Éditeur

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

2010-2011

Rapport annuel

CRÉATIVITÉ. COMMUNAUTÉ. VITALITÉ.

« À la Foire pour la vente des droits de traductions, les éditeurs anglophones et francophones se rencontrent et échangent des idées. C'est l'idée qu'on abolit les frontières grâce à un programme qui nous permet d'échanger avant tout. »

Antoine Tanguay

« Nous louons des œuvres de la Banque d'œuvres d'art pour présenter l'art canadien aux hauts dignitaires qui visitent le Canada. Pour nombre, il s'agit d'une occasion unique de découvrir et d'apprécier le talent et la diversité artistique du Canada. »

Sonya Thissen

« La Fête de la culture a sucité de merveilleuses collaborations non seulement avec la communauté artistique, mais avec les résidents, les entreprises, les politiciens, l'industrie du tourisme et la zone d'amélioration commerciale. C'était inspirant de faire partie d'un événement si grandiose et d'envergure nationale. »

Onalee Groves

« Je peux humblement vous confier que vous avez bel et bien investi dans un terreau fertile de création artistique. L'art de la scène, j'en mange! »

Maxime Bélivesu

Responsable du protocole

Agente culturelle

Étudiant

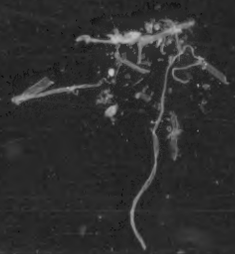

Design et illustrations : Alejandro Contreras
Portraits : Christian Lalonde, Photolux.com
Imprimé au Canada
N° de catalogue : K21-1/2011F

Le 54e rapport annuel du Conseil des Arts du Canada ainsi que des renseignements additionnels sur les subventions, prix et autres services sont affichés sur le site web du Conseil.
www.conseildesarts.ca

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

2010-2011

Rapport annuel

Conseil des Arts du Canada

350, rue Albert
Case postale 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8
1-800-263-5588 ou
613-566-4414
Téléc. : 613-566-4390
info@conseildesarts.ca
www.conseildesarts.ca

Canada Council for the Arts

350 Albert Street
Post Office Box 1047
Ottawa, Ontario K1P 5V8
1-800-263-5588 or
613-566-4414
Fax: 613-566-4390
info@canadacouncil.ca
www.canadacouncil.ca

Canada

Mandat

Créé en 1957, en vertu d'une loi du Parlement, le Conseil des Arts du Canada est une société d'État fédérale qui a pour rôle de « favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art ».

Le Conseil offre une large gamme de subventions (près de 6 100 en 2010-2011) et de services aux artistes et aux organismes artistiques professionnels canadiens œuvrant dans les domaines de la musique, du théâtre, des lettres, de l'édition, des arts visuels, de la danse, des arts médiatiques et des arts intégrés. Par ses activités de communications, de recherche et de promotion des arts, il contribue également à accroître l'intérêt du public envers les arts.

Le Conseil décerne annuellement des prix et des bourses à environ 200 artistes et chercheurs. La Commission canadienne pour l'UNESCO et la Commission du droit de prêt public sont placées sous son égide administrative. La Banque d'œuvres d'art du Conseil, qui compte environ 17 500 œuvres d'art contemporain canadien, loue ses œuvres à des organismes des secteurs public et privé.

Le Conseil des Arts est dirigé par un conseil d'administration composé de 11 membres. Le gouverneur en conseil nomme le président, le directeur et les membres du conseil d'administration pour des mandats d'une durée déterminée. Le Conseil tient compte de l'avis des artistes et des professionnels des arts de toutes les régions du pays (plus de 700 d'entre eux siègent annuellement aux différents jurys ou comités de pairs) et collabore étroitement avec les ministères et organismes des milieux artistiques et culturels fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux. Il rend compte de son activité au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien; ses états financiers sont vérifiés par le vérificateur général du Canada. Au crédit parlementaire que le Conseil reçoit annuellement s'ajoutent les revenus de dotations, les dons et les legs.

Table des matières

5 Message du président

7 Message du directeur

9 Commentaires et analyse de la direction

22 Nos histoires

57 Gouvernance

65 États financiers

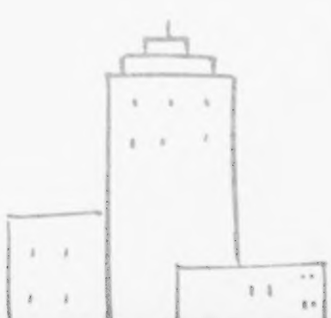

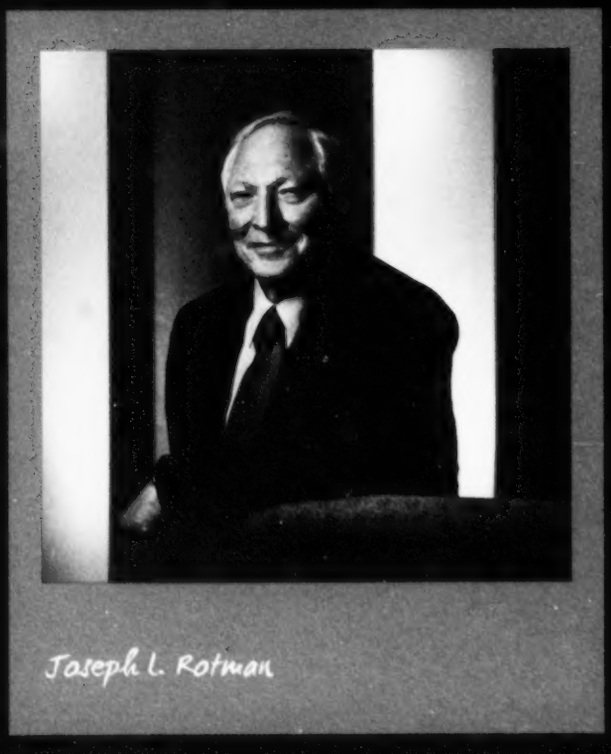

Joseph L. Rotman

Photo© Conseil des Arts du Canada / Christian Lalonde, Photolux.com

Message du président

Les lecteurs du présent rapport annuel le savent sans doute : je ne suis pas au conseil d'administration du Conseil des Arts du Canada parce que je suis un artiste ou un administrateur des arts, mais parce que je suis un homme d'affaires fasciné par les arts. Tout au long de ma carrière, j'ai pu apprécier la valeur des arts de façon tangible. Les affaires prospèrent réellement dans un climat empreint de créativité ou, comme je me plais parfois à le dire, d'inventivité. Les artistes sont des inventeurs. Ils imaginent et nous révèlent de nouvelles façons de voir et d'être. Passionnés et engagés, ils sont prêts à prendre des risques pour donner vie à leurs idées et à leur vision.

Je pourrais vous parler longuement des avantages qu'une saine écologie artistique apporte au Canada, mais, dans ce rapport annuel, nous laissons des Canadiennes et des Canadiens en témoigner. Étudiants, personnes âgées, travailleurs municipaux, gens d'affaires et bénévoles, tous témoignent de la valeur des expériences artistiques qu'offrent les artistes et les organismes artistiques subventionnés par le Conseil des Arts. Ces personnes sont la raison fondamentale pour laquelle le Conseil investit dans les arts. Leurs témoignages ne sont qu'une infime partie du potentiel immense à développer en maintenant le Canada à l'avant-garde de l'engagement public envers les arts et à la culture.

Le rapport annuel rend également compte des réalisations du Conseil des Arts du Canada, accomplies au cours de la dernière année de son plan stratégique 2008-2011. Je suis heureux de constater qu'en poursuivant les cinq orientations du plan stratégique nous avons accompli beaucoup de progrès : par l'entremise de nos programmes et de nos services, nous avons accru notre soutien aux artistes et aux organismes artistiques, tout en favorisant l'équité, en créant des partenariats et en développant notre capacité organisationnelle.

Alors que nous célébrons nos réalisations, nous nous tournons déjà vers l'avenir avec en main notre nouveau plan stratégique quinquennal 2011-2016, *Resserrer les liens*. Résultat d'une vaste consultation auprès de la communauté artistique et de divers intervenants, *Resserrer les liens* assure la stabilité et la continuité de nos activités dans cette période d'incertitude économique en s'appuyant sur les cinq orientations mises de l'avant au cours des trois dernières années. De plus, il tient compte des besoins changeants des artistes du XXI[e] siècle — qu'il s'agisse de l'adaptation de leurs pratiques aux nouvelles technologies, de l'élaboration de synergies d'où émaneront de nouvelles orientations artistiques ou de la recherche de nouvelles façons d'amener les Canadiennes et les Canadiens à prendre part à l'expérience artistique.

Je joins ma voix à celle des membres du conseil d'administration pour dire que suis ravi d'entreprendre le nouveau plan quinquennal avec le directeur et chef de la direction, Robert Sirman. Le mandat de Robert Sirman, qui a été renouvelé l'an dernier pour une période de quatre ans, témoigne des saines pratiques de gestion du Conseil des Arts du Canada. Il nous tarde de poursuivre notre collaboration pour assurer l'efficience, la responsabilisation et la transparence du Conseil des Arts sur tous les plans.

Enfin, j'ai déjà mentionné qu'en tant qu'homme d'affaires je comprends les bienfaits des arts sur la société. Toutefois, ce qui m'inspire vraiment, c'est l'effet que les arts ont sur chacun de nous lorsque nous écoutons de la musique, visitons une galerie d'art ou lisons un bon livre.

EN TANT QU'HOMME D'AFFAIRES, JE COMPRENDS LES BIENFAITS DES ARTS SUR LA SOCIÉTÉ, MAIS CE QUI M'INSPIRE VRAIMENT, C'EST L'EFFET QUE LES ARTS ONT SUR CHACUN DE NOUS LORSQUE NOUS ÉCOUTONS DE LA MUSIQUE, VISITONS UNE GALERIE D'ART OU LISONS UN BON LIVRE.

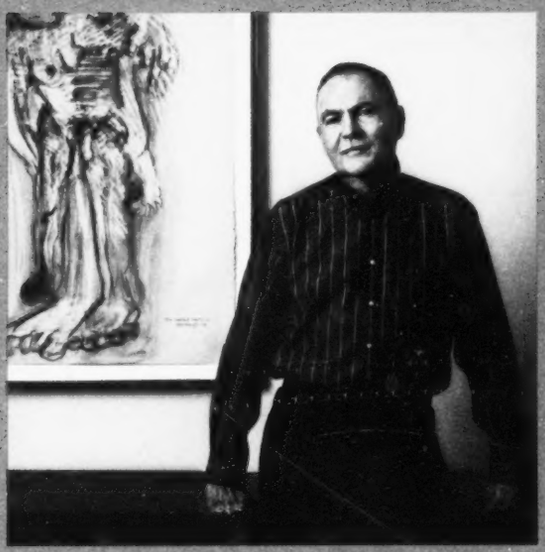

Robert Sirman

Photo: Martin Lipman

Message du directeur et chef de la direction

La culture traverse nos vies au quotidien tel un fil qui nous unit en dépit de l'espace et du temps. La culture, c'est la musique que nous écoutons, les histoires que nous partageons, les objets qui nous inspirent. Elle donne du caractère à nos collectivités et nous ouvre les portes de la compréhension, de l'innovation et du mieux-être. Elle confère à nos vies richesse et diversité. Or, nous prenons rarement le temps de célébrer nos interactions avec la culture et, sa forme d'expression la plus recherchée, les arts. Pourtant, ils sont là, tout simplement... indispensables, mais intangibles.

Pendant trois jours, à l'automne 2010, les Canadiennes et les Canadiens ont pris le temps de célébrer les arts et la culture. Inspirée par les très courues Journées de la culture du Québec, la première édition de la Fête de la culture a pris la forme d'un mouvement populaire et a suscité une immense participation du public. L'événement a mobilisé plus de 700 collectivités et des centaines de milliers de personnes partout au pays. Des gens de tout âge et de tous les milieux ont pris part à des activités artistiques gratuites et interactives se déroulant dans les coulisses de la création. Grâce à la Fête de la culture, l'intangible est devenu réalité. Le Conseil des Arts du Canada est fier d'avoir contribué à la réalisation de cette première édition en assurant le financement de la Fête de la culture pour une période de trois ans.

Impressionnante, cette histoire n'est pourtant qu'une parmi des milliers d'autres. En 2010-2011, plus de 2 000 collectivités au Canada ont bénéficié du financement du Conseil. Si l'appui financier du Conseil est alloué aux artistes et aux organismes artistiques, le rendement de ces investissements procure, lui, une vie créative et dynamique à toutes les Canadiennes et à tous les Canadiens.

Le présent rapport annuel rend compte des activités du Conseil, qui se sont déroulées au cours de la dernière année de son plan stratégique 2008-2011. Il rend compte de notre performance en fonction des cinq orientations stratégiques de notre plan : le soutien aux artistes, l'aide aux organismes artistiques, l'équité, les partenariats et la capacité organisationnelle. Le plan a clarifié la vision de notre organisme et relancé le processus de transformation, et j'en suis fier.

Lorsque vous lirez ce rapport, nous aurons déjà amorcé la première année de mise en œuvre de notre plan stratégique quinquennal (2011-2016). Les vastes consultations menées auprès de divers intervenants confirment que nous avons emprunté la bonne voie avec les cinq orientations mentionnées plus haut. De plus, trois thèmes se sont dégagés de ces consultations : l'importance de la synergie au sein de l'infrastructure des arts afin de renforcer sa durabilité et son adaptabilité aux réalités changeantes; l'influence des nouvelles technologies sur les pratiques artistiques et sur notre façon d'expérimenter les arts; la nécessité manifeste de stimuler l'intérêt du public envers les arts afin d'en favoriser la compréhension et l'appréciation. Le Conseil doit jouer un rôle de chef de file dans la façon d'aborder ces thèmes, et c'est ce que nous avons fait en les intégrant à notre nouveau plan stratégique. Essentiellement, le nouveau plan stratégique reconnaît l'importance de resserrer les liens — au sein de la communauté artistique de même qu'entre les Canadiennes et les Canadiens et les arts — pour maintenir l'équilibre entre stabilité et continuité et pertinence et renouveau.

Bien que les états financiers de l'an dernier mettent en lumière les effets négatifs de la volatilité des marchés sur les investissements du Conseil, les tableaux des résultats attestent la force de la gestion et de la prestation de nos programmes. L'histoire ne se termine pas là! Les témoignages d'hommes et de femmes de partout au pays illustrent à quel point les arts influencent nos vies. Les arts permettent de saisir ce fil essentiel qui nous unit... par notre culture, nos communautés, notre vitalité.

LE NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE RECONNAÎT L'IMPORTANCE DE RESSERRER LES LIENS — AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ ARTISTIQUE DE MÊME QU'ENTRE LES CANADIENNES ET CANADIENS ET LES ARTS — POUR MAINTENIR L'ÉQUILIBRE ENTRE STABILITÉ ET CONTINUITÉ ET PERTINENCE ET RENOUVEAU.

Commentaires et analyse de la direction

La portée du Conseil des Arts

Le Conseil des Arts du Canada joue un rôle actif dans l'écosystème des arts. Les milliers de subventions qu'il accorde annuellement à des artistes et à des organismes artistiques sont essentielles au maintien de la stabilité de cet écosystème fragile, mais résilient. L'environnement dans lequel évoluent ces artistes et organismes est parfois perturbé par des facteurs sur lesquels ils n'ont aucune influence. Par exemple, la récente crise économique a entraîné, pour plusieurs organismes, une baisse de leurs revenus. L'aide financière du Conseil représente un appui stable pour ces organismes et les communautés au sein desquelles ils évoluent. Cet appui permet de préserver les liens qui se sont établis entre le public canadien et le travail de milliers d'artistes, au fil des années. En 2010-2011, l'appui financier du Conseil des Arts aux artistes professionnels et aux organismes artistiques s'élèvait à 154,5 millions de dollars. Au total, 3 807 organismes et 2 291 artistes ont reçu une subvention. De ce nombre, 1 114 artistes recevaient une première subvention du Conseil. Aussi, plus de 17 000 auteurs ont reçu un paiement du Programme de droit de prêt public. Ces chiffres illustrent la vitalité des arts au Canada et l'émergence d'une forte relève. Enfin, l'aide accordée par le Conseil des Arts a touché 518 communautés canadiennes et 116 autres à l'échelle internationale.

Une expertise nationale au bénéfice de tous

Le Conseil des Arts est l'organisme national de soutien aux arts du Canada. Son fonctionnement repose sur une expertise nationale unique et un processus transparent; et sa gestion, sur des valeurs et des orientations stratégiques claires, qui sont revues et analysées pour répondre aux réalités changeantes du domaine culturel.

Cette année, 721 artistes et travailleurs du milieu des arts, issus de toutes les régions du Canada, ont participé aux comités d'évaluation par les pairs du Conseil. Leur expertise incontestable a, une fois de plus, garanti une répartition des fonds rigoureuse et transparente. Ces experts ont partagé leurs connaissances et leur compréhension des pratiques artistiques pour sélectionner les projets artistiques et recommander l'octroi de subventions. Leur expertise représente une valeur collective unique, qui se traduit par une offre artistique remarquable pour les Canadiennes et les Canadiens.

Une intervention stratégique

Le Conseil des Arts a complété la dernière année de la mise en œuvre de son plan stratégique *Cap sur l'avenir, 2008-2011*. La vision avancée reposait sur cinq grandes orientations stratégiques : (1) renforcer son engagement à l'égard des artistes, œuvrant seuls ou en collaboration, pour que ceux-ci demeurent le cœur même de la pratique artistique au Canada; (2) accroître son engagement à l'égard des organismes artistiques afin qu'ils puissent mieux soutenir les pratiques artistiques partout au pays; (3) accroître son rôle de chef de file dans la promotion de l'équité en tant que priorité dans la réalisation des aspirations artistiques du Canada; (4) considérer les partenariats avec d'autres organismes comme élément clé de la démarche adoptée par le Conseil pour accomplir son mandat; (5) instaurer des changements structurels au Conseil pour améliorer ses communications et renforcer sa capacité d'apporter des changements. L'objectif global du Conseil était de soutenir le secteur des arts qui, par sa diversité et sa vitalité, enrichit la vie des Canadiennes et des Canadiens. Si les résultats des tableaux des pages 12 à 15 permettent d'avoir une vue d'ensemble de la répartition des fonds, les commentaires qui suivent permettent, eux, de mieux saisir la nature des interventions du Conseil des Arts.

Soutien aux artistes et aux organismes artistiques

Le Conseil des Arts a maintenu son appui aux artistes professionnels. Le nombre de candidats, le nombre d'artistes recevant une première subvention et le nombre d'artistes recevant une subvention sont demeurés relativement stables au cours des trois années du plan stratégique. Les résultats de deux programmes méritent qu'on s'y attarde, car ils démontrent la souplesse opérationnelle du Conseil et son souci de rationalisation.

Cette année, malgré la période d'incertitudes économiques, la Banque d'œuvres d'art du Conseil a réussi à fidéliser sa clientèle gouvernementale, à augmenter la part de ses clients issus du secteur privé et à dégager des surplus. Ces surplus déterminent l'achat des nouvelles œuvres de la Banque. L'approche budgétaire équilibrée de la Banque lui permet de poursuivre son mandat de diffusion de l'art contemporain auprès d'un vaste public.

Dès la première année de mise en œuvre de son plan stratégique, le Conseil des Arts a investi 700 000 $ dans le Programme du droit de prêt public (DPP). Grâce à la grille de paiements variable établie par la Commission du DPP, le Programme a pu répondre à la croissance constante du nombre d'auteurs inscrits et, plus encore, offrir un paiement significatif aux auteurs ayant des titres nouvellement inscrits. En 2010-2011, 17 487 auteurs répartis dans 1 783 communautés canadiennes ont reçu 9,9 millions de dollars en paiement du DPP. En 2011, de nombreux organismes se mobiliseront pour célébrer les 25 ans du Programme. Cette mobilisation traduit la popularité du Programme, l'adhésion au principe de droit de prêt public et le bien-fondé de reconnaître l'accès gratuit à la culture.

Dans le but de maintenir la pertinence et la cohérence de ses actions et de saisir l'écosystème artistique toujours changeant, le Conseil précise, scrute et révise ses programmes de façon continue. Il a donc entrepris deux exercices distincts : la révision de son cadre d'évaluation des programmes et la consolidation de ses programmes.

Ainsi, le Conseil a mis au point un cadre d'évaluation des programmes qui correspond à son mandat et à la portée nationale de ses interventions. Intitulé *La voie à suivre*, le document offre une description générale du cadre souhaité pour l'évaluation régulière des programmes. Déjà, en 2010-2011, le Conseil a entrepris deux projets pilotes d'évaluation de ses programmes en appliquant ce cadre d'évaluation : l'évaluation du Programme de collaboration entre les artistes et la communauté et l'évaluation du programme Aide aux galeristes professionnels canadiens en art contemporain.

Mené par tous les services, l'exercice de consolidation des programmes donne suite à un exercice exhaustif d'analyse de la portée des programmes. Adapté aux différentes réalités artistiques, cet exercice se poursuivra au cours des prochaines années. En 2010-2011, le Service des arts médiatiques a complété l'exercice de consolidation et procédé à une refonte importante de ses programmes d'aide aux organismes en arts médiatiques afin d'adapter son offre de programmes à l'environnement actuel du secteur des arts médiatiques. Après une vaste consultation du milieu, les programmes ont été consolidés, passant de dix à quatre programmes. L'exercice a révélé de nombreux avantages. En plus de permettre une plus grande flexibilité, une simplification des processus de soumission des demandes, une réduction du nombre de demandes et une diminution des coûts d'évaluation, le regroupement des demandes au sein d'un même programme offre une meilleure vision d'ensemble de la pratique des arts médiatiques et une cohérence accrue de l'évaluation. De plus, les objectifs de chaque programme sont énoncés clairement et de façon à mesurer les résultats obtenus. Le Service des arts médiatiques travaille au développement des indicateurs de performance en collaboration avec le Service de la recherche et de l'évaluation.

L'AIDE FINANCIÈRE DU CONSEIL REPRÉSENTE UN APPUI STABLE QUI PERMET DE PRÉSERVER LE LIEN ÉTABLI AU FIL DES ANNÉES ENTRE LE PUBLIC CANADIEN ET LE TRAVAIL DE MILLIERS D'ARTISTES.

Commentaires et analyse de la direction

Soutien aux artistes et aux organismes artistiques

Enfin, le Conseil des Arts a développé un modèle logique de l'architecture des programmes, qui illustre l'efficace et complexe interaction de ses activités ainsi que l'action stratégique, ciblée et concertée de ses interventions. Au cours des prochaines années, ce modèle aidera le Conseil à évaluer comment l'enchaînement de ses interventions et les résultats obtenus lui permettent d'atteindre ses objectifs. Plus qu'un simple tableau de la structure de son fonctionnement, ce modèle logique sert de cadre de référence pour mesurer les interventions et les performances du Conseil. Bien qu'il permette de saisir la place centrale qu'occupent les programmes au sein des activités du Conseil, il rend aussi compte de l'application des autres orientations stratégiques sur l'ensemble de ses activités.

Chef de file en matière d'équité

En 2010-2011, le Conseil des Arts a poursuivi ses engagements en matière d'équité. Il a ainsi amorcé le développement d'une stratégie pour les artistes handicapés et sourds afin de reconnaître la contribution de ces artistes et afin de s'assurer de leur juste participation à ses programmes. De plus, le Conseil a lancé un projet pour établir une stratégie pour les arts au Nunavut. Cette nouvelle initiative vise à accroître la présence du Conseil au Nunavut en tenant compte des priorités, des intérêts et des réalités de cette région. Le Conseil veut donner aux artistes et aux organismes artistiques du Nunavut un accès équitable à ses programmes et à ses services.

Ententes de partenariat

Le Conseil favorise plus que jamais les partenariats avec d'autres organismes, estimant que la mise en commun de ressources lui permet d'étendre son rayonnement. Mentionnons, à titre d'exemple, le partenariat avec le Monde des affaires pour les arts[1], qui favorise une discussion avec le secteur privé sur le financement des arts à l'échelle nationale. Par ailleurs, le réseau des Organismes publics de soutien aux arts du Canada (OPSAC) a entamé une réflexion commune et lancé une recherche sur le virage numérique et l'incidence des nouvelles technologies sur les arts[2].

Le Conseil des Arts du Canada et l'Alberta Foundation for the Arts (AFA) ont renouvelé l'Initiative de développement créatif de l'Alberta (IDCA) pour l'année financière 2010-2011. En trois ans, le programme a versé 6 millions de dollars en subventions à plus de 350 artistes et organismes artistiques professionnels. Pour 55 % de ces artistes, il s'agissait d'une toute première subvention du Conseil, et nombre d'entre eux n'avaient jamais reçu de financement de la part de l'un ou l'autre de ces organismes. Cette initiative a permis au Conseil de renforcer son soutien aux arts en Alberta.

Le partenariat vise aussi la poursuite d'une efficience accrue. Issu d'un effort conjoint des organismes de soutien aux arts, le système CADAC (Canadian Arts Database/Données sur les arts au Canada) joue un rôle de plus en plus significatif. Ce système d'exploitation web est utilisé pour la saisie des données financières et statistiques des organismes artistiques canadiens financés par le Conseil et plusieurs organismes publics provinciaux, territoriaux et municipaux du secteur des arts. Le Conseil héberge le secrétariat de CADAC. Ce système innove en matière de collecte de données et d'analyse en mettant à la disposition de l'ensemble des partenaires des données fiables qui apportent une meilleure compréhension des répercussions de l'aide publique auprès des organismes artistiques et font ressortir les différentes tendances nationales, provinciales et régionales. Plusieurs autres organismes du secteur des arts manifestent déjà un intérêt marqué pour cette source unique d'information. CADAC innove également en simplifiant la soumission de données financières pour les demandeurs de subventions. Inspiré d'une volonté de partenariat et de collaboration, ce système accroît l'efficacité opérationnelle.

Développement organisationnel

En 2010-2011, le Conseil des Arts a lancé diverses initiatives sur le plan organisationnel afin d'apporter les changements lui permettant de s'adapter à son environnement en évolution et de veiller à l'efficience de ses processus.

Le Conseil a mis sur pied le Comité directeur des processus d'affaires et des systèmes informatisés. Il lui a confié le mandat de dresser un inventaire des processus administratifs, ainsi que des systèmes d'information qui les appuient et des infrastructures correspondantes, afin de favoriser une meilleure intégration des systèmes et une simplification des processus. L'exercice vise aussi une reddition de compte plus efficace. Il permettra une présence renouvelée du Conseil sur le web en offrant une plateforme d'échange d'information conviviale, adaptée aux besoins de la communauté et intégrée aux systèmes utilisés par le Conseil.

Pour accroître l'efficience des processus, les nouvelles technologies offrent de nombreuses possibilités que le Conseil n'hésite pas à adopter. Cette année, il a testé l'utilisation de la tablette numérique iPad et de la technologie de visioconférence WebEx lors des réunions de ses comités d'évaluation. La tablette numérique pourrait remplacer la volumineuse documentation papier soumise aux membres des comités d'évaluation. La visioconférence facilite la participation ponctuelle de spécialistes aux discussions des comités d'évaluation. Les résultats encourageants démontrent que les économies réalisées sont significatives.

Enfin, le Conseil souhaite répondre à la forte tendance de l'engagement du public envers les arts. Afin de favoriser cet engagement, il désire étendre la portée de ses messages sur le rôle de l'art dans notre société. Il développe en ce moment une stratégie globale de communication qui comprend une refonte de son site web et une utilisation accrue des médias sociaux.

L'avenir : resserrer les liens

La fin d'un plan stratégique annonce la venue d'un nouveau. En avril 2010, le Conseil des Arts a lancé une consultation sur les suites à donner au plan stratégique 2008-2011, *Cap sur l'avenir.* Les quelque 2 500 réponses reçues démontrent l'intérêt et la confiance du milieu des arts envers le Conseil. La majorité des répondants estimait nécessaire de poursuivre les objectifs identifiés dans *Cap sur l'avenir.* Aussi, le Conseil propose-t-il un nouveau plan stratégique pour la période 2011-2016, *Resserrer les liens,* qui réaffirme son engagement à l'égard des grandes orientations du plan précédent. Toutefois, reconnaissant la nécessité d'ajuster son parcours aux nouvelles tendances ayant des répercussions sur les arts et la société, le Conseil a ajouté trois thèmes transversaux :

- **la synergie**, pour ressembler les gens et leur permettre de partager leurs expériences respectives et pour favoriser la mise en commun des ressources des différents intervenants du secteur des arts;
- **les nouvelles technologies**, pour veiller à ce que le secteur des arts ne soit pas laissé pour compte dans la nouvelle ère du numérique;
- **l'engagement du public**, pour permettre aux artistes et aux organismes artistiques d'accroître et d'approfondir leur engagement envers le public. Le Conseil entend souligner la contribution des artistes et des arts à la vie quotidienne de toutes les Canadiennes et de tous les Canadiens.

La réalisation du Plan stratégique 2011-2016 est définie dans le Plan d'entreprise 2011-2016 (un sommaire du plan d'entreprise est disponible sur le site web du Conseil). Le plan d'entreprise intègre les éléments fondamentaux du plan stratégique, du budget, du cadre d'évaluation et du plan de gestion des risques et il identifie les indicateurs qui serviront à mesurer les retombées des interventions du Conseil. Fruit d'un processus de collaboration interne, il exprime la volonté d'aligner les interventions du Conseil sur ses priorités stratégiques et sur son cadre de gestion et son cadre financier.

L'ensemble des activités et des orientations stratégiques du Conseil intègre les valeurs qui animent le Conseil depuis sa création. Le respect de l'excellence artistique, l'engagement à l'égard de la diversité et de l'équité, la qualité de l'écoute et de la prise de décisions, l'expertise et le dévouement du personnel, l'adaptabilité et la flexibilité, la transparence et la responsabilisation demeurent les valeurs phares du Conseil des Arts du Canada

1. Le Monde des affaires pour les arts a été fondé en 1974 par un groupe de dirigeants d'entreprise désireux d'encourager la collaboration entre le monde des affaires et les arts en vue de renforcer les institutions culturelles, de soutenir les artistes et d'améliorer la qualité de vie de tous. Le partenariat avec le Conseil des Arts permet la tenue, dans tout le pays, d'une série de tables rondes réunissant des intervenants des secteurs privés et publics pour discuter de financement des arts.

2. Le réseau des Organismes publics de soutien aux arts du Canada regroupe les conseils des arts provinciaux et territoriaux, le Conseil des Arts ainsi que d'autres organismes publics de financement des arts. Le réseau s'appuie sur un Secrétariat hébergé par le Conseil des Arts du Canada. Le rapport de recherche intitulé *La transition vers le numérique et l'incidence des nouvelles technologies sur les arts* peut être consulté sur le site web de l'OPSAC (www.cpaf-opsac.ca).

Tableaux des résultats

Le Conseil des Arts en bref

	2010-2011		2009-2010	
		(en 000)		(en 000)
Crédit parlementaire		181 277 $		183 122 $
Subventions				
Programmes d'aide aux arts		141 363 $		145 104 $
Prix et bourses		3 261 $		3 323 $
Paiements du Programme de droit de prêt public		9 908 $		9 963 $
Total		154 532 $		158 390 $
Demandes de subventions				
Artistes	9 194		9 634	
Organismes artistiques	6 249		6 505	
Total	15 443		16 139	
Demandes présentées par l'entremise de SI! Subventions sur Internet (incluses dans le total ci-dessus)	3 128		2 922	
Subventions attribuées				
Artistes[1]	2 291		2 347	
Organismes artistiques[2]	3 807		3 853	
Total	6 098		6 200	
Collectivités où des subventions ont été attribuées[3]	634		652	
Nouveaux candidats (artistes et organismes artistiques)				
Nouveaux candidats	3 203		3 749	
Collectivités dans lesquelles habitent les artistes ou dans lesquelles sont situés les organismes artistiques	620		691	
Bénéficiaires d'une première subvention	1 114		1 130	
Pairs évaluateurs				
Pairs évaluateurs	721		757	
Collectivités où habitent ces pairs évaluateurs	169		147	
Pairs siégeant à un comité pour une première fois	295		347	
Banque d'œuvres d'art du Conseil des Arts				
Œuvres de la collection	17 512		17 503	
Œuvres en location conformément à des contrats	5 144		5 980	
Revenus de location		1 916 $		2 106 $
Nouvelles acquisitions	26	69 $	210	596 $
Œuvres données (programme de cession)	17	50 $	24	51 $
Valeur assurée		71 108 $		68 197 $
Commission canadienne pour l'UNESCO				
Participation à des événements liés au mandat de l'UNESCO	47		36	

Aux fins de comparaison, les chiffres de ce tableau ont été compilés en date du 1er juin de chaque année financière (ou de la journée ouvrable suivante), sauf lorsque ceux-ci dépendaient de données provenant des rapports finaux de subventions. Ces chiffres sont mis à jour annuellement afin de refléter l'information la plus exacte fournie par ces rapports.

1. Dans une même année, un artiste peut recevoir plus d'une subvention (par exemple, une subvention de voyage et une subvention de projet).

2. Un organisme artistique peut recevoir plus d'une subvention dans une même année (par exemple, une subvention de projet et une subvention de fonctionnement).

3. Inclut 518 collectivités au Canada et 116 collectivités de l'étranger en 2010-2011 (artistes et auteurs canadiens résidant à l'extérieur du pays, ainsi que des éditeurs et coproducteurs résidant à l'étranger).

Orientation 1 Artistes

Renforcer l'engagement du Conseil des Arts à l'égard des artistes œuvrant seuls ou en collaboration, car ils constituent le cœur même de la pratique artistique au Canada.

	2010-2011	[en 000]	2009-2010	[en 000]
Artistes recevant une aide (artistes/fonds alloués)	2 118	22 066 $	2 165	23 256 $
Stratégies et initiatives de programmes (artistes/fonds alloués)				
Subventions de résidences et de commandes d'œuvres	39	513 $	30	514 $
Collaborations entre les artistes et la communauté	7	148 $	13	143 $
Aide pluriannuelle aux projets d'artistes	43	1 756 $	45	1 798 $
Programme du droit de prêt public				
Auteurs canadiens qui reçoivent des paiements	17 487	9 908 $	17 058	9 963 $
Collectivités où habitent ces auteurs (au Canada)	1 783		1 765	
Collectivités où habitent ces auteurs (à l'étranger)	365		358	
Célébrer les réalisations exceptionnelles par le biais des prix et des bourses				
Lauréats de prix et de bourses	201	3 261 $	219	3 323 $
Cérémonies de remise de prix	16		12	
Collectivités où les cérémonies ont eu lieu	6		6	
Prêts d'instruments à cordes de qualité pour trois ans	14		14	
Valeur assurée des instruments (en $US)		27 276 $		27 276 $
Honoraires et frais de lecture des comités d'évaluation par les pairs et des comités consultatifs				
Comités d'évaluation par les pairs – honoraires professionnels		840 $		816 $
Comités d'évaluation par les pairs – frais de lecture		536 $		596 $
Comités consultatifs		61 $		37 $
Total		1 437 $		1 449 $
Soutien aux activités de diffusion (artistes/fonds alloués)	156	1 269 $	223	1 802 $
Subventions de voyage (subventions/fonds alloués)				
Subventions de voyage aux artistes	869	1 157 $	873	1 189 $
Autres subventions de voyage[1]	569	1 868 $	542	2 073 $
Total	1 438	3 025 $	1 415	3 262 $
Pays étrangers visités (nombres approximatifs)	81		100	
Subventions de tournée nationale (subventions/fonds alloués) (musique, danse et théâtre)	33	324 $	32	320 $
Subventions pour des projets présentés dans un contexte international (subventions/fonds alloués)	648	3 192 $	720	3 400 $

1 Ces chiffres incluent les subventions attribuées par l'entremise du Programme de développement des publics et des marchés et du Programme d'échanges coopératifs entre artistes des Peuples autochtones.

Orientation ❷ Organismes artistiques

Accroître l'engagement du Conseil à l'égard des organismes artistiques, afin que ces derniers puissent mieux soutenir les pratiques artistiques partout au pays.

	2010-2011	[en 000]	2009-2010	[en 000]
Organismes recevant une aide (organismes/fonds alloués)	2 250	120 258 $	2 256	122 880 $
Organismes recevant une aide au fonctionnement (organismes/fonds alloués)				
Soutien annuel au fonctionnement	371	15 988 $	380	16 422 $
Soutien pluriannuel au fonctionnement	647	75 437 $	636	75 119 $
Total		91 425 $		91 541 $
Organismes recevant une aide aux projets (organismes/fonds alloués)				
Aide annuelle aux projets	1 750	26 835 $	1 744	28 203 $
Aide pluriannuelle aux projets	53	2 000 $	71	3 010 $
Total		28 835 $		31 213 $
Stratégies et initiatives de programmes (organismes/fonds alloués)				
Subventions de résidences et de commandes d'œuvres (montants inclus dans les totaux ci-dessus)	83	1 093 $	99	1 399 $
Collaborations entre les artistes et la communauté	56	827 $	74	1 126 $
Subventions de la Brigade volante et de l'Envol de l'aigle	223	1 420 $	223	1 460 $
Soutien aux activités de diffusion (organismes/fonds alloués)	1 347	23 292 $	1 418	26 955 $
Soutien aux visites d'artistes étrangers (organismes/fonds alloués)				
(montants inclus dans les totaux des activités de diffusion présentés ci-dessus)	48	120 $	55	129 $
Pays représentés	23		28	
Subventions de tournée (organismes/fonds alloués)				
Subventions de tournée (musique, danse et théâtre seulement)	138	3 444 $	173	3 783 $
Rencontres littéraires[1]				
Subventions pour les rencontres littéraires (organismes/fonds alloués)	174	699 $	184	697 $
Rencontres littéraires	1 102		1 093	
Organismes d'accueil	153		168	
Lieux des rencontres littéraires	102		108	
Subventions pour des projets présentés dans un contexte international (subventions/fonds alloués)	738	9 466 $	731	8 286 $

Orientation ❸ Équité

Accroître le rôle de chef de file du Conseil dans la promotion de l'équité comme priorité critique dans la réalisation des aspirations artistiques du Canada.

	2010-2011	[en 000]	2009-2010	[en 000]
Soutien aux organismes et aux pratiques artistiques autochtones (organismes/fonds alloués)				
Programme d'accroissement de la capacité pour les organismes artistiques autochtones	31	711 $	29	960 $
Autres formes de soutien aux organismes et aux pratiques artistiques autochtones	411	6 692 $	409	6 908 $
Total		7 403 $		7 868 $
Soutien aux organismes et aux pratiques artistiques de la diversité culturelle (organismes/fonds alloués)				
Programme d'accroissement de la capacité pour les artistes et les organismes artistiques de la diversité culturelle	54	1 501 $	44	1 344 $
Autres formes de soutien aux pratiques et aux organismes artistiques de la diversité culturelle	641	9 356 $	597	9 103 $
Total		10 857 $		10 447 $
Soutien aux artistes et aux organismes artistiques des communautés de langue officielle en situation minoritaire[2] (bénéficiaires/fonds alloués)	470	8 761 $	482	9 328 $

1. En raison de changements apportés au programme Rencontres littéraires, les chiffres pour 2009-2010 ne doivent pas être comparés aux données de 2008-2009 ou d'avant. À partir de 2009-2010, les organismes qui tiennent d'importantes séries de rencontres littéraires sont financés dans le cadre du nouveau programme Soutien à la promotion des arts littéraires.

2. Le soutien aux artistes et aux organismes artistiques des communautés de langue officielle en situation minoritaire est calculé selon des données recueillies différemment de celles des deux précédents groupes d'équité. Toute comparaison entre les différents groupes pourrait donc ne pas être exacte.

Orientation 4 Partenariat

Considérer les partenariats avec d'autres organismes comme élément clé de la démarche adoptée par le Conseil pour accomplir son mandat.

	2010-2011	[en 000]	2009-2010	[en 000]
Tirer profit des retombées des réseaux et des partenariats (organismes/fonds alloués)				
Initiative de développement créatif de l'Alberta (IDCA)[1]	82	1 116 $	135	2 160 $
Nouvelles activités liées à la capacité de recherche[2]				
CADAC : Données sur les arts au Canada				
Développement d'un site web qui permettra au Conseil des Arts et à d'autres organismes publics de soutien aux arts de recueillir et de partager des données sur les organismes artistiques au Canada, dans le but de mesurer le rendement des organismes artistiques partout au pays		159 $		134 $
Contribution à l'élaboration des formulaires des éditeurs de livres et de périodiques		100 $		

Orientation 5 Développement organisationnel du Conseil

Accroître, au Conseil, la capacité d'appui aux arts et d'instauration de changements, grâce au renforcement de la structure et de l'effectif du Conseil, et grâce à l'amélioration de ses services.

	2010-2011		2009-2010	
Se conformer à des normes de responsabilisation élevées				
Ressources humaines				
Employés	239		233	
Frais de perfectionnement professionnel et de formation par employé		976 $		1 342 $
Nombre de voyages effectués par des employés à l'extérieur de la région de la capitale nationale	748		729	
Collectivités visitées par des employés du Conseil	93		96	
Promouvoir les arts				
Relations publiques et médiatiques				
Communiqués et avis aux médias	49		48	
Messages et publicités du Conseil dans des programmes d'événements artistiques	41		55	
Reportages et articles sur les Prix littéraires du Gouverneur général dans les médias	973		603	
Reportages et articles sur les Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques	191		150	
Traffic du site web du Conseil des Arts (en milliers)				
Pages consultées par année	6 865		8 182	
Visites par année	1 363		1 354	
Visiteurs uniques	698		760	

1. L'Initiative de développement créatif de l'Alberta (IDCA), qui a débuté en 2007-2008, est un programme conçu pour aider le développement des arts en Alberta. Il s'agit d'un partenariat entre l'Alberta Foundation for the Arts et le Conseil des Arts du Canada, en collaboration avec la Calgary Arts Development et l'Edmonton Arts Council. Les contributions annuelles respectives du Conseil des Arts et de l'Alberta Foundation à l'IDCA ont été de 1 000 000 $ pendant les trois premières années. La contribution du Conseil et de l'Alberta Foundation à l'IDCA a été de 1 000 000 $ par année pour chacun des organismes pendant les trois premières années et de 500 000 $ pour 2010-2011.

2. Le Conseil a accru ses capacités de recherche dans les domaines suivants : méthodologies de sondage, production de rapports sur le rendement et les résultats obtenus, méthodologies de recherche adaptées (par exemple, les consultations auprès de la communauté artistique autochtone à des fins de recherche, l'« exploration de données », etc.), reddition de comptes sur les questions d'équité, de développement des publics et de rayonnement.

Indicateurs artistiques

45,6 milliards $

retombées des arts et de la culture sur l'économie canadienne (Statistique Canada, 2010)

1 859

nombre de collectivités canadiennes dans lesquelles des subventions, des prix et des paiements de droit de prêt public ont été décernés (2010-2011)

22 700 $

revenu annuel moyen d'un artiste; moyenne nationale de 36 300 $ (Recensement de 2006)

0,08 %

pourcentage du budget du Conseil par rapport aux dépenses totales du gouvernement fédéral (2008-2009)

5,31 $

coût annuel du Conseil des Arts par Canadien (2010-2011)

154,5 millions $

investissement direct du Conseil dans les arts (2010-2011)

86 %

pourcentage des Canadiens ayant assisté à une activité ou un événement culturel ou artistique (Ministère du Patrimoine canadien, 2007)

90 %

pourcentage des Canadiens qui croient que la présence de lieux de spectacle dans leur collectivité contribue à améliorer leur qualité de vie (Ministère du Patrimoine canadien, 2007)

609 000

nombre de personnes employées dans le secteur artistique et culturel (Statistique Canada, 2006)

Aperçu financier

Faits saillants

Le Conseil a reçu un crédit parlementaire annuel, pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2011, de 181,3 millions de dollars, soit 1,8 million de moins qu'en 2009-2010. Ce changement consiste principalement en une réduction de 1,4 million liée à l'élimination du financement pour le programme de subventions à l'enregistrement sonore, une réduction nette de 734 000 $ liée aux salaires et aux restrictions budgétaires, et une augmentation nette de 247 000 $ liée à divers rajustements mineurs de financement. Les résultats financiers nets du Conseil pour l'exercice affichent une perte de 46,5 millions par rapport à un rendement net budgété de 205 000 $ et à une perte de 19 000 $ en 2009-2010. Le principal facteur ayant influé sur les résultats financiers est la perte nette de revenus d'investissements de 36,9 millions, soit un déficit budgétaire de 48,3 millions et une réduction de 44,8 millions par rapport à l'exercice précédent. En excluant le déficit budgétaire lié à la perte nette de revenus d'investissements, le Conseil a obtenu un résultat net positif de 1,8 million.

En 2010-2011, le fonds de dotation du Conseil et les fonds spéciaux, d'une part, et les fonds Killam, d'autre part, ont produit respectivement des rendements positifs sur un an de 5,4 % (14,8 % en 2009-2010) et 5,6 % (15,2 % en 2009-2010). Les portefeuilles ont continué de jouir de l'influence positive de la reprise des économies et des marchés boursiers mondiaux et canadiens par rapport au recul considérable qui s'est produit lors du ralentissement économique mondial de 2008-2009. Au 31 mars 2011, la juste valeur des placements du Conseil s'élevait à 279,2 millions de dollars, soit une augmentation de 13,7 millions comparativement à l'exercice précédent. Toutefois, l'ampleur et le moment du rétablissement de la juste valeur varient selon les placements. Le Conseil effectue chaque année un test de dépréciation de la valeur de chaque instrument de placement. Au cours de l'exercice, le Conseil a déterminé que les fléchissements résiduels de la juste valeur de certains placements particuliers n'étaient pas temporaires et il a constaté une réduction de 58,9 millions de leur valeur comptable. Toutefois, cette réduction n'a pas eu d'incidence sur la capacité du Conseil de fonctionner, ni sur sa capacité actuelle ou future de générer un rendement de ses placements, puisque ces capacités dépendent de la juste valeur et d'autres facteurs, et que le fléchissement de la juste valeur a eu cours pendant une période prolongée. Elle a toutefois eu une incidence sur la répartition des capitaux propres du Conseil entre les réserves, le cumul des autres éléments du résultat étendu et les bénéfices non répartis. L'exercice 2010-2011 était la troisième année de la mise en œuvre du *Plan stratégique 2008-2011 du Conseil*, qui a poursuivi ses activités liées aux orientations stratégiques énoncées dans ce plan sans réaffectation importante de ressources, tout en préparant des plans en fonction des réductions budgétaires des années à venir.

Bilan au 31 mars

(en milliers de dollars)	2011	2010
Total de l'actif	306 035 $	299 063 $
Total du passif	37 987	37 592
Total de l'avoir	268 048	261 471

États des résultats pour les exercices terminés le 31 mars

(en milliers de dollars)	2011	2010
Crédit parlementaire	181 277 $	183 122 $
Produits financiers nets	(36 942)	7 825
Autres produits	1 979	3 259
Total des produits	**146 314**	**194 206**
Programmes	174 433	176 628
Commission canadienne pour l'UNESCO	2 168	2 005
Administration générale	16 237	15 592
Total des charges	**192 838**	**194 225**
Résultats nets pour l'exercice	**(46 524) $**	**(19) $**

Bilan

Actif

Au 31 mars 2011, le total de l'actif à court terme s'établissait à 3,3 millions de dollars, soit une diminution de 6,8 millions en regard de l'exercice précédent. L'actif à court terme est l'actif qui, dans le cours normal des activités, devrait être converti en espèces ou dépensé au cours de l'exercice suivant. Les équivalents de trésorerie et les instruments financiers dérivés ont connu la plus forte baisse, passant respectivement de 4,5 millions et 3,8 millions de dollars au 31 mars 2010, à 340 000 $ et 300 000 $ au 31 mars 2011. L'actif des instruments financiers dérivés pour les deux exercices représente des gains latents de change sur des contrats à terme qui venaient à échéance le 31 mars, mais qui ont été réalisés ultérieurement. Les équivalents de trésorerie représentent le placement temporaire de l'excédent des besoins de liquidités quotidiens du Conseil dans un fonds commun à court terme géré par un gestionnaire professionnel de portefeuille. Ce fonds commun à court terme a dégagé un rendement de 1,4 % en 2010-2011, et sa durée moyenne a été de 32 jours (rendement de 0,25 % et durée moyenne de 19 jours en 2009-2010). Le passif du Conseil au titre du découvert bancaire au 31 mars 2011 s'élevait à 2,6 millions comparativement à 3,5 millions au 31 mars 2010. La diminution nette de 3,3 millions des équivalents de trésorerie et du découvert bancaire au cours de l'exercice 2010-2011 est attribuable aux sorties utilisées dans le cadre d'activités d'investissement totalisant 6,2 millions, compensées par des rentrées nettes découlant des activités d'exploitation totalisant 2,9 millions.

Au 31 mars 2011, la juste valeur des placements du Conseil était de 279,2 millions de dollars, dont 6,9 millions dans des fonds communs du marché monétaire destinés à financer des engagements futurs à long terme. Les placements totaux ont augmenté de 13,7 millions comparativement à la juste valeur établie à 265,5 millions au 31 mars 2010. Cette augmentation de la juste valeur reflète la remontée continue des marchés boursiers mondiaux par rapport au ralentissement économique mondial de 2008-2009. Toutefois, l'ampleur de la hausse de la juste valeur varie en fonction de la nature des investissements particuliers et de l'exécution des mandats par les gestionnaires de placements.

À tous les ans, conformément aux principes comptables généralement reconnus, le Conseil procède à une évaluation de chacun de ses instruments de placements en fonction de critères précis afin de déterminer s'il y a lieu de penser que la valeur comptable ne sera pas récupérable et qu'elle est dès lors dépréciée. Une baisse considérable ou prolongée de la juste valeur d'un placement en regard de son coût constitue un signe tangible de sa dépréciation et doit être constatée lorsque considérée durable. Le Conseil investit pour obtenir des rendements à long terme selon un horizon de 10 ans et il répartit et structure ses placements en conséquence. Il faut donc évaluer d'autres facteurs, notamment des horizons temporels beaucoup plus courts, lors d'un constat de dépréciation. C'est la raison pour laquelle

le Conseil considère qu'une baisse importante de la valeur pendant trois ans est prolongée et durable s'il n'y a pas de signes objectifs de reprise au cours de l'année financière suivante. Pendant l'exercice, le Conseil a constaté une réduction de 58,9 millions de la valeur comptable de ses placements dans la catégorie des fonds communs d'actions dans des titres internationaux, car la baisse de valeur a été considérée comme durable.

Le Conseil investit dans des parts de fonds communs administrés par des gestionnaires professionnels de portefeuilles. Les placements sont orientés par un *Énoncé des politiques et objectifs de placement*, qui est approuvé par le Conseil d'administration et mis à disposition par le Conseil. Les objectifs du portefeuille consistent à générer des rendements réels à long terme, afin de compléter le crédit parlementaire et de financer les bourses et prix offerts grâce aux fonds Killam et aux fonds spéciaux, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de dotation. Les fonds Killam et les autres fonds spéciaux représentent les apports de non-propriétaires qui ont été reçus sous forme de dons et de legs et qui ont été grevés d'affectations pour des raisons précises par les donateurs. Les fonds Killam doivent être conservés dans un portefeuille distinct qui est consolidé aux fins de l'établissement de rapports. Les fonds spéciaux sont compris dans le portefeuille du Conseil; et une part proportionnelle pour chaque contribution est calculée selon la juste valeur du portefeuille de placement au moment où la contribution a été reçue. La constatation de dépréciation de certains placements au cours de l'exercice n'a pas eu d'effets sur la capacité actuelle ou future du Conseil de générer des rendements de ses placements ou de respecter ses engagements à l'égard des fonds Killam et des fonds spéciaux, puisqu'elle dépend de la juste valeur et d'autres facteurs, et que le fléchissement de la juste valeur a eu cours pendant une période prolongée.

En octobre 2010, le conseil d'administration a approuvé des rajustements à sa politique régissant la composition de l'actif et, au 31 mars 2011, le Conseil avait complété le rééquilibrage du portefeuille. L'*Énoncé des politiques et objectifs de placement* prévoit une période de grâce de six mois pour permettre de rééquilibrer les catégories d'actifs en fonction des indices de référence.

Pour la gestion et le suivi de son portefeuille, le Conseil est assisté d'un comité de placements formé d'experts indépendants ayant une expérience du domaine des placements et des catégories d'actifs dans lesquelles les placements sont effectués. Des membres du conseil d'administration siègent également au comité. En outre, le Conseil a recours aux services d'un conseiller en placements indépendant ayant pour fonction d'épauler le comité de placements dans ses activités. Dans le cadre d'un processus concurrentiel tenu en cours d'exercice, le Conseil a octroyé à un nouveau conseiller en placement un contrat de services qui entrera en vigueur le 1er avril 2011.

Chaque année, le comité de placements examine la politique de placement du Conseil et, lorsqu'il le juge nécessaire et approprié, il recommande des rajustements à la composition de l'actif et à la diversification de la structure de gestion du portefeuille. Au cours de l'année, le comité de placements a évalué à chaque réunion l'incidence de l'application de la politique sur le portefeuille en obtenant des gestionnaires de placements des mises à jour régulières et en procédant à l'examen du rendement du portefeuille avec le conseiller en placements. Le tableau ci-dessous présente la composition comparative réelle de l'actif, ainsi que les objectifs de composition de l'actif du portefeuille.

	Composition de l'actif 2010-11		Composition de l'actif 2009-10	
	Réelle	Objectifs	Réelle	Objectifs
Placements				
Actions – titres canadiens	6 %	5 %	0 %	5 %
Actions – titres internationaux	43 %	40 %	46 %	40 %
Obligations	31 %	35 %	24 %	35 %
Alternatifs	10 %	10 %	13 %	10 %
Immobilier	4 %	5 %	3 %	5 %
Infrastructure	3 %	5 %	3 %	5 %
Marché monétaire	3 %	0 %	11 %	0 %

Le comité de placements suit de très près le niveau de risque au sein du portefeuille. Pour la période de quatre ans se terminant au 31 mars 2011, le rendement de l'ensemble du fonds s'établissait à 3,8 % comparativement à un indice de référence de 1,0 % pour un portefeuille dont la composition de l'actif est similaire. Pour la même période, le niveau de risque, tel que mesuré par l'écart-type des rendements trimestriels, était de 10,1 % pour le fonds comparativement à 10,0 % pour l'indice de référence. Tant l'indice de référence que les placements du Conseil ont été moins performants que ceux de leurs pairs, alors que les niveaux de risque étaient relativement élevés. Dans l'ensemble, les niveaux de risque indiquent que les placements du Conseil devraient être plus performants en période d'appréciation du marché et à long terme. Toutefois, cette prédiction varie selon les placements particuliers, leurs gestionnaires et les stratégies de placement. Le Conseil révise actuellement ses stratégies de composition de l'actif et les niveaux désirés de risque.

Au cours de l'exercice, le Conseil a réalisé des pertes nettes en capital de 4,2 millions de dollars découlant de la cession d'une partie de son portefeuille de titres. Afin de réduire le risque de change, le Conseil essaie de minimiser les effets de la fluctuation du cours des devises en couvrant la tranche du portefeuille non libellée en dollars canadiens, à l'exception de la composante des marchés émergents, en ayant recours à une stratégie dynamique de couverture du risque de change, qui pourrait fluctuer entre 30 et 70 % à un moment donné. Au cours de l'exercice, ce programme a donné lieu à un gain net de change de 0,8 million, en raison de la hausse du dollar canadien, notamment contre la devise américaine.

Les œuvres d'art et instruments de musique sont inscrits au bilan du Conseil pour une valeur de 20,7 millions de dollars, au 31 mars 2011, soit une hausse nette de 19 000 $ par rapport à l'exercice précédent. Le Conseil assure ces biens à leur juste valeur marchande, qui est beaucoup plus élevée que la valeur comptable consignée. La Banque d'œuvres d'art possède la plus vaste collection d'art contemporain canadien au pays, qui compte plus de 17 500 œuvres. Elle offre également la location de ces œuvres d'art à des sociétés intéressées des secteurs public et privé. La Banque d'œuvres d'art est autorisée à réaffecter tout excédent d'exploitation à l'acquisition de nouvelles œuvres d'art. La Banque d'instruments de musique du Conseil, pour sa part, détient ou gère 15 instruments à cordes et un archet de violoncelle de qualité et d'une grande valeur historique, qui sont prêtés à de jeunes musiciens talentueux pour des périodes de trois ans.

Les autres immobilisations comprennent le matériel de bureau et les améliorations locatives, qui ont augmenté de 116 000 $ au cours de l'exercice. La valeur des acquisitions a marginalement compensé l'amortissement, soit la diminution de la valeur d'usage, des actifs existants.

Passif

Au 31 mars 2011, le solde cumulé des passifs à court terme s'établissait à 33,6 millions de dollars, en hausse de 640 000 $ par rapport à l'exercice précédent. Le passif à court terme, c'est-à-dire le passif qui devrait être acquitté pendant l'exercice suivant, dans le cours normal des activités et a été porté aux charges du Conseil pour l'exercice 2010-2011. Il comprend le découvert bancaire, les subventions à payer, les comptes créditeurs, les charges à payer, les instruments financiers dérivés et les crédits parlementaires reportés. Par rapport à l'exercice précédent, le découvert bancaire a diminué de 901 000 $, et les subventions à payer, de 525 000 $, tandis que les comptes créditeurs et autres éléments du passif ont augmenté de 2,1 millions.

Les autres éléments de passif comprennent les revenus reportés, lesquels correspondent aux revenus de location de la Banque d'œuvres d'art perçus d'avance, à la part non amortie de l'incitatif à la location reçu du locateur du Conseil et aux avantages sociaux des employés, qui correspondent aux indemnités de départ des employés du Conseil et qui augmentent normalement avec chaque année de service additionnelle. La diminution nette au titre de ces éléments était de 245 000 $.

Capitaux propres

Au 31 mars, l'avoir se composait des éléments suivants :

(en milliers de dollars)	2011	2010
Capitaux propres		
Surplus d'apport	50 000 $	50 000 $
Bénéfices non répartis	11 423	12 715
Cumul des autres éléments du résultat étendu	64 451	11 301
Réserve découlant de la capitalisation des produits financiers	121 445	166 745
Réserve pour l'investissement dans des œuvres d'art et des instruments de musique	20 729	20 710
	268 048 $	**261 471 $**

Le surplus d'apport de 50 millions représente la contribution initiale du gouvernement sous forme d'un fonds de dotation en 1957 pour permettre la constitution du Conseil.

Les bénéfices non répartis d'une somme de 11,4 millions de dollars comprennent les budgets de subventions non dépensés des exercices précédents, reportés pour une utilisation future connue, et un solde des fonds engagés afin de permettre le bon déroulement des activités du Conseil. Le Conseil a transféré aux bénéfices non répartis 45,3 millions de la réserve découlant de la capitalisation des produits financiers. Ce transfert compense les effets de l'insuffisance des produits financiers nets résultant principalement de la constatation de dépréciation de certains placements en actions.

Le cumul des autres éléments du résultat étendu (AERE) inclut des montants relatifs à deux éléments : les gains ou pertes latents sur la valeur des actifs financiers disponibles à la vente et les apports de non-propriétaires. Les valeurs reliées aux actifs financiers disponibles à la vente tiennent compte du reclassement aux opérations gains et pertes résultant de la cession ou de la dépréciation de placements ayant déjà été constatés dans cette com-posante des AERE. Les apports de non-propriétaires comprennent ceux reçus sous forme de dons ou de legs qui ont été grevés d'affectations pour des raisons précises par les donateurs, tout produit attribué aux apports de non-pro-priétaires qui n'a pas été exigé au cours de l'exercice pour les fins énoncées de la contribution, la part proportionnelle de gains ou pertes latents découlant de la mesure de la juste valeur des placements du Conseil au 31 mars et du reclassement aux opérations des gains ou pertes découlant de la cession de placements et de la dépréciation de placements ayant été constatés dans cette composante des AERE. L'effet net des cessions de placements, du reclassement des dépréciations dans les actifs financiers et des gains latents compris dans l'augmentation de la juste valeur des actifs financiers en cours d'exercice représentent une augmentation de 53,1 millions des AERE en regard de l'exercice précédent. Après les reclassements, les gains latents nets sur la valeur des actifs financiers disponibles à la vente s'élevaient à 533 000 $ au 31 mars 2011 (des pertes de 51 millions ont été enregistrées au 31 mars 2010); les apports affectés provenant de non-propriétaires étaient de l'ordre de 63,9 millions (62,3 millions au 31 mars 2010).

Selon la politique du Conseil, lorsque les produits financiers d'un exercice dépassent les produits financiers nets prévus au budget, un montant peut être transféré des bénéfices non répartis à la réserve découlant de la capitalisation des produits financiers et, lorsque les revenus de placement d'un exercice sont inférieurs aux revenus de placement nets prévus au budget, un montant peut être transféré aux bénéfices non répartis à partir de la réserve découlant de la capitalisation des produits financiers. Au cours de l'exercice, la réserve découlant de la capitalisation des produits financiers a été réduite de 45,3 millions, à la hauteur de l'insuffisance des produits financiers en regard du montant prévu au budget qui résulte principalement d'une constatation de dépréciation liée à un fléchissement de la juste valeur des placements au cours d'une année antérieure. Ce transfert aux bénéfices non répartis n'a pas fourni de fonds pour l'exercice courant du Conseil, qui a pu mener ses activités sans recourir à la réserve. La réserve totale de 121,4 millions au 31 mars 2011 représente la somme des revenus excédentaires de placements depuis la fondation du Conseil.

La dernière réserve des capitaux propres correspond à la constatation d'un montant équivalant à la valeur des œuvres d'art et des instruments de musique, compte tenu du fait que la propriété d'œuvres d'art et d'instruments musicaux constitue, pour le Conseil, un capital physique plutôt que financier.

État des résultats

État des résultats sommaires pour les exercices terminés le 31 mars

(en milliers de dollars)	Réel 2011	Budget 2011	Réel 2010
Revenus			
Crédit parlementaire	181 277 $	181 697 $	183 122 $
Produits financiers	(36 942)	11 400	7 825
Produits nets de la	158	195	404
Autres produits	1 821	1 374	2 855
	146 314	194 666	194 206
Charges			
Programmes	174 433	175 767	176 628
Commission canadienne	2 168	2 316	2 005
Administration générale	16 237	16 378	15 592
	192 838	194 461	194 225
Résultats nets de l'exercice	**(46 524) $**	**205 $**	**(19) $**

Les résultats financiers nets du Conseil pour l'exercice affichent une perte de 46,5 millions de dollars par rapport à un rendement net prévu au budget de 205 000 $ et à une perte de 19 000 $ en 2009-2010. Le principal facteur ayant influé sur les résultats financiers est une perte de 36,9 millions au titre des produits financiers nets, soit un déficit budgétaire de 48,3 millions et une réduction de 44,8 millions par rapport à l'exercice précédent. En excluant le déficit budgétaire lié à la perte nette de revenus de placement, le Conseil a obtenu un résultat net positif de 1,8 million.

Le Conseil reçoit un crédit parlementaire annuel. Pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2011, ce crédit était de 181,3 millions de dollars, soit 1,8 million de moins qu'en 2009-2010. Ce changement résulte principalement d'une réduction de 1,4 million liée à l'élimination du financement pour le programme de subventions à l'enregistrement sonore, d'une réduction nette de 734 000 $ liée aux salaires et aux restrictions budgétaires et d'une augmentation nette de 247 000 $ liée à plusieurs changements mineurs dans le financement.

Les marchés financiers dans lesquels investit le Conseil sont très diversifiés et, en 2010-2011, le fonds de dotation du Conseil et les fonds spéciaux, d'une part, et les fonds Killam, d'autre part, ont produit respectivement des rendements positifs sur un an de 5,4 % (14,8 % en 2009-2010) et 5,6 % (15,2 % en 2009-2010). Les portefeuilles ont continué de jouir de l'influence positive de la reprise des économies et des marchés boursiers mondiaux et canadiens.

Le Conseil a constaté des revenus nets de placement de 3,2 millions comparativement à 13,1 millions pour l'exercice précédent si on exclut la constatation de dépréciation de 58,9 millions, les pertes affichées de l'ordre de 4,2 millions lors de la disposition d'actifs financiers ainsi que la réallocation de 18,7 millions imputables aux apports de non-propriétaires. Cela représente une augmentation des revenus d'intérêts et dividendes de 2,0 millions, atténuée par une diminution de 11,9 millions des gains de change en regard de l'exercice précédent. La portée et les effets de la remontée du dollar canadien, qui a globalement continué à se raffermir au cours de l'exercice, n'ont pas été aussi importants que pour l'exercice précédent. Les pertes nettes enregistrées sur la cession de placements se sont chiffrées à 4,2 millions, comparativement à 4,9 millions pour l'exercice précédent. Ces pertes sont principalement attribuables à la cession d'actions pour lesquelles une dépréciation de la valeur comptable des titres de placement restants a été constatée.

Le graphique I illustre le rendement annualisé du portefeuille pour les 10 derniers exercices du Fonds de dotation du Conseil et autres fonds spéciaux et des fonds Killam en regard de l'indice de référence. Il indique l'incidence du ralentissement économique de 2008 et de la reprise subséquente.

Graphique I: Rendement annualisé du portefeuille (périodes prenant fin le 31 mars)

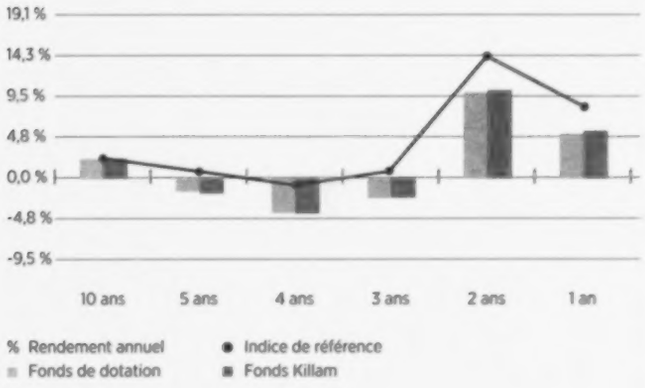

Selon la politique de placement du Conseil, des sommes en espèces peuvent être retirées du portefeuille à hauteur maximale de 4,5 % de la valeur marchande moyenne du portefeuille pour les trois exercices précédents, selon les soldes au 30 septembre. Le graphique II représente le rendement annuel du portefeuille du Conseil pour chaque exercice depuis 2002, ainsi que son influence sur la valeur marchande en fin d'exercice. Le graphique II montre également les fluctuations du rendement des marchés de fonds d'investissement d'une année à l'autre. Lorsque les revenus de placements dépassent ceux prévus au budget, le Conseil réinvestit l'excédent afin d'assurer la croissance du fonds. Ce réinvestissement est aussi destiné à rapprocher la valeur du portefeuille de la valeur actualisée de la dotation initiale effectuée en 1957. Cette approche proactive favorise la stabilité et le rendement du Conseil à long terme. Lors des exercices où les revenus de placements ne sont pas aussi favorables que prévu, le Conseil d'administration peut autoriser l'utilisation de revenus capitalisés d'exercices précédents, qui constituent la réserve découlant de la capitalisation des produits financiers et un élément d'avoir du bilan. En 2010-2011, le Conseil a transféré 45,3 millions de cette réserve aux bénéfices non répartis.

Graphique II : Rendement annuel du portefeuille (périodes prenant fin le 31 mars)

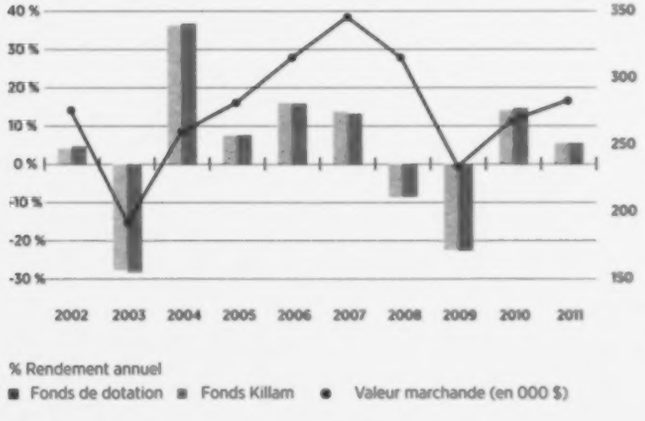

Les produits nets de 158 000 $ de la Banque d'œuvres d'art ont été inférieurs de 37 000 $ à ceux prévus pour l'exercice et inférieurs de 246 000 $ au montant comptabilisé pour l'exercice précédent. Ce rendement net reflète les défis liés au maintien, dans le contexte actuel, de l'augmentation de la location d'œuvres d'art au niveau atteint lors de l'exercice précédent. Au cours de l'exercice, le Conseil a fait l'acquisition d'œuvres d'art évaluées à 68 000 $ et procédé à la vente d'œuvres évaluées à 49 000 $.

Les autres revenus comprennent les montants découlant de l'annulation de subventions accordées au cours des exercices précédents, frais de location de salles de conférences, dons, remboursements de taxes et autres. Ces revenus peuvent varier d'une année à l'autre et, en 2010-2011, ils ont diminué de 1 million, mais étaient de 447 000 $ plus élevés que prévu au budget.

Les dépenses de programmes pour les exercices prenant fin le 31 mars incluent les trois éléments suivants :

(en milliers de dollars)	Réel 2011	Budget 2011	Réel 2010
Subventions	154 532 $	155 319 $	158 390 $
Administration	13 244	13 337	12 512
Services	6 657	7 111	5 726
	174 433 $	**175 767 $**	**176 628 $**

En 2010-2011, les charges de programmes ont représenté 91 % des dépenses totales de 192,8 millions de dollars du Conseil, soit le même pourcentage qu'en 2009-2010. Les charges de programmes ont été de 2,2 millions inférieures à celles de l'exercice précédent, et de 1,3 million inférieures à celles prévues au budget. Les subventions aux artistes et aux organismes artistiques comptaient pour environ 89 % des dépenses de programmes totales; elles ont diminué de 3,8 millions par rapport à l'exercice antérieur. Cette diminution résulte principalement de l'élimination du financement reçu pour le programme de subventions à l'enregistrement sonore, de la cessation progressive planifiée de programmes comme l'initiative de développement créatif de l'Alberta et de l'augmentation de la prestation de services.
Les services comprennent d'autres types de soutien offerts à la communauté artistique, à savoir des dépenses relatives aux partenariats, aux comités consultatifs, à la recherche, aux ateliers, à la prestation de programmes et à leur évaluation. Les frais d'administration des programmes représentent les coûts directs de la prestation des programmes du Conseil. Ceux-ci, incluant les salaires, les avantages sociaux, les frais de déplacement et les services professionnels, ont connu une augmentation de 732 000 $ par rapport à 2009-2010. Le Conseil appliquera des compressions budgétaires et cherchera à réaliser des économies relativement à ces coûts au cours des trois prochains exercices financiers.

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCU) exerce ses activités sous l'égide du Conseil des Arts du Canada. La CCU a dépensé 2 168 000 $ en 2010-2011, soit 163 000 $ de plus qu'en 2009-2010, mais 148 000 $ de moins que prévu au budget. La Commission coordonne les activités relatives à la réalisation des programmes de l'UNESCO au Canada, favorise la participation canadienne à des projets menés à l'étranger, notamment aux programmes d'aide et de conseils spécialisés offerts par des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Elle conseille également le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour l'établissement des futurs programmes et budgets de l'UNESCO. La CCU entreprend également des activités au Canada en vue de promouvoir et de faire connaître les objectifs des programmes de l'UNESCO.

Les dépenses liées à l'administration générale comprennent les coûts du Secrétariat du Conseil, les communications et les services généraux (notamment les finances, les ressources humaines et la gestion de l'information). Elles comprennent, entre autres, les salaires, les avantages sociaux, les déplacements, l'amortissement et les locaux. Ces coûts ont dépassé de 645 000 $ ceux enregistrés lors de l'exercice 2009-2010 et sont restés inférieurs de 141 000 $ au montant budgété. L'augmentation est attribuable aux hausses de salaire, à l'inflation et à l'investissement du Conseil dans des procédés et des technologies qui permettront de tirer des avantages nets au niveau des coûts et services dans les années à venir. Le Conseil appliquera des compressions budgétaires et cherchera à réaliser des économies relativement aux dépenses liées à l'administration générale au cours des trois prochains exercices financiers.

Modification du régime comptable

En décembre 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a modifié la Préface des normes comptables pour le secteur public (NCSP). Cette modification a éliminé la catégorie des organismes publics de type commercial (OPTC) dans laquelle se trouvait le Conseil et qui lui permettait de produire ses états financiers selon les normes de la partie V du Manuel de l'ICCA plutôt que les NCSP. L'ICCA a remplacé ces normes par une série de nouvelles normes qui varient selon le type d'entreprise et dont aucune ne convient au Conseil. Par conséquent, le Conseil a changé de catégorie et choisi « Autres organismes gouvernementaux ». Il a déterminé que les méthodes comptables les plus appropriées qui satisfont aux besoins de divulgation des renseignements financiers de ses partenaires sont les normes publiées par le CCSP pour cette catégorie. Le Conseil a adopté un nouveau cadre comptable pour l'exercice financier commençant le 1er avril 2011. Les états financiers pour l'exercice se terminant au 31 mars 2012 comprendront un bilan initial au 1er avril 2010 et des données comparatives complètes des NCSP pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2011, confor-mément aux nouveaux états financiers, aux nouvelles normes et aux nouvelles présentations.

Le Conseil a effectué un examen approfondi et préparé une série d'exposés de position en vue de déterminer les incidences de son passage aux normes du CCSP. Des analyses en profondeur ont été effectuées sur les questions suivantes :

- Mise en œuvre initiale
- Instruments financiers et devises étrangères
- Actifs corporels (Banque d'œuvres d'art et Banque d'instruments de musique)
- Dotations et réserves

Comme toutes les autres sociétés d'État, le Conseil devra présenter des états financiers trimestriels au gouvernement du Canada à partir du 1er avril 2011. Ces états financiers trimestriels seront préparés conformément aux NCSP.

CRÉATIVITÉ.
COMMUNAUTÉ.
VITALITÉ.

LA CULTURE TRAVERSE NOS VIES AU QUOTIDIEN TEL UN FIL QUI NOUS UNIT. LA CULTURE, C'EST LA MUSIQUE QUE NOUS ÉCOUTONS, LES HISTOIRES QUE NOUS PARTAGEONS, LES OBJETS QUI NOUS INSPIRENT.

This is
STOR
of how I
to feel
FLAW
Cool Water

« LES ENTREPRISES LOCALES SONT TOUJOURS FIÈRES DE PARTICIPER AU POLJELL STREET FESTIVAL. LE FESTIVAL RÉUSSIT REMARQUABLEMENT À RÉUNIR UNE FOULE DE VISITEURS ET DES ARTISTES TELLEMENT TALENTUEUX. C'EST UNE REMARQUABLE OCCASSION DE CÉLÉBRER CE QUI REND NOTRE COMMUNAUTÉ SI UNIQUE : LA RICHESSE DE SA CULTURE CANADO-JAPONAISE. »

Joji Kumagai, directeur général, Strathcona Business Improvement Association, Vancouver

Jay Hirabayashi et Barbara Bourget de Kokoro Dance. Photo : Stuart Davis /PNG

POWELL STREET FESTIVAL : 35 ANS DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ

En août 2010, le Powell Street Festival — l'un des festivals communautaires les plus enivrants du Canada — a une fois de plus ajouté art, musique et couleurs au quartier historique Downtown Eastside de Vancouver, quartier confronté à de nombreux problèmes. Ce festival est reconnu non seulement pour les artistes de haut niveau qu'il présente, mais aussi pour son sens aigu de la communauté. Le Powell Street Festival rend hommage aux Canadiennes et aux Canadiens d'origine japonaise qui constituaient une communauté florissante avant la Seconde Guerre mondiale, moment auquel ils ont été déportés dans des camps d'internement. Nombre d'entre eux habitaient le quartier Downtown Eastside. Cette année, les festivaliers ont pu explorer des édifices historiques de la rue Powell lors d'un événement « portes ouvertes », organisé par le Japanese Canadian National Museum, en collaboration avec des entreprises et des organismes locaux. En 2011, le Festival, le plus ancien festival artistique de Vancouver, célèbrera son 35e anniversaire.

Une performance électrisante

La Electric Company Theatre de Vancouver a connu une année électrisante. La compagnie de théâtre a reçu des critiques dithyrambiques pour sa tournée de *Studies in Motion: The Hauntings of Eadweard Muybridge*, menée dans six villes. Inspirée de la vie et de l'œuvre du photographe du XIX[e] siècle Eadweard Muybridge, précurseur du cinéma moderne, cette production raconte une histoire captivante sur l'art, la passion, la mémoire et l'identité à l'aide des toutes dernières technologies de son, d'éclairage et de projection. En novembre 2010, Kim Collier, cofondateur de la compagnie, a remporté le prix Elinore et Lou Siminovitch, le plus important prix annuel de théâtre canadien. En janvier 2011, la compagnie a participé au congrès de l'International Society of Performing Arts afin de promouvoir sa récente production, *Tear the Curtain!*, auprès de 380 délégués provenant de 35 pays.

Gaelan Beaty, Kyle Rideout et Josh Epstein dans *Studies in Motion: The Hauntings of Eadweard Muybridge*. **Photo: Tim Matheson**

Les arts et l'apprentissage

L'UNESCO est depuis longtemps convaincue que les arts mènent à une meilleure compréhension mutuelle et à une meilleure interaction et qu'ils contribuent à instaurer une culture de la paix et du respect de la diversité culturelle. Déjà en 1948, l'UNESCO confiait à ses commissions nationales le rôle clé de promouvoir l'enseignement des arts. Les Canadiens ont toujours joué un rôle de premier plan dans ce domaine. La Commission canadienne pour l'UNESCO s'est d'ailleurs jointe à d'autres Canadiens lors des conférences mondiales de l'UNESCO sur l'éducation artistique, tenues à Séoul en 2010 et à Lisbonne en 2006. Afin d'accroître la sensibilisation aux bénéfices que procurent les arts et la créativité au sein des écoles et des communautés canadiennes, elle travaille en étroite collaboration avec des organismes fédéraux et provinciaux, dont le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et la Chaire UNESCO des Arts et de l'Apprentissage de l'Université Queen's.

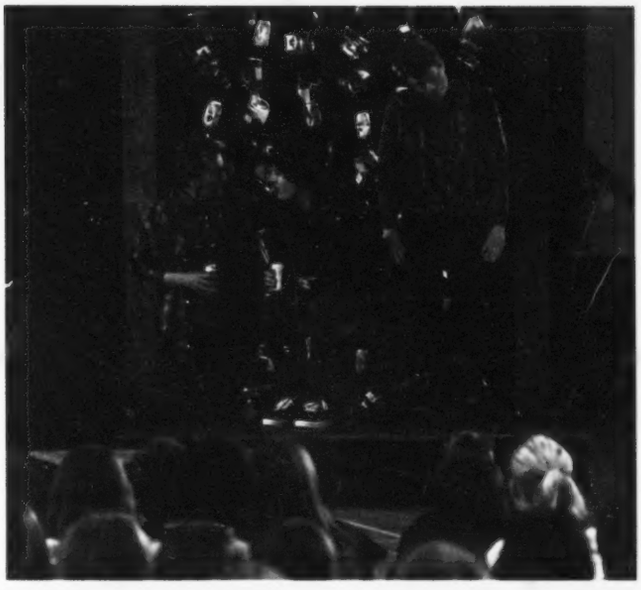

David Gillis et Toby Hughes dans *Liars* du Manitoba Theatre for Young People. Le Réseau canadien des arts et de l'apprentissage a rendu hommage à la compagnie lors de son symposium 2010. La Commission canadienne pour l'UNESCO était partenaire du symposium. Photo : Leif Norman

Le Festival Frye

Misant sur la découverte, le plaisir, l'accessibilité et l'ouverture, le Festival Frye propose des activités pour tous les goûts et tous les âges et va à la rencontre des gens dans les cafés, les bars, les centres commerciaux, les bibliothèques, les écoles et, même, à l'hôtel de ville et à l'aéroport! Durant le Frye, Moncton devient une cité du livre. Festival littéraire international et bilingue, le Frye permet ainsi chaque année à quelque 15 000 personnes de rencontrer les nombreux auteurs invités. En 2010, son programme Scolaire-jeunesse a permis à plus de 10 000 élèves de différentes écoles du Nouveau-Brunswick de faire la rencontre d'auteurs dans leur école. Le Festival a aussi remis des livres aux écoles et accordé des bourses totalisant 4 600 $ aux gagnants de son concours de rédaction destiné aux élèves des écoles secondaires. Le Frye a une présence tout simplement contagieuse. Avec sa forte présence sur le web et sur les réseaux sociaux, des activités qui se poursuivent toute l'année et ses 90 partenariats, le Festival Frye insuffle une vitalité littéraire au quotidien.

**L'auteure jeunesse Jennifer McGrath-Kent au Frye 2010.
Photos : Dolores Breau**

Le Reel Asian Film Festival

En février 2011, le Toronto Reel Asian International Film Festival a entrepris une tournée cinématographique de *Suite Suite Chinatown* dans les villes de Winnipeg, Montréal, New York et San Francisco. À l'origine du projet, sept réalisateurs torontois, tous issus de la deuxième génération de familles d'immigrants d'origine asiatique, ont été invités à répondre à la question « Quel est votre quartier chinois? » Le résultat est une fascinante suite de courts métrages révélant tout autant d'approches cinématographiques et de regards sur le passé, le présent et l'avenir du quartier chinois. Cette suite est accompagnée d'une trame musicale et acoustique jouée devant public lors de la projection des films. Véritable promoteur du cinéma contemporain de l'Asie de l'Est, le Festival fait découvrir au grand public une cinématographie riche et diversifiée.

**Public présent à une projection de *Suite Suite Chinatown*.
Photo : Ren Hui Yoong**

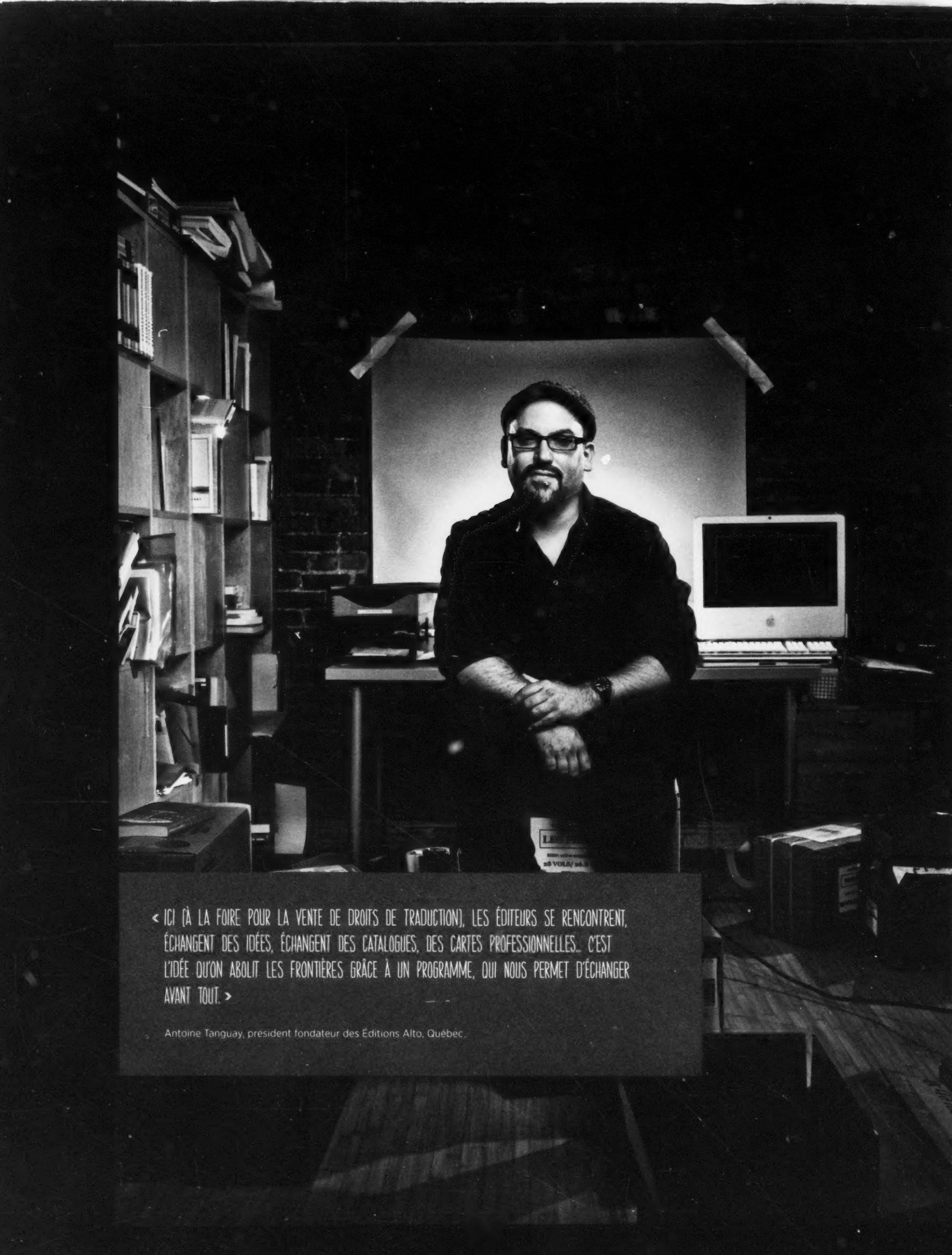

« ICI (À LA FOIRE POUR LA VENTE DE DROITS DE TRADUCTION), LES ÉDITEURS SE RENCONTRENT, ÉCHANGENT DES IDÉES, ÉCHANGENT DES CATALOGUES, DES CARTES PROFESSIONNELLES... C'EST L'IDÉE QU'ON ABOLIT LES FRONTIÈRES GRÂCE À UN PROGRAMME, QUI NOUS PERMET D'ÉCHANGER AVANT TOUT. »

Antoine Tanguay, president fondateur des Éditions Alto, Québec.

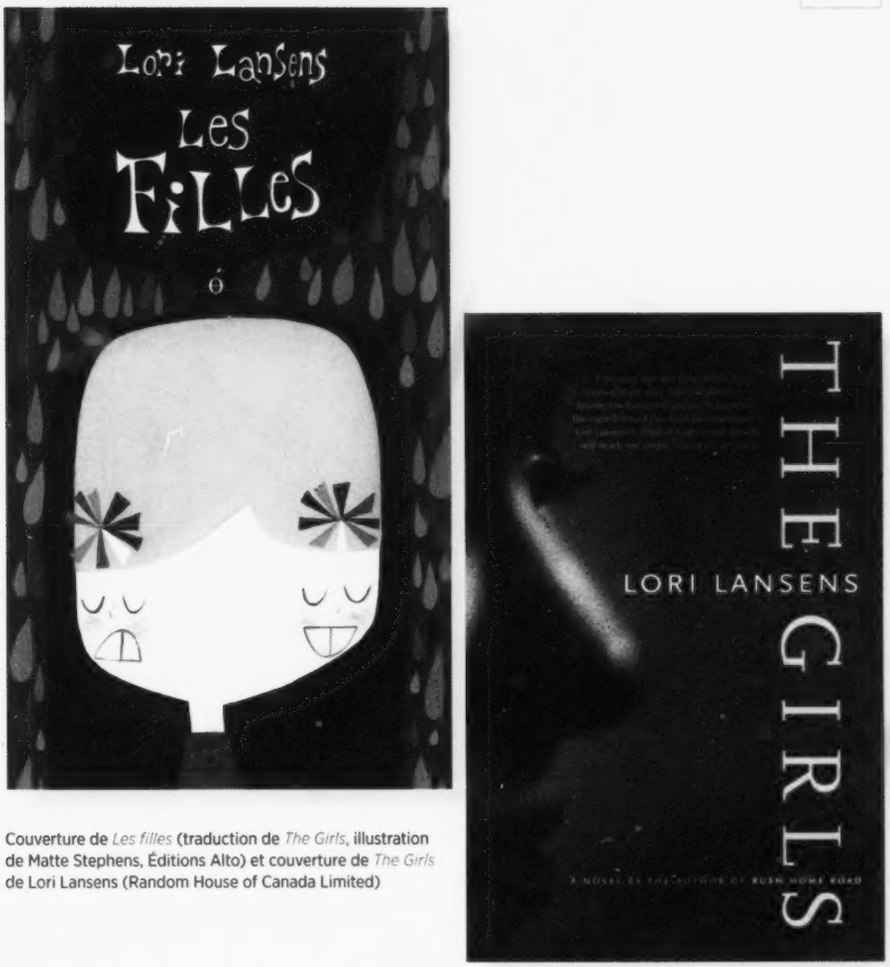

Couverture de *Les filles* (traduction de *The Girls*, illustration de Matte Stephens, Éditions Alto) et couverture de *The Girls* de Lori Lansens (Random House of Canada Limited)

QUAND UNE RÉUNION D'AFFAIRES SE TRADUIT PAR UNE RÉUNION DES CULTURES

Nous nous comprenons les uns les autres par le biais de nos propres histoires. Qu'arrive-t-il lorsque ces histoires sont racontées dans une autre langue? Auteurs, éditeurs et traducteurs permettent de franchir la barrière linguistique qui pourrait faire obstacle à une compréhension mutuelle. En collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien, le Conseil des Arts du Canada offre aux maisons d'édition des subventions pour les traductions en français, en anglais ou dans une langue autochtone de livres canadiens. Le 28 janvier 2011, le Conseil a été l'hôte de la première Foire pour la vente de droits de traduction, tenue au Canada. L'événement a réuni, à Ottawa, des éditeurs anglophones et francophones afin de favoriser des ententes visant la publication de traductions de leurs ouvrages. Pareil investissement dans l'industrie de l'édition, c'est l'histoire d'une bonne nouvelle pour tous.

Les Sages Fous

Avec ses ateliers publics, ses laboratoires de recherche et ses microfestivals de marionnettes, la compagnie de théâtre Les Sages Fous alimente la vitalité artistique de la région de Trois-Rivières et de la Mauricie, au Québec, et contribue à l'avancement des arts de la marionnette. Son théâtre forain — où l'image et le geste l'emportent sur la parole et où le cirque s'impose dans des lieux inusités — suscite l'intérêt des praticiens et d'un public de tous les âges et ravit les foules du monde entier. Les Sages Fous ont participé à quelque 145 festivals internationaux dans 25 pays et sur 4 continents. En février 2011, ces « dompteurs de marionnettes sauvages et montreurs de curiosités » ont lancé leur production du *Cirque orphelin* et pris la route qui les mènera, jusqu'à la fin de l'année 2011, dans différentes villes du Québec, des Pays-Bas, de la Norvège, de l'Italie, du Danemark, de la Pologne et de la Hongrie.

Le Cirque Orphelin, 2010. Photo : Cinthia Chouinard

Gu Xiong, Becoming Rivers, **2010. exposition** *Border Zones: New Art Across Cultures,*
Musée d'anthropologie de l'Université de la Colombie-Britannique, Vancouver.
Photo : Chris Borchert

Art sans frontières

Dans notre monde aux allures de village planétaire, les frontières qui nous définissent et nous divisent sont nébuleuses. Bien que lieu d'échange et d'engagement, cette zone floue est aussi source de tension et d'inconfort. L' exposition novatrice *Border Zones: New Art Across Culture*, organisée par le Musée d'anthropologie de l'Université de la Colombie-Britannique, à Vancouver, a exploré ces concepts. Présentée à l'été 2010, l'exposition a rassemblé 12 artistes d'art contemporain aux approches variées. Dans l'installation *Becoming Rivers*, Gu Xiong évoquait, à l'aide de techniques mixtes, les fleuves Yang-Tsé (en Chine) et Fraser (en Colombie-Britannique) qui « s'unissent pour ne faire qu'un » dans l'océan Pacifique. L'œuvre explorait les thèmes de l'assimilation et de l'intégration culturelles; elle franchissait les limites physiques du Musée en s'insinuant dans les espaces intérieurs et extérieurs du bâtiment. L'œuvre de l'artiste figure aussi dans le catalogue d'exposition *Waterscapes*, produit en 2010, par la Richmond Art Gallery, de Richmond, en Colombie-Britannique.

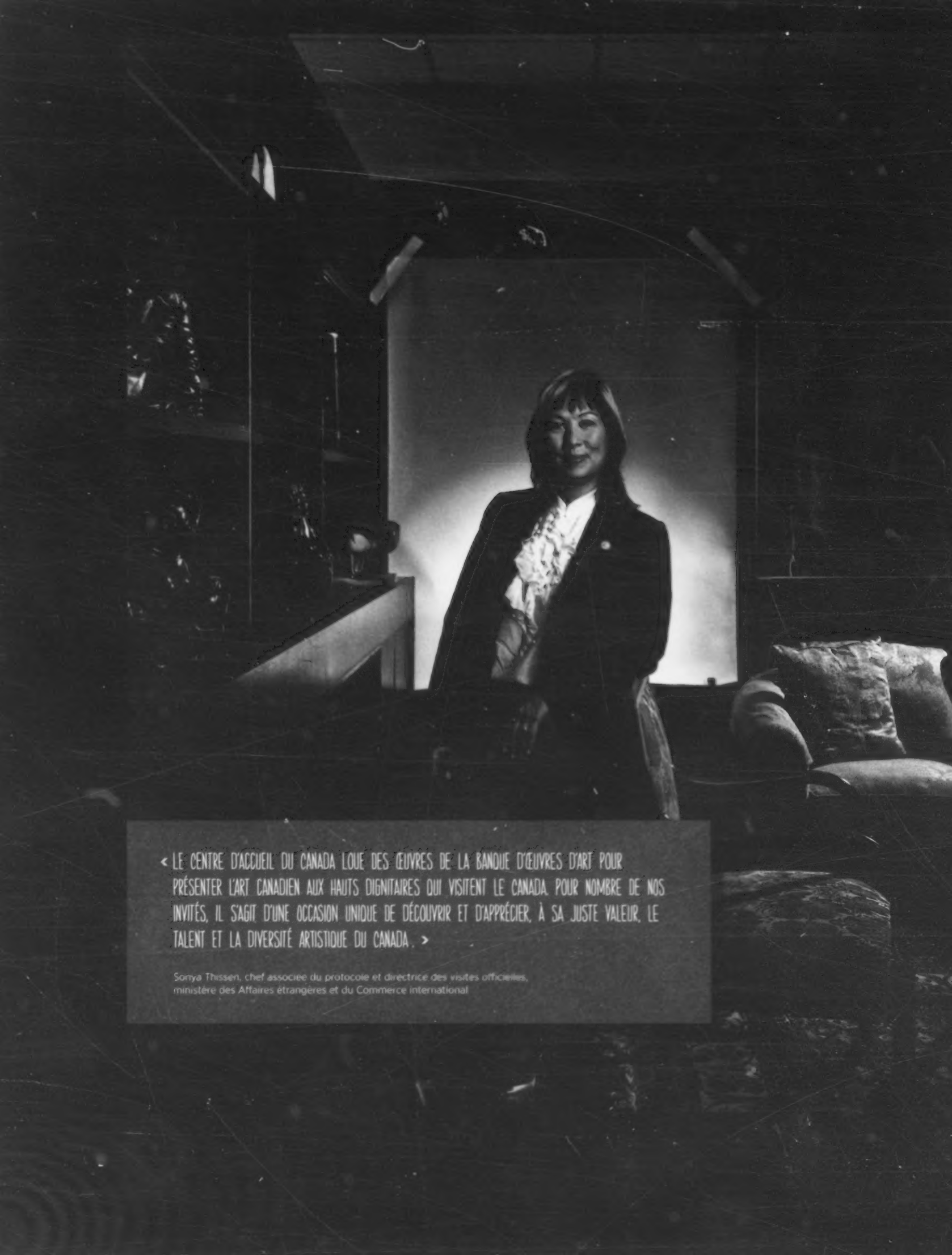

« LE CENTRE D'ACCUEIL DU CANADA LOUE DES ŒUVRES DE LA BANQUE D'ŒUVRES D'ART POUR PRÉSENTER L'ART CANADIEN AUX HAUTS DIGNITAIRES QUI VISITENT LE CANADA. POUR NOMBRE DE NOS INVITÉS, IL S'AGIT D'UNE OCCASION UNIQUE DE DÉCOUVRIR ET D'APPRÉCIER, À SA JUSTE VALEUR, LE TALENT ET LA DIVERSITÉ ARTISTIQUE DU CANADA. »

Sonya Thissen, chef associée du protocole et directrice des visites officielles, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

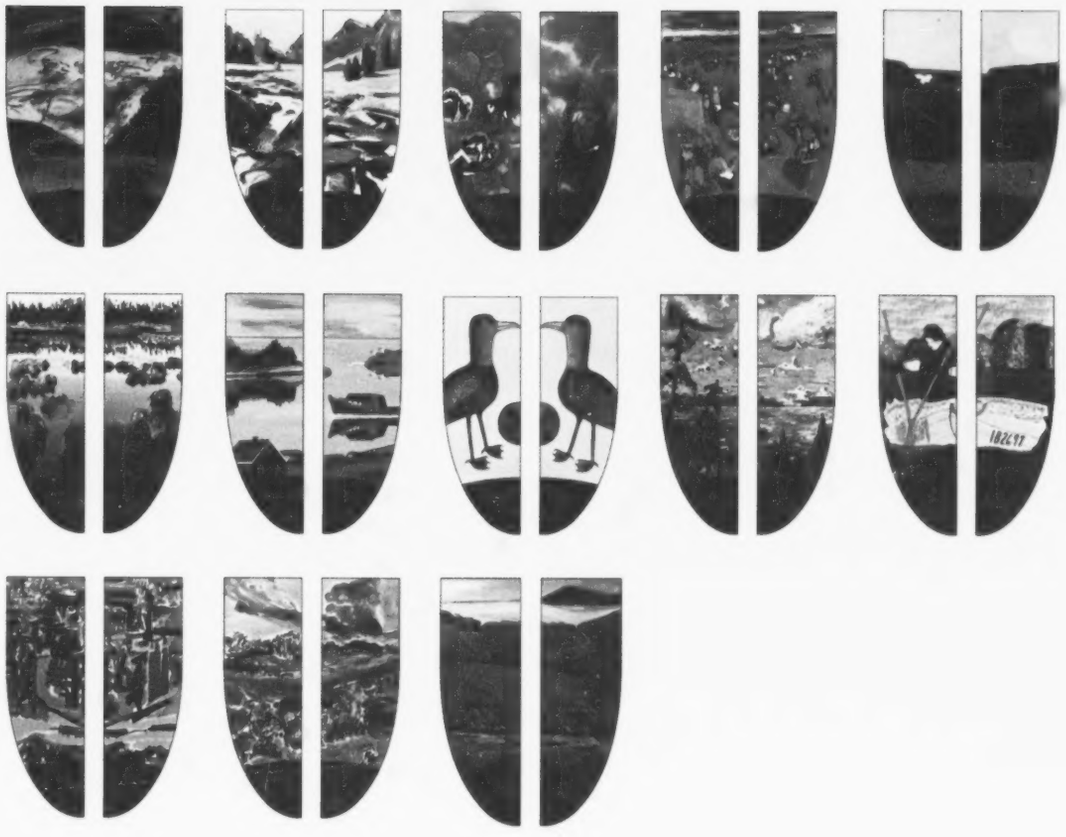

L'ART EST DANS L'AIR

L'art d'ici reflète ce que nous sommes en tant que peuple – alors, quoi de mieux pour accueillir les visiteurs de la capitale du Canada que des œuvres parmi les plus remarquables du pays. Au printemps et à l'été 2011, 13 œuvres représentant chacune des provinces et des territoires, choisies parmi la vaste collection de la Banque d'œuvres d'art du Conseil des Arts du Canada, ont été imprimées sur des bannières et placées le long du boulevard de la Confédération. Les centaines de milliers de touristes qui ont parcouru cette route à caractère historique ont pu profiter de ce projet d'art public, fruit d'une collaboration entre la Banque d'œuvres d'art et la Commission de la capitale nationale. De plus, les dignitaires – tels que le prince William et Kate Middleton, duc et duchesse de Cambridge – qui atterrissent à l'aéroport international d'Ottawa et sont reçus au Centre d'accueil (Hangar 11) peuvent aussi admirer les œuvres d'art canadien, louées par le biais du programme de location d'œuvres de la Banque d'œuvres d'art.

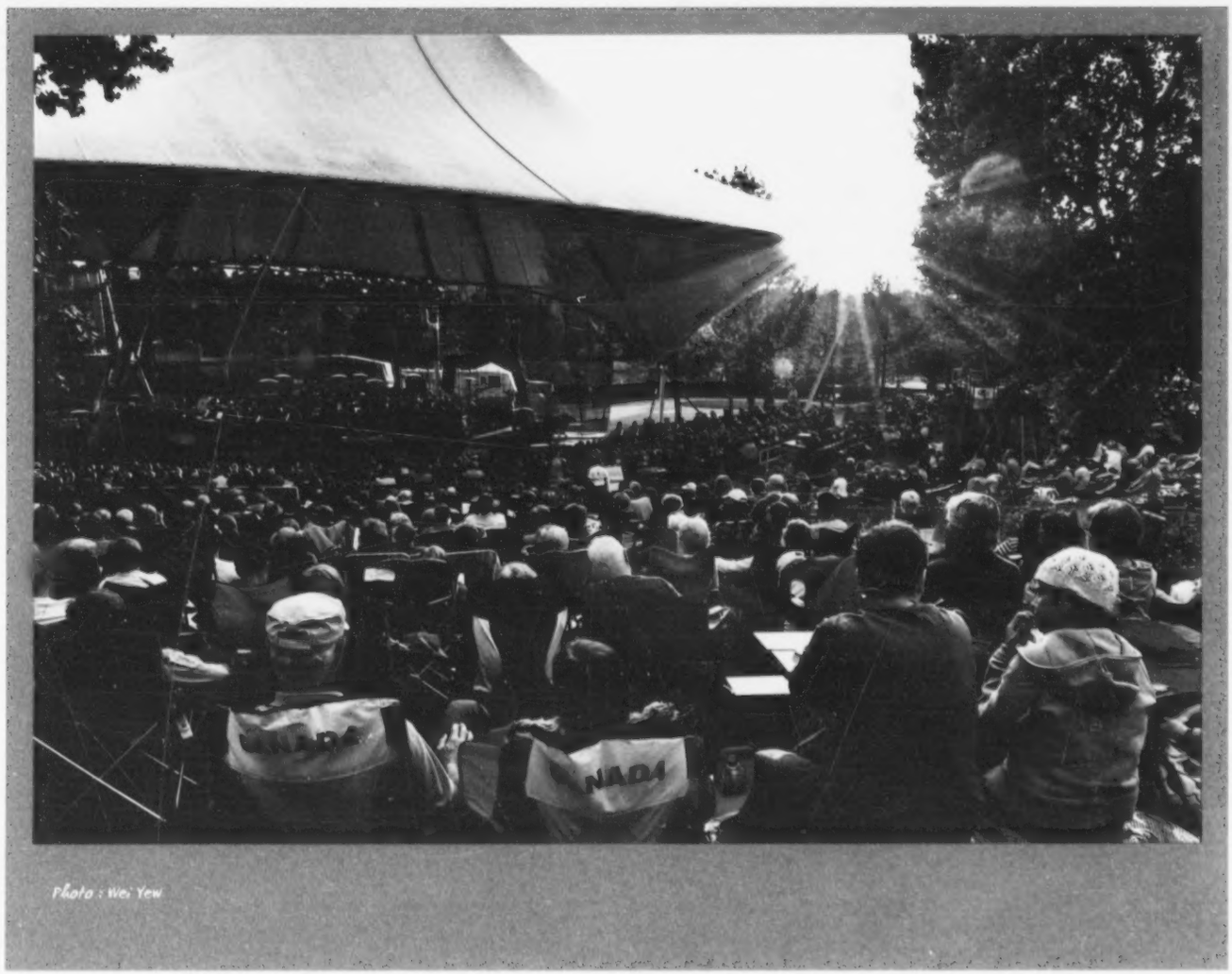

Photo : Wei Yew

Edmonton Symphony Orchestra

Des classiques canadiens comme *Heart of Gold* de Neil Young et *Big Yellow Taxi* de Joni Mitchell résonnent d'une manière complètement différente lorsqu'on les écoute avec des parents et des amis, à un concert en plein air donné par l'un des meilleurs orchestres symphoniques du Canada. L'Edmonton Symphony Orchestra a clôturé l'édition 2010 de son festival Symphony under the Sky en revisitant des chansons marquantes du répertoire canadien. Ce festival de musique en plein air ne représente que l'un des nombreux programmes offerts par l'orchestre : s'y ajoutent les chefs-d'œuvre des grands maîtres classiques, la série pop et les concerts pour enfants.

La Compagnie d'opéra canadienne

Une descente aux enfers qui soulève l'enthousiasme du public et atteint la perfection selon la critique unanime : voilà de quel bois se chauffe la Compagnie d'opéra canadienne. Complètement ensorcelés par le grandiose opéra *Orfeo ed Euridice* de Christoph Willibald Gluck — brillamment mis en scène par Robert Carsen —, des milliers de personnes ont suivi Orphée jusqu'aux Enfers. « Il s'agit de l'un de ces rares opéras où tous les éléments s'imbriquent magiquement pour former un tout mémorable haut en émotions et en esthétique », écrivait le *Toronto Star*. La Compagnie d'opéra canadienne, qui loge au Four Seasons Centre for the Performing Arts, a acquis une réputation internationale grâce à l'excellence de ses créations artistiques et à son esprit d'innovation : elle a été l'une de premières compagnies à ouvrir ses portes aux visionnaires Atom Egoyan, Robert Lepage et François Girard.

Isabel Bayrakdarian (dans le rôle d'Eurydice) et Lawrence Zazzo (dans le rôle d'Orphée), *Orfeo ed Euridice*, 2011. Photo : Michael Cooper

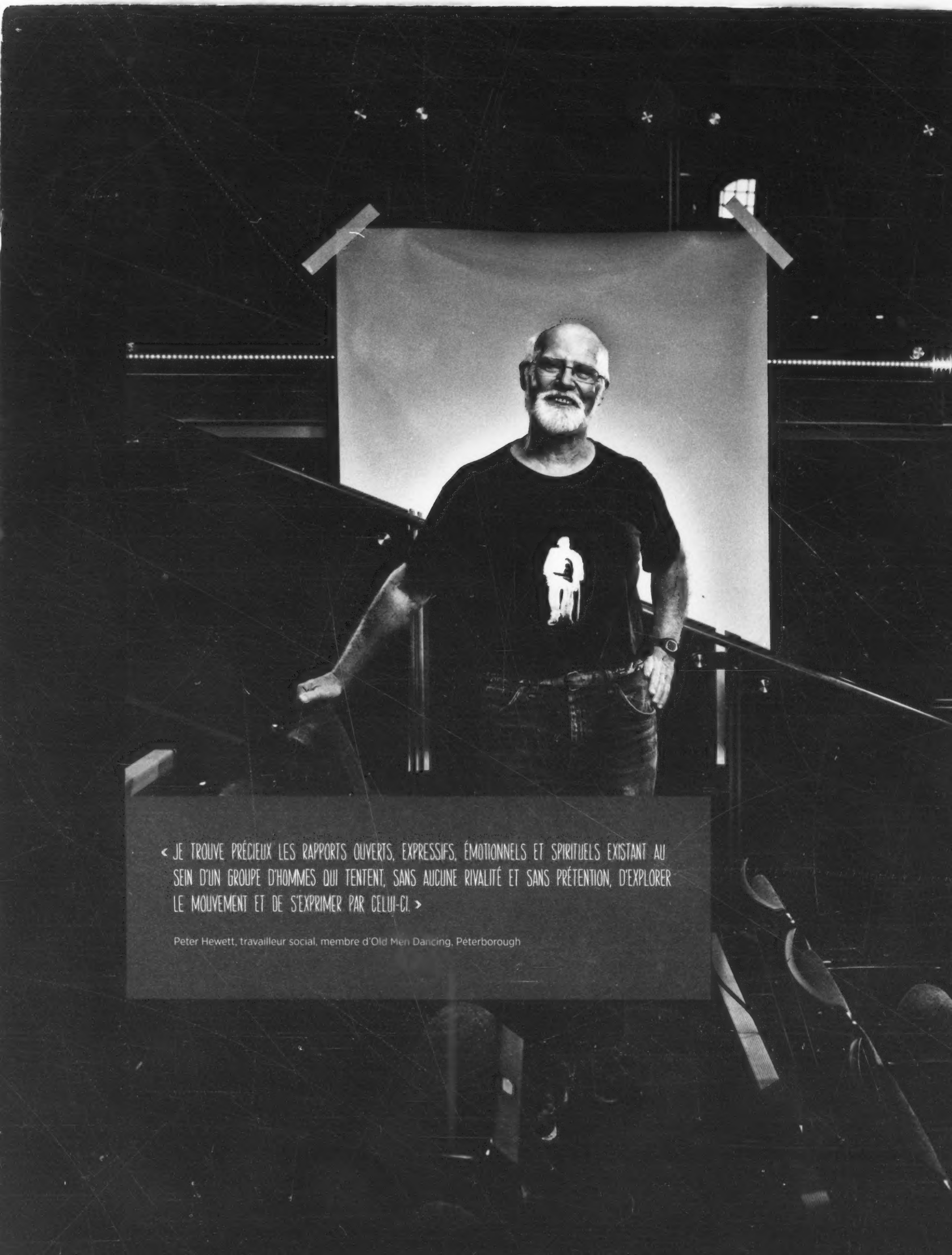

« JE TROUVE PRÉCIEUX LES RAPPORTS OUVERTS, EXPRESSIFS, ÉMOTIONNELS ET SPIRITUELS EXISTANT AU SEIN D'UN GROUPE D'HOMMES QUI TENTENT, SANS AUCUNE RIVALITÉ ET SANS PRÉTENTION, D'EXPLORER LE MOUVEMENT ET DE S'EXPRIMER PAR CELUI-CI. »

Peter Hewett, travailleur social, membre d'Old Men Dancing, Peterborough

Photo : Esther Vincent

QUAND DE VIEUX HOMMES DANSENT...

La troupe de danse Old Men Dancing de Peterborough est née de l'inattendu. Des hommes dans la cinquantaine, issus de différents horizons, ont mis en commun leur inexpérience de la danse, leur désir de s'exprimer par la danse et leur forte volonté d'apprendre et de partager les uns avec les autres. En 2005, Bill James leur a proposé de travailler avec sa compagnie de danse Atlas Moves Watching et de commander des œuvres à des chorégraphes canadiens renommés. Lorsque ces « vieux hommes dansent », leurs corps transcendent les normes sociales et communiquent un art de la réflexion sur le vieillissement et sur la place d'hommes vieillissant dans la société. En 2010, la troupe est sortie des sentiers battus — c'est-à-dire des scènes de Peterborough — et a conquis les grandes scènes torontoises du Enwave Theatre au Harbourfront et du MOonhORsE Dance Theatre.

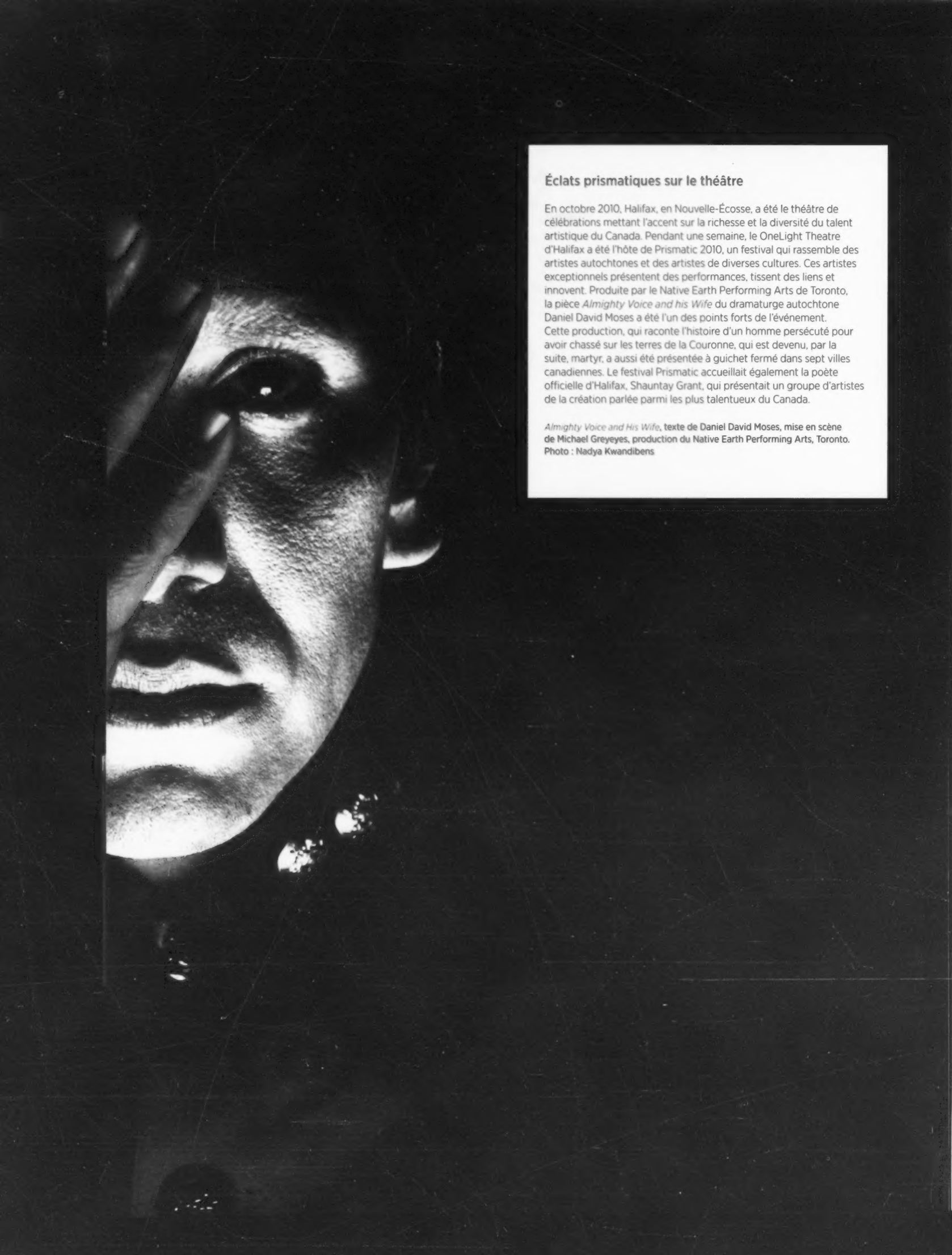

Éclats prismatiques sur le théâtre

En octobre 2010, Halifax, en Nouvelle-Écosse, a été le théâtre de célébrations mettant l'accent sur la richesse et la diversité du talent artistique du Canada. Pendant une semaine, le OneLight Theatre d'Halifax a été l'hôte de Prismatic 2010, un festival qui rassemble des artistes autochtones et des artistes de diverses cultures. Ces artistes exceptionnels présentent des performances, tissent des liens et innovent. Produite par le Native Earth Performing Arts de Toronto, la pièce *Almighty Voice and his Wife* du dramaturge autochtone Daniel David Moses a été l'un des points forts de l'événement. Cette production, qui raconte l'histoire d'un homme persécuté pour avoir chassé sur les terres de la Couronne, qui est devenu, par la suite, martyr, a aussi été présentée à guichet fermé dans sept villes canadiennes. Le festival Prismatic accueillait également la poète officielle d'Halifax, Shauntay Grant, qui présentait un groupe d'artistes de la création parlée parmi les plus talentueux du Canada.

Almighty Voice and His Wife, **texte de Daniel David Moses, mise en scène de Michael Greyeyes, production du Native Earth Performing Arts, Toronto. Photo : Nadya Kwandibens**

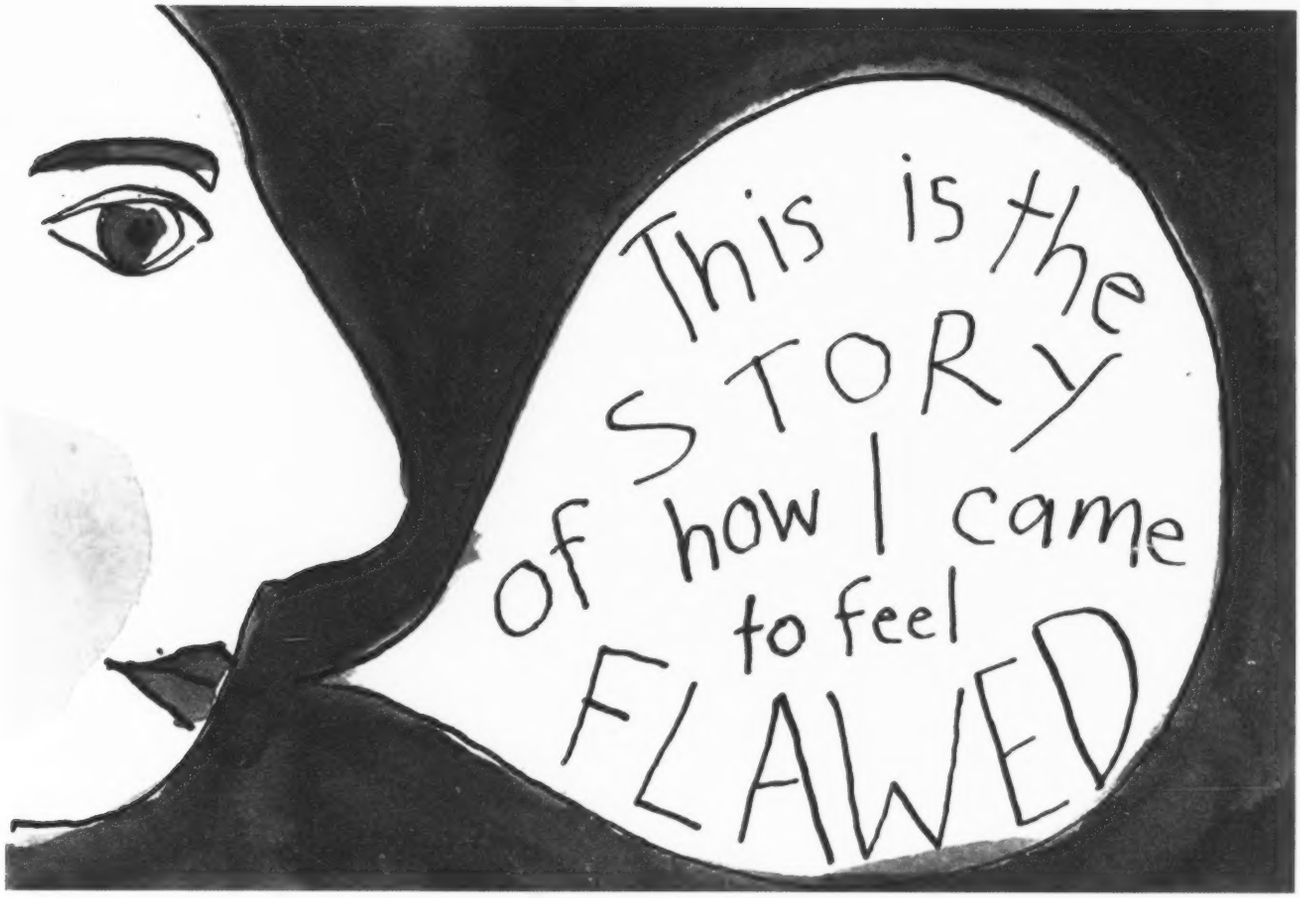

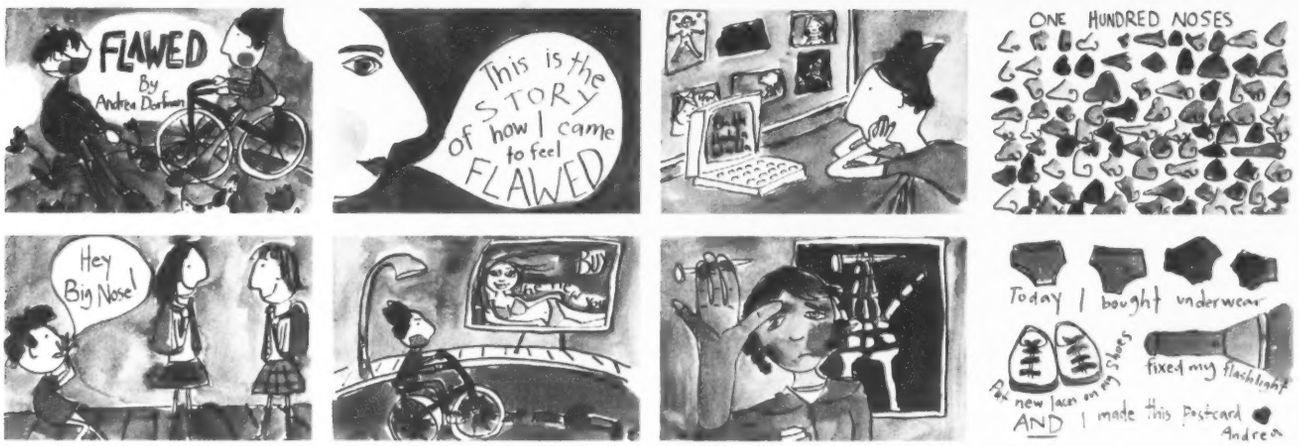

Festival de films de femmes, St-John's

La ville de St-John's, à Terre-Neuve, peut être fière d'être l'hôte de l'un des plus anciens festivals de films de femmes du monde : le St. John's International Women's Film Festival. La 21e édition de ce festival proposait l'invitant slogan « Accès illimité aux esprits libres », et les œuvres présentées étaient celles de libres penseuses. Ainsi, en 2010, la cinéaste d'Halifax Andrea Dorfman, dont les œuvres illustrent magnifiquement la condition humaine, présentait *Flawed* [*Imparfaite*], un court métrage d'animation éminemment personnel sur la quête d'amour. Ce festival a été créé pour appuyer et promouvoir les femmes cinéastes grâce à des projections de films, des rencontres entre réalisatrices et producteurs et des ateliers sur le cinéma, destinés, entre autres, aux jeunes artistes.

Images tirées du film d'animation *Flawed*, [*Imparfaite*] d'Andrea Dorfman, 2010, 12 min 29 s, production de l'Office national du film © Tous droits réservés, 2010

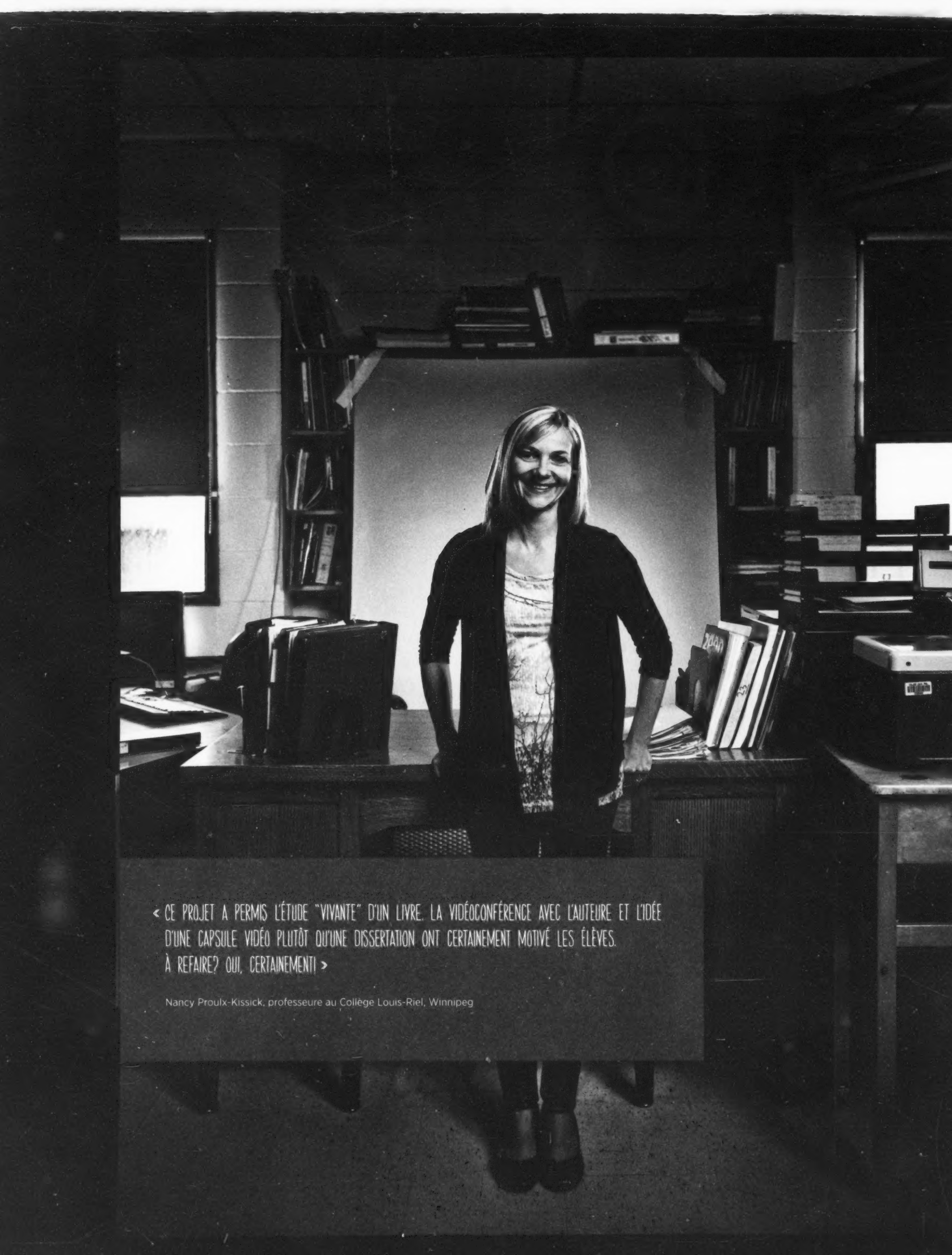

« CE PROJET A PERMIS L'ÉTUDE "VIVANTE" D'UN LIVRE. LA VIDÉOCONFÉRENCE AVEC L'AUTEURE ET L'IDÉE D'UNE CAPSULE VIDÉO PLUTÔT QU'UNE DISSERTATION ONT CERTAINEMENT MOTIVÉ LES ÉLÈVES. À REFAIRE? OUI, CERTAINEMENT! »

Nancy Proulx-Kissick, professeure au Collège Louis-Riel, Winnipeg

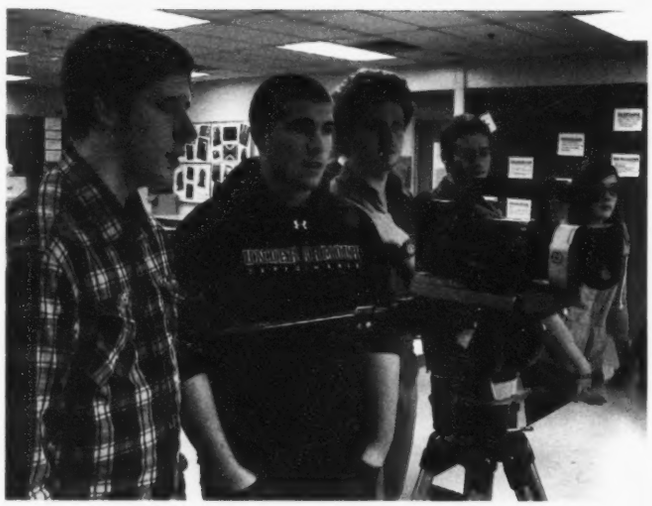

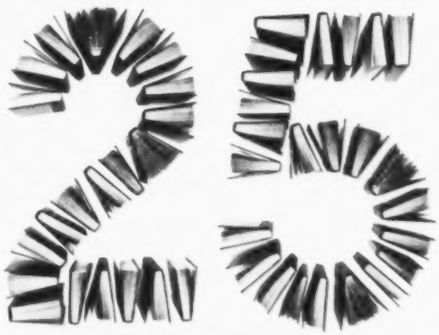

Images tirées des vidéos didactiques réalisés dans le cadre du projet de partenariat. Ci-dessus : des étudiants de la Holy Trinity Catholic High School (Ottawa, Ontario); vidéo réalisé par Miles Finlayson, Endless Road Productions. Ci-contre : des étudiants du Collège Louis-Riel (Winnipeg, Manitoba); vidéo réalisé par Danielle Sturk, Productions Dieselle.

À L'ÉCOLE DU PARTENARIAT

Le Conseil des Arts, la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, la Commission du droit de prêt public et la Commission canadienne pour l'UNESCO ont lancé un projet pour promouvoir la littérature canadienne, la littératie et l'action sociale dans les écoles. La Holy Trinity High School d'Ottawa et le Collège Louis-Riel de Winnipeg ont accepté de participer à la phase pilote de cette aventure qui allie arts médiatiques et littérature. Les élèves de ces écoles ont respectivement lu *Greener Grass* de Caroline Pignat et *Ru* de Kim Thúy, deux auteures lauréates des Prix littéraires du Gouverneur général. Après avoir rencontré les auteures (par le biais de Skype pour les élèves de Winnipeg), les élèves ont ensuite discuté de ce que représentent la littérature canadienne, la lecture et la création au quotidien et produit des vidéos illustrant la portée de la créativité dans nos vies. Concocté pour le 25e anniversaire du Programme du droit de prêt public, ce projet devrait être lancé à l'échelle nationale en septembre 2011, sur le site imagine-action.ca de la Fédération.

Architecture sur glace

L'idée de la Forks Foundation de tenir une exposition d'architecture sur la glace (Warming Huts : an Art + Architecture Exposition) a pris les allures d'un concours et d'un rendez-vous aux dimensions internationales. Ainsi, les patineurs ont pu non seulement sillonner le plus long sentier de patinage naturellement glacé au monde — le Sentier d'hiver Assiniboine Credit Union —, mais ils ont aussi pu se réchauffer et enfiler leurs patins dans des abris à l'architecture unique et originale. Au confluent des rivières Rouge et Assiniboine, près de 450 000 patineurs ont pu admirer les trois abris conçus par des architectes de Tel-Aviv, Philadelphie et New York, celui créé par des étudiants de l'Université du Manitoba et un autre élaboré par les renommés architectes de Vancouver (et anciens Winnipégois) John et Patricia Patkau. Lieu naturel de ralliement de la communauté de Winnipeg, la Fourche, sous ses allures hivernales, est devenue une attraction pour le monde entier.

Sputnik Architecture et Jonathan Pylypchuk, *Carcass*, 2010.
Photo : Leif Norman pour le Sentier d'hiver Assiniboine Credit Union

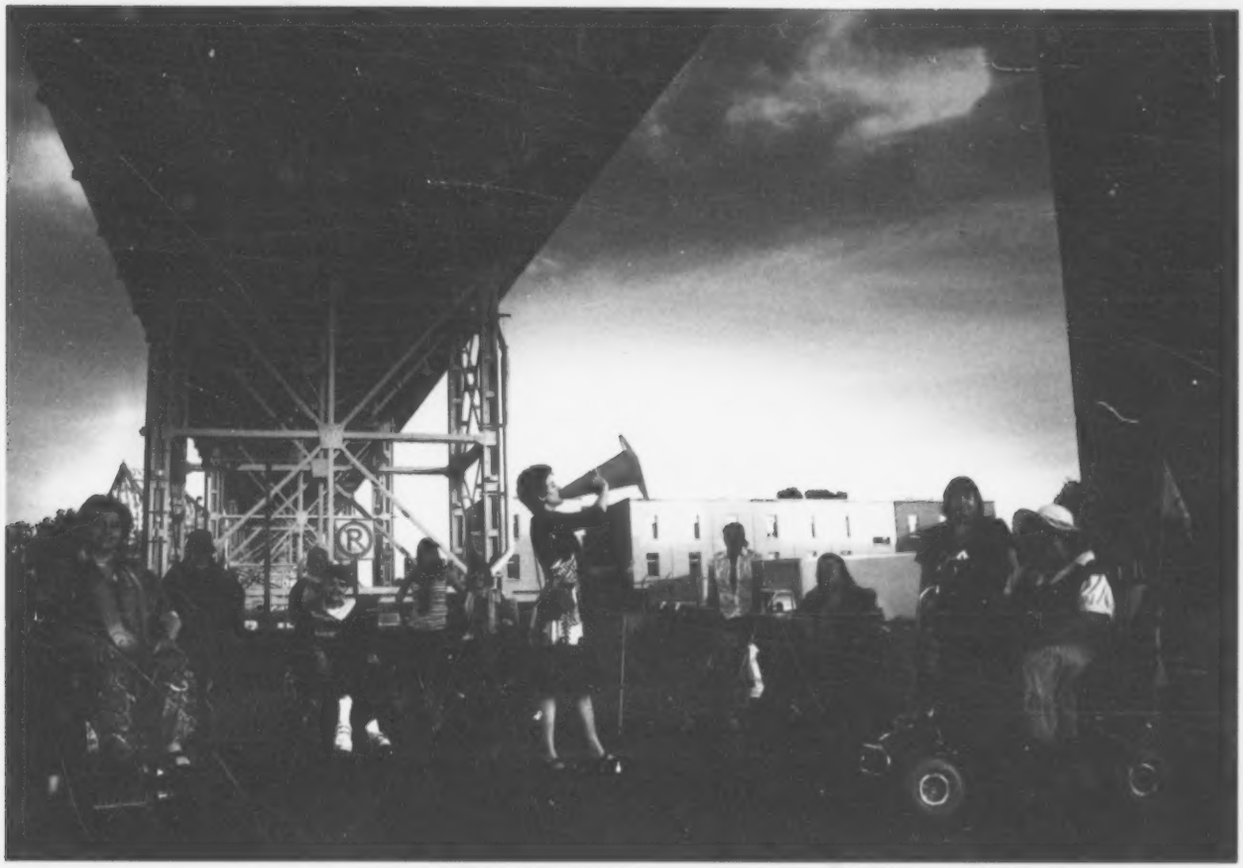

Lancement du parcours-exposition Accessibilité universelle, 2010. Photo : Sophie Aubry et Fanie St-Michel / Conscience urbaine

Accessibilité universelle

« Dans le Grand Montréal métropolitain, en 2006, il y avait environ 166 000 femmes handicapées recensées », raconte la narratrice de l'audioguide du parcours *Accessibilité universelle*, réalisé en 2010 par la coopérative d'artistes Audiotopie (cofondée par Édith Normandeau, architecte paysagiste et écologue sonore) en partenariat avec Conscience urbaine et l'Action des femmes handicapées. Parcours audioguidé et exposition photographique, *Accesssibilité universelle* a invité les participants à vivre l'expérience d'inaccessibilité de neuf femmes handicapées à différents lieux de la ville. Au fil d'un itinéraire précis, les récits de ces femmes ont sensibilisé le promeneur aux nouvelles pratiques en aménagement urbain, lui ont fait découvrir une ville souvent mésadaptée aux handicapés et l'ont invité à imaginer un monde dans lequel toutes et tous entrent par la même porte.

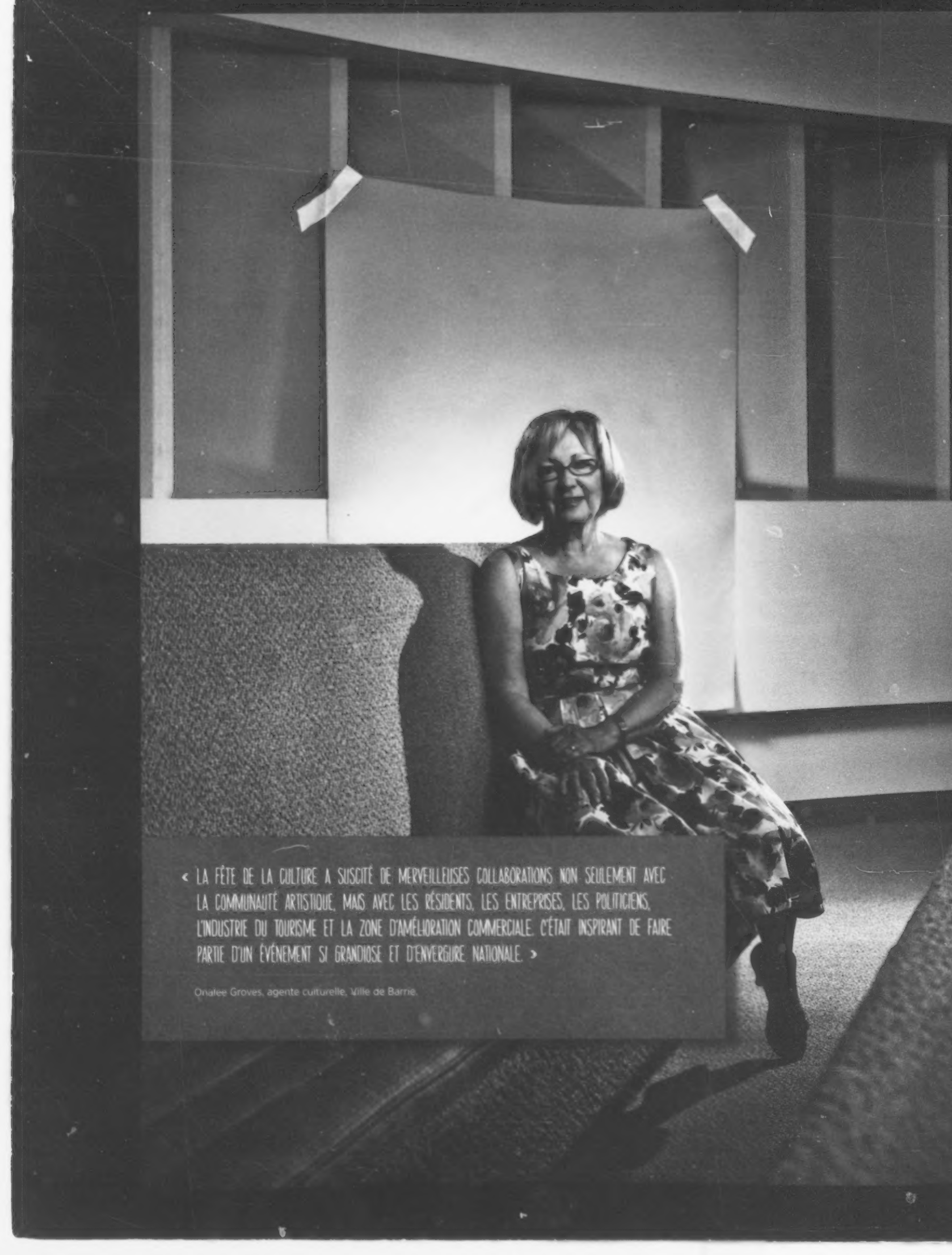

« LA FÊTE DE LA CULTURE A SUSCITÉ DE MERVEILLEUSES COLLABORATIONS NON SEULEMENT AVEC LA COMMUNAUTÉ ARTISTIQUE, MAIS AVEC LES RÉSIDENTS, LES ENTREPRISES, LES POLITICIENS, L'INDUSTRIE DU TOURISME ET LA ZONE D'AMÉLIORATION COMMERCIALE. C'ÉTAIT INSPIRANT DE FAIRE PARTIE D'UN ÉVÉNEMENT SI GRANDIOSE ET D'ENVERGURE NATIONALE. »

Onalee Groves, agente culturelle, Ville de Barrie.

Open Sky Creative Society, Fort Simpson, Territoires du Nord-Ouest.
Photo : Tracy Kovalench / Open Sky Creative Society

Atelier de compotition de chansons
avec Scott Cooper, Barrie Folk Society

Dance sur la rue principale de Flin Flon, Manitoba.
Photo : Julian Kolt / Cottage North Magazine

FÊTE DE LA CULTURE

En septembre 2010, plus de 700 villes et villages de toutes les régions du Canada ont célébré les arts et la culture, et l'importance qu'ils occupent dans leur vie. La première édition de la Fête de la culture a suscité une forte participation et donné le ton pour les éditions à venir. Par exemple, à Barrie, en Ontario, des entreprises et des organismes locaux ont organisé des activités multipliant les rencontres entre artistes et grand public dans des lieux non traditionnels. L'Opera Belcanto a lancé un rassemblement éclair dans un centre commercial. La Barrie Folk Society a donné différents ateliers de musique et invité musiciens et public pour un concert improvisé à la bibliothèque publique de Barrie. Divers organismes artistiques ont donné aux visiteurs accès aux coulisses de la création. Enfin, la population de Barrie a aussi eu droit à un avant-goût des films présentés en sélection officielle au Barrie Film Festival. La Fête de la culture est un mouvement bénévole pancanadien axé sur la collaboration. Ce mouvement est chapeauté par un comité directeur, et son financement provient de sociétés privées et d'organismes gouvernementaux, dont le Conseil des Arts du Canada.

LE CONSEIL DES ARTS PRÉSENTE...

Les Prix littéraires du Gouverneur général (GG) 2010 ont propulsé plusieurs nouveaux auteurs sur les scènes littéraires du Canada et d'ailleurs. Ainsi, Dianne Warren, une auteure de Regina, a remporté un prix dans la catégorie roman et nouvelles de langue anglaise pour son premier roman, *Cool Water*. Cette reconnaissance a attiré l'attention internationale et favorisé des ententes avec de grandes maisons d'édition aux États-Unis, en France et en Australie. L'année 2011 marque le 75e anniversaire des Prix du GG. Pour savoir comment participer aux célébrations, visitez le site web du Conseil des Arts.

Les Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques 2011 ont reconnu le travail de huit artistes qui ont marqué le monde des arts canadiens de façon magistrale et qui continuent d'exercer une influence en tant qu'enseignants, auteurs et mentors. Le Conseil utilise différents moyens (dont la vidéo) et différents médias (notamment les médias sociaux) pour partager les histoires de ces artistes avec le plus grand nombre de personnes qui soit. Diffusés sur YouTube cette année, les vidéos ont joint un vaste public.

Qu'apporteriez-vous sur une île déserte... ou dans l'espace? L'astronaute Robert Thirsk a, pour sa part, décidé d'apporter avec lui deux livres gagnants des Prix du GG (*Airborn* de Kenneth Oppel et *Deux pas vers les étoiles* de Jean-Rock Gaudreault) pour son séjour de six mois à la station spatiale internationale en 2009. Le Conseil a été ravi de lui fournir ces livres. Sur la photo : Robert Thirsk serre la main d'étudiantes et d'étudiants au Musée des sciences et de la technologie, en octobre 2010.

Photo : Martin Lipman

« J'ignorais qu'un prix du GG aurait une telle influence sur le cours des choses, mais cela a vraiment changé ma carrière. Les revenus provenant des ententes pour mon nouveau livre vont me permettre de prendre un congé de travail afin de le terminer. Comme vous le savez, avoir le temps d'écrire est une chance prodigieuse pour un écrivain. ».

Dianne Warren, Saskatoon
Lauréate d'un GG – roman et nouvelles, 2010

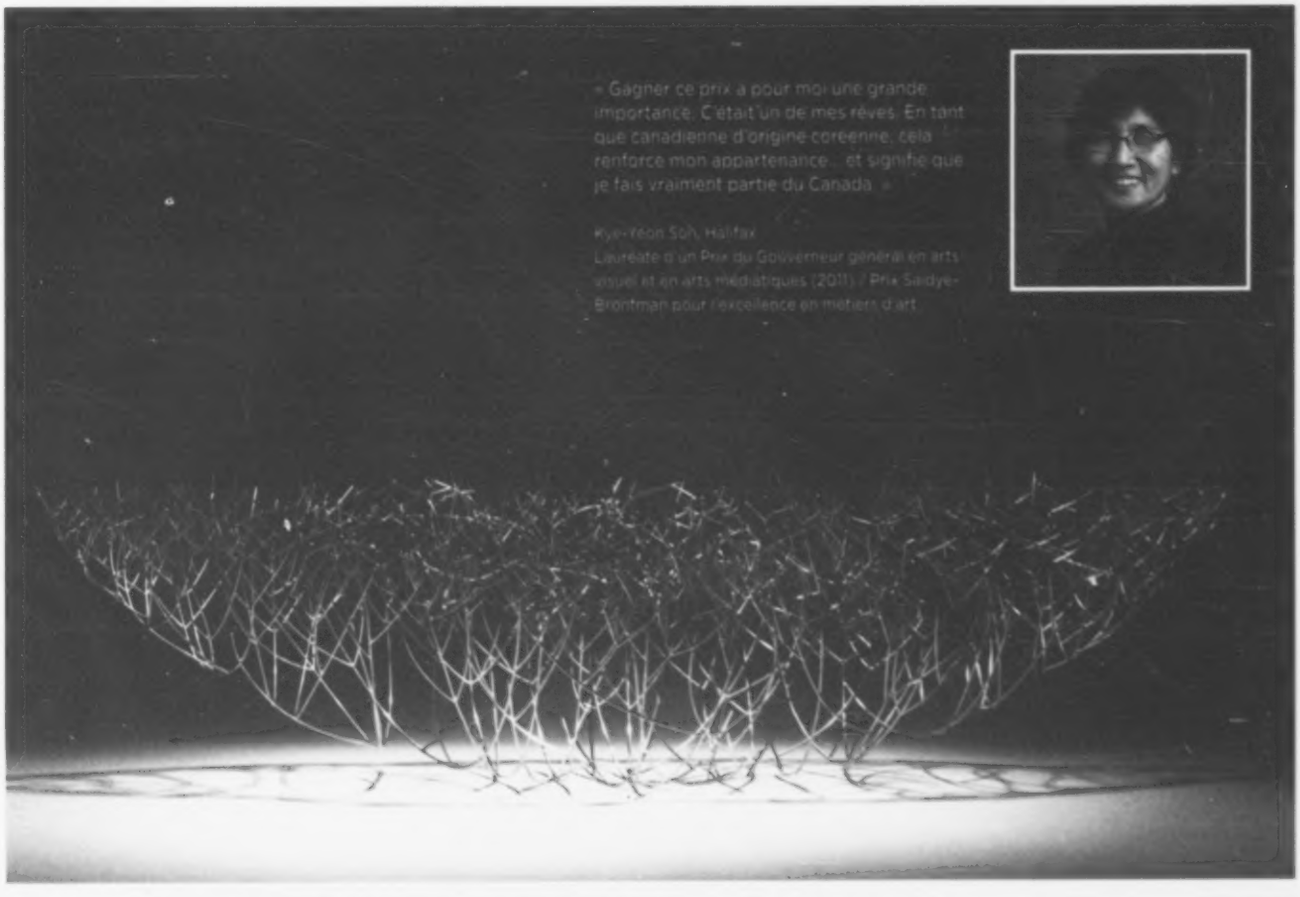

« Gagner ce prix a pour moi une grande importance. C'était un de mes rêves. En tant que canadienne d'origine coréenne, cela renforce mon appartenance... et signifie que je fais vraiment partie du Canada. »

Kye-Yeon Soh, Halifax
Lauréate d'un Prix du Gouverneur général en arts visuel et en arts médiatiques (2011) / Prix Saidye-Bronfman pour l'excellence en métiers d'art

En haut (photo de la couverture du livre) : Conseil des Arts / Photoluxstudio.com - Christian Lalonde. Photo de l'auteure : Don Hall
En bas : *Calming*, 2006, argent sterling, fil en or doublé, plaqué or 24 ct, 46 x 13 x 12 cm. Collection privée. Photo : Perry Jackson. Photo de l'artiste : Martin Lipman

LE CONSEIL DES ARTS PRÉSENTE...

LES PRIX LITTÉRAIRES DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Les Prix littéraires du Gouverneur général (GG) 2010 ont propulsé plusieurs nouveaux auteurs sur les scènes littéraires du Canada et d'ailleurs. Ainsi, Dianne Warren, une auteure de Regina, a remporté un prix dans la catégorie roman et nouvelles de langue anglaise pour son premier roman, *Cool Water*. Cette reconnaissance a attiré l'attention internationale et favorisé des ententes avec de grandes maisons d'édition aux États-Unis, en France et en Australie. L'année 2011 marque le 75e anniversaire des Prix du GG. Pour savoir comment participer aux célébrations, visitez le site web du Conseil des Arts.

LES PRIX DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN ARTS VISUELS ET EN ARTS MÉDIATIQUES

Les Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques 2011 ont reconnu le travail de huit artistes qui ont marqué le monde des arts canadiens de façon magistrale et qui continuent d'exercer une influence en tant qu'enseignants, auteurs et mentors. Le Conseil utilise différents moyens (dont la vidéo) et différents médias (notamment les médias sociaux) pour partager les histoires de ces artistes avec le plus grand nombre de personnes qui soit. Diffusés sur YouTube cette année, les vidéos ont joint un vaste public.

GG : de retour sur terre

Qu'apporteriez-vous sur une île déserte... ou dans l'espace? L'astronaute Robert Thirsk a, pour sa part, décidé d'apporter avec lui deux livres gagnants des Prix du GG (*Airborn* de Kenneth Oppel et *Deux pas vers les étoiles* de Jean-Rock Gaudreault) pour son séjour de six mois à la station spatiale internationale en 2009. Le Conseil a été ravi de lui fournir ces livres. Sur la photo : Robert Thirsk serre la main d'étudiantes et d'étudiants au Musée des sciences et de la technologie, en octobre 2010.

Photo : Martin Lipman

Dianne Warren

Cool Water

a novel

« J'ignorais qu'un prix du GG aurait une telle influence sur le cours des choses, mais cela a vraiment changé ma carrière. Les revenus provenant des ententes pour mon nouveau livre vont me permettre de prendre un congé de travail afin de le terminer. Comme vous le savez, avoir le temps d'écrire est une chance prodigieuse pour un écrivain. »

Dianne Warren, Saskatoon
Lauréate d'un GG – roman et nouvelles, 2010

« Gagner ce prix a pour moi une grande importance. C'était un de mes rêves. En tant que canadienne d'origine coréenne, cela renforce mon appartenance... et signifie que je fais vraiment partie du Canada. »

Kye-Yeon Son, Halifax
Lauréate d'un Prix du Gouverneur général en arts visuel et en arts médiatiques (2011) / Prix Saidye-Bronfman pour l'excellence en métiers d'art

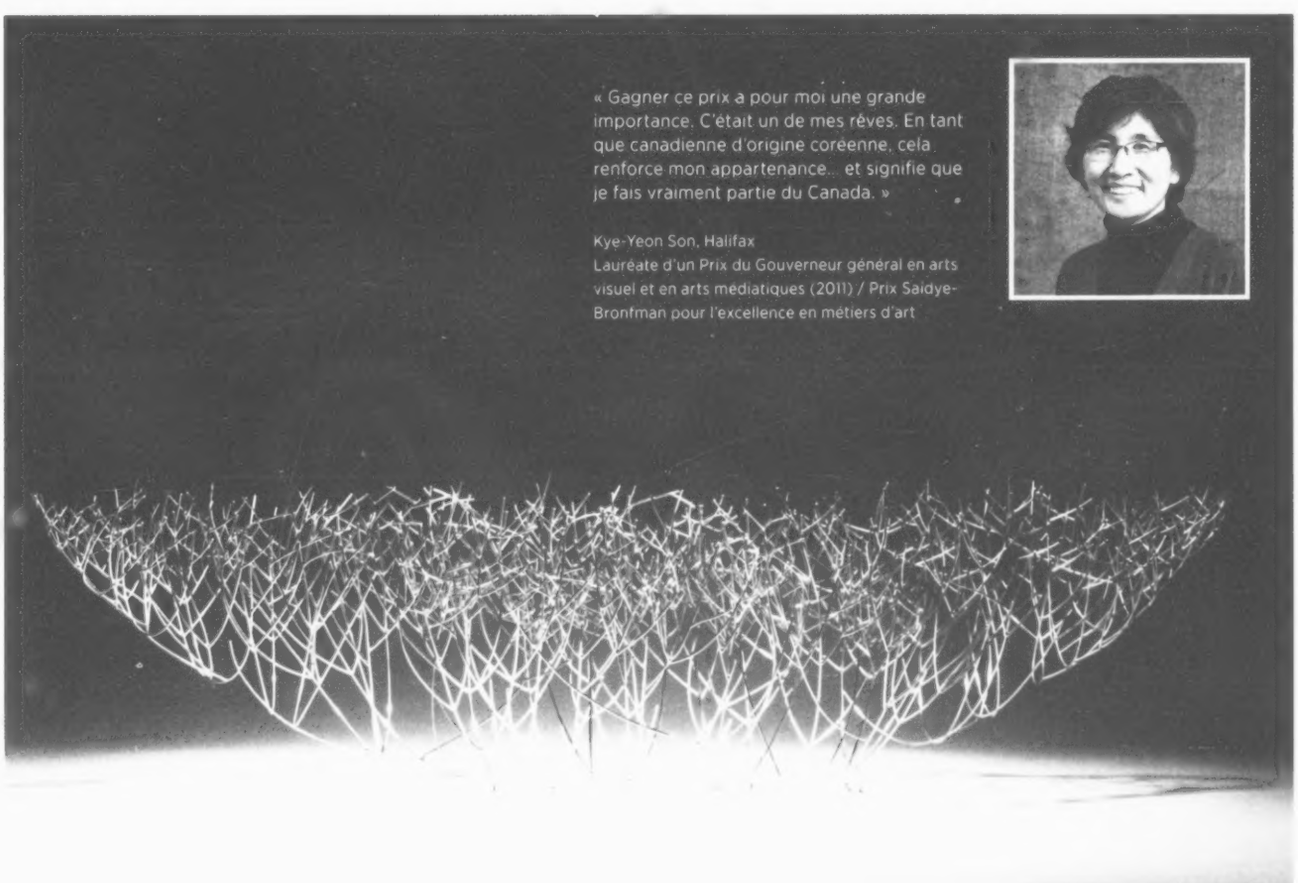

En haut (photo de la couverture du livre) : Cool Water. Knopf Canada, 2010. Photo de couverture : Dianne Warren
En bas : 2008, argent sterling, fil de fer, double plaqué or, 24 cm de diamètre x 12 cm (taille non précisée). Photo : Ellen Carscallen. Photo de l'artiste : Martin Lemay

« JE QUITTE L'ATELIER DE STAGE LEFT AVEC DE NOMBREUX OUTILS POUR M'AFFRANCHIR DES COMPORTEMENTS OPPRESSIFS SI SOUVENT RENCONTRÉS DANS MON TRAVAIL. JE ME SUIS VRAIMENT RESSOURCÉ, ET CE QUE J'AI APPRIS M'A OUVERT LES YEUX ET L'ESPRIT DE BIEN DES FAÇONS. »

Max Jacobs, animateur communautaire, Calgary

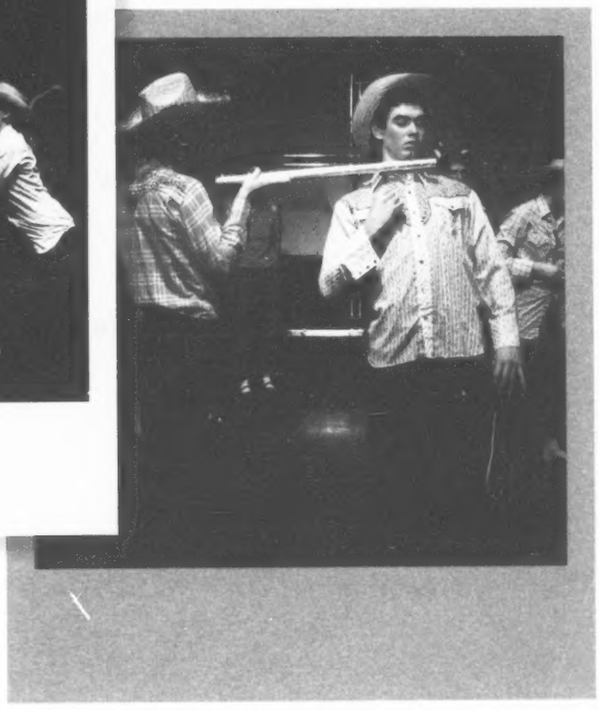

Photos : Stage Left / Michele Decottignies

STAGE LEFT : ART D'OUVERTURE

Depuis 2003, Stage Left offre aux artistes handicapés un lieu sécuritaire et accessible où ils peuvent exprimer leur talent et partager leur créativité. Par l'entremise de mentorats, d'ateliers de formation, de festivals et de collaborations entre les artistes et la communauté, l'organisme a contribué au développement du talent artistique de personnes handicapées et à la présentation de leurs œuvres sur la scène mondiale. Stage Left a élargi son mandat afin de soutenir un vaste éventail d'artistes marginalisés. Il a récemment créé *The Hate Show,* une production originale présentée au Calgary International Children's Festival, en mai 2011. Ce spectacle, qui se déroule en milieu urbain, explore le défi d'adolescents handicapés, allosexuels, musulmans, autochtones ou pauvres, qui tentent à la fois d'affirmer leur identité et de se fondre dans le moule de leurs pairs. Le dénominateur commun du travail de Stage Left? Du grand art qui se distingue par une authenticité et un dynamisme qui ne versent pas dans le sentimentalisme.

Festival de théâtre de rue de Lachine

Unique en Amérique du Nord, le Festival de théâtre de rue de Lachine invite des artistes et des créateurs du Canada et du monde entier à s'emparer d'une scène inédite : la ville. L'art s'intègre au paysage urbain et naturel de l'arrondissement Lachine de Montréal : une chorégraphie pour trois danseurs et une voiture raconte la traversée d'une fiction dansée; des machines mobiles produisent de curieux sons d'insectes et inventent une fantaisie musicale modulée par les réactions de la foule; une immense poupée-marionnette transporte la foule dans l'univers du conte. Chaque année, sur le perron d'une église, dans un stationnement, sur le site de la Vieille Brasserie, sur la promenade du canal, près de 150 artistes et des milliers de passants-spectateurs partagent un espace commun, celui de la création. En 2011, le Festival transformera l'arrondissement en un immense parc d'attractions théâtrales pour célébrer son 15e anniversaire.

Auto-Fiction, 2010, production de Human Playground, chorégraphie de Milan Gervais. Photos : Marie-Michèle Dion (à droite) et Justine Latour (ci-dessous)

Punzelle, 2010, de l'artiste multidisciplinaire Julie Desrosiers, production des Poupées [k]rinkées. Photo : Justine Latour

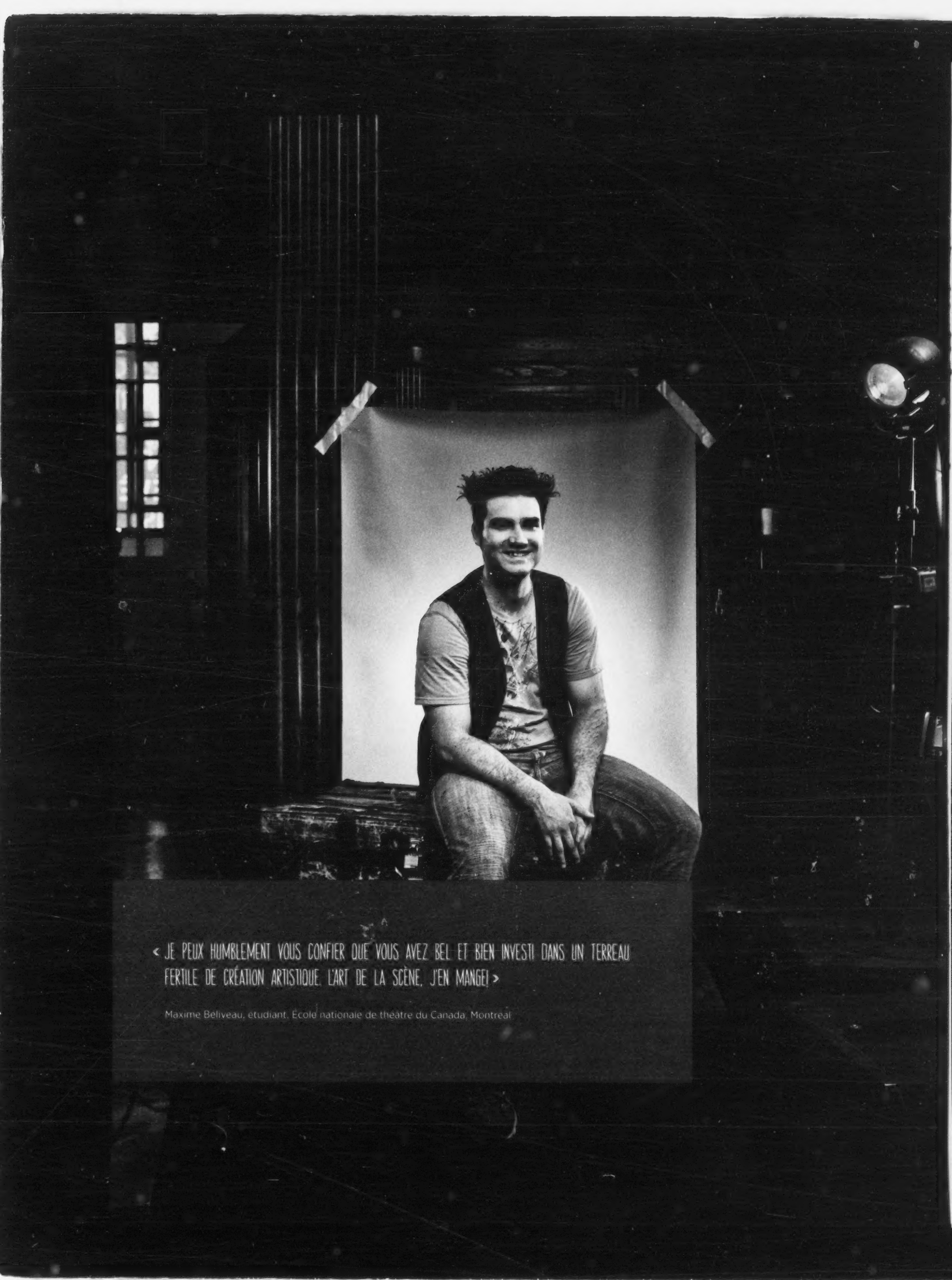

« JE PEUX HUMBLEMENT VOUS CONFIER QUE VOUS AVEZ BEL ET BIEN INVESTI DANS UN TERREAU FERTILE DE CRÉATION ARTISTIQUE. L'ART DE LA SCÈNE, J'EN MANGE! »

Maxime Beliveau, étudiant, École nationale de théâtre du Canada, Montréal

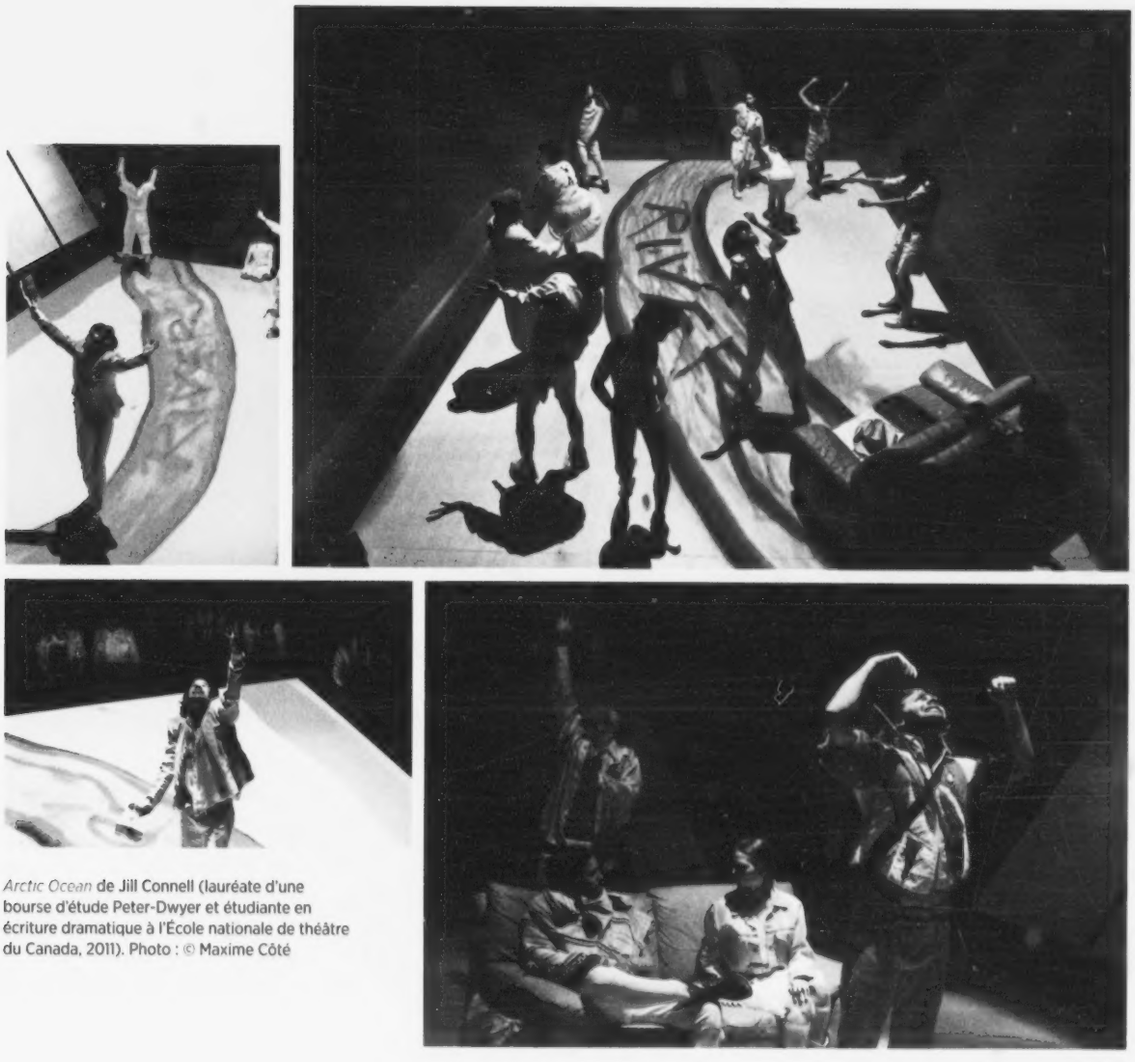

Arctic Ocean de Jill Connell (lauréate d'une bourse d'étude Peter-Dwyer et étudiante en écriture dramatique à l'École nationale de théâtre du Canada, 2011). Photo : © Maxime Côté

INVESTIR AUJOURD'HUI DANS LES INTERPRÈTES DE DEMAIN

Après leurs études, nombre d'étudiants de l'École nationale de ballet et de l'École nationale de théâtre poursuivent de brillantes carrières sur les scènes canadiennes, partout au pays. Pendant leurs études, ils doivent suivre un programme rigoureux qui exige de longues heures de travail et qui rend difficile l'exercice d'un emploi à temps partiel leur permettant de gagner de l'argent pour payer leurs études. Les bourses Peter-Dwyer du Conseil des Arts du Canada sont attribuées tous les ans aux étudiants les plus prometteurs de l'École nationale de ballet (10 000 $) et de l'École nationale de théâtre (10 000 $). Pour un étudiant comme Maxime Béliveau, l'obtention d'une bourse peut avoir des répercussions positives sur son avenir.

L'art autochtone à l'international

L'art autochtone canadien suscite des vagues d'enthousiasme sur la scène artistique internationale, et le Conseil des Arts du Canada suit le mouvement et stimule le développement des publics étrangers pour ces artistes. Au cours des trois dernières années, le Conseil a permis à des délégations de quatre à cinq conservateurs d'art autochtone de participer aux biennales de Venise et de Sydney. Ces importantes manifestations culturelles permettent aux conservateurs de tisser des liens avec leurs pairs, avec des directeurs de galeries d'art et de musées ainsi qu'avec des artistes, et, ainsi, de promouvoir l'art autochtone canadien sur les marchés internationaux et de paver la voie à un plus grand nombre d'échanges entre les communautés artistiques aborigènes du monde entier.

Wally Dion, *Thunderbird*, **2008, carte de circuits imprimés d'ordinateur, contreplaqué, taches d'acrylique (sur les côtés), 119,4 x 295,9 x 7,6 cm. Photo : Don Hall**

Wally Dion, *Man Changing into Thunderbird (Gut Brain)*, **2010, carte de circuits imprimés d'ordinateur, contreplaqué taches d'acrylique (sur les côtés), 184,1 x 167,6 cm.**

Gouvernance

Mandat du conseil d'administration

Le Conseil des Arts du Canada est régi par un conseil d'administration composé d'un président, d'un vice-président et de neuf autres membres de différentes régions du Canada. Chaque membre est nommé par le gouverneur en conseil pour une période déterminée. Le conseil d'administration, qui se réunit au moins trois fois par année, est responsable des politiques, des programmes et des budgets de l'organisme ainsi que des décisions relatives aux subventions.

En leur qualité de gestionnaires de l'organisme, les membres du conseil d'administration veillent à la gouvernance de l'organisme. Le conseil d'administration doit surveiller les affaires du Conseil des Arts, diriger les cadres supérieurs et s'assurer que tous les grands dossiers touchant le Conseil des Arts font l'objet d'un examen approprié. Le conseil d'administration rend compte de ses activités au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien.

Les responsabilités générales du conseil d'administration sont décrites dans la *Politique de gouvernance* et les *Règlements administratifs du Conseil des Arts du Canada* (conseildesarts.ca/aproposdenous).

Points saillants

En 2010-2011, le conseil d'administration a :

- **tenu quatre réunions à Ottawa et une à Toronto, en Ontario;**
- tenu son assemblée publique annuelle à Toronto, en Ontario;
- **approuvé *Resserrer les liens : Plan stratégique 2011-2016* et l'a ensuite présenté à l'assemblée publique annuelle du Conseil;**
- approuvé la création du groupe de travail *ad hoc* sur la stratégie de communication du conseil d'administration;
- **approuvé le processus d'évaluation consolidé du conseil d'administration et des comités;**
- approuvé l'aperçu financier annuel et les états financiers;
- **approuvé le plan de vérification interne axé sur le risque;**
- approuvé le budget annuel;
- **approuvé les principales modifications des programmes et les subventions de plus de 100 000 $;**
- examiné le profil de risque de l'organisme et les plans d'atténuation des risques.

Autonomie du conseil d'administration

Tous les membres du conseil d'administration sont des administrateurs indépendants. Leur indépendance est fondamentale, car elle assure une reddition de comptes efficace et une saine régie. Bien que le directeur et chef de la direction et le groupe exécutif de gestion de l'organisme assistent aux réunions du conseil d'administration afin de fournir de l'information et de rendre compte des activités de l'organisme, seuls les membres du conseil d'administration peuvent voter et prendre des décisions. Les comités du conseil d'administration se composent de membres du conseil et incluent parfois des experts externes sélectionnés selon leurs connaissances et leur champ d'expertise.

Planification stratégique et planification d'entreprise

Le conseil d'administration est tenu de suivre de près et d'approuver les politiques générales du Conseil des Arts, ainsi que de préparer et d'approuver le plan stratégique et d'en évaluer la mise en application.

En octobre 2010, le Conseil a publié son plan stratégique, *Resserrer les liens 2011-2016*, qui définit la vision et les orientations stratégiques des cinq prochaines années. La préparation de *Resserrer les liens* s'est déroulée sur une période de 10 mois, dans le cadre de vastes consultations auprès du conseil d'administration, du personnel du Conseil et de divers intervenants.

Le plan d'entreprise porte sur les affaires et les activités du Conseil et établit les priorités, les objectifs, les stratégies, les indicateurs de rendement et les résultats souhaités. Il explique comment le Conseil entend mettre en œuvre sa vision et ses orientations stratégiques. Un résumé du plan d'entreprise est disponible sur le site web du Conseil.

Les cadres supérieurs présentent au conseil d'administration un rapport qui rend compte du rendement du Conseil par rapport aux objectifs fixés dans le plan d'entreprise et des résultats obtenus au cours de l'année. Cette surveillance régulière du rendement de l'organisme facilite la prise de décisions du conseil d'administration et lui fournit un cadre de responsabilisation pour les activités du Conseil.

Gestion des risques

Le conseil d'administration cerne et évalue régulièrement les principaux risques inhérents aux activités du Conseil et au contexte dans lequel ce dernier évolue. Il veille à ce que les mesures appropriées de surveillance, de gestion et d'atténuation de ces risques soient mises en place en prenant connaissance des rapports de la direction et des rapports des vérificateurs internes et externes.

Le conseil d'administration examine les plans d'atténuation des risques à des intervalles réguliers au cours de l'année.

Culture de la conduite professionnelle et éthique

À titre de titulaires de charges publiques fédérales, les membres du conseil d'administration sont tenus de se conformer à la *Loi sur les conflits d'intérêts* et aux *Lignes directrices en matière d'éthique à l'intention des titulaires de charge publique du gouvernement fédéral* ainsi qu'au *Code de déontologie des membres du conseil d'administration du Conseil des Arts du Canada*. Chaque année, ils doivent déclarer tout conflit d'intérêts (en cours ou nouveau).

Responsabilité sociale de l'organisme

Le Conseil des Arts du Canada s'engage à réaliser son mandat d'une manière responsable des points de vue environnemental, social et éthique, conformément à ses valeurs et à ses principes.

Afin de respecter cet engagement, le Conseil continuera à :

- **exercer ses activités avec honnêteté, intégrité et équité;**
- s'efforcer de réduire son empreinte environnemental en prenant en considération la notion de durabilité dans ses plans, ses activités et ses projets;
- **offrir un climat organisationnel qui stimule et soutient le rendement et le perfectionnement du personnel.**

UNE SAINE GOUVERNANCE NÉCESSITE TRANSPARENCE ET RESPONSABILISATION. LE CONSEIL DOIT COMMUNIQUER EFFICACEMENT ET EN TEMPS OPPORTUN AVEC LES PARLEMENTAIRES, LE GOUVERNEMENT ET LES AUTRES INTERVENANTS CLÉS, COMME LA COMMUNAUTÉ ARTISTIQUE ET LE GRAND PUBLIC.

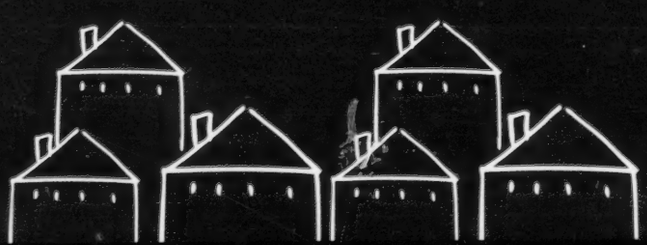

Gouvernance

Points saillants

tenu quatre réunions à Ottawa et une à Toronto, en Ontario;

approuve *Resserrer les liens : Plan stratégique 2011-2016* et l'a ensuite présenté à l'assemblée publique annuelle du Conseil;

approuve le processus d'évaluation consolidé du conseil d'administration et des comités;

approuve le plan de vérification interne axé sur le risque;

approuve les principales modifications des programmes et les subventions de plus de 100 000 $;

exercer ses activités avec honnêteté, intégrité et équité;

offrir un climat organisationnel qui stimule et soutient le rendement et le perfectionnement du personnel.

Il incombe au conseil d'administration de surperviser le respect de ces engagements. Les membres du conseil d'administration, tant individuellement que collectivement, doivent veiller à l'intégration des considérations sociales, environnementales et éthiques dans les questions liées au conseil d'administration.

Nominations au conseil d'administration

Le conseil d'administration avise le gouvernement des critères pertinents pour la sélection du président du conseil d'administration ainsi que sur les profils de compétences et les besoins futurs pour les postes de membre du conseil d'administration et de directeur et chef de la direction.

Le comité de gouvernance et de sélection tient à jour un profil des compétences et des champs d'expertise, fondé sur le mandat, les orientations stratégiques, les forces et les faiblesses du Conseil, ainsi que les enjeux fondamentaux et les défis auxquels est confronté l'organisme. Outre l'expérience des candidats dans le domaine des arts et l'expertise dans des secteurs comme les finances et la gouvernance, il importe de recommander des personnes qui représentent ou reflètent les réalités canadiennes, notamment les groupes linguistiques officiels, les régions, les différentes générations, les peuples autochtones, la diversité culturelle, l'équité des sexes et les personnes handicapées.

Le profil des compétences et des champs d'expertise sont fournis au ministre du Patrimoine canadien lorsque des postes se libèrent.

Au 31 mars 2011, aucun poste du conseil d'administration n'était vacant.

Orientation et formation continue des membres du conseil d'administration

Les nouveaux membres du conseil d'administration reçoivent une séance d'orientation ainsi que des documents d'orientation et, lors de leur première réunion au conseil, ils assistent aux réunions de tous les comités. La documentation qui leur est fournie décrit le rôle du conseil d'administration, de ses comités et de ses membres, ainsi que les politiques et l'information relatives au Conseil des Arts et à sa gestion. Les nouveaux membres rencontrent aussi le groupe exécutif de gestion du Conseil pour discuter des fonctions et des activités clés de l'organisme.

En 2010-2011, les membres du Conseil ont suivi les cours suivants à l'École de la fonction publique du Canada : *Comprendre le contexte gouvernemental et sa portée sur les sociétés d'État*; *Rôles et responsabilités des conseils d'administration et de leurs membres*; et *Connaissances financières de base dans un contexte gouvernemental*. Un membre a assisté au Commonfund Forum, une importante conférence sur l'investissement à l'intention des administrateurs et des responsables des placements des investisseurs d'institutions sans but lucratif. Deux membres du conseil d'administration ont assisté à des séances de réseautage offertes par le Public Enterprise Governance Centre du Conference Board du Canada. Un membre a participé au séminaire *The Art of Chairmanship* de Brown Governance. Une séance sur la gestion des risques a aussi été offerte aux membres du conseil d'administration en mars 2011.

Évaluation du rendement du conseil d'administration

Chaque année, sous la direction du comité de gouvernance et de sélection, le conseil d'administration entreprend l'évaluation du rendement de tous ses membres et comités. Tout au long de l'année, il s'emploie à mettre en œuvre les recommandations résultant de l'évaluation du conseil.

Nomination des cadres supérieurs

Un processus de recrutement et de dotation conforme aux pratiques et aux principes courants de dotation est en place afin de pourvoir tous les postes de cadres supérieurs. La dotation est effectuée par les Ressources humaines ou par une agence de recrutement de cadres. Les profils des postes sont révisés et mis à jour régulièrement, et les avis de postes vacants sont annoncés à l'échelle nationale et affichés sur le site web du Conseil pendant au moins un mois. Les comités de sélection et d'embauche sont formés d'experts ainsi que de représentants de la diversité culturelle et des deux langues officielles du Canada.

En 2010-2011, trois cadres supérieurs ont été nommés : Tammy Scott, directrice, Communications et promotion des arts (6 avril 2010), Anne Valois, directrice, Disciplines artistiques (17 novembre 2010), Denyse Jomphe, directrice, Ressources humaines (10 janvier 2011)

Évaluation de rendement du directeur et chef de la direction

Le directeur et chef de la direction relève du conseil d'administration, à qui il rend compte de ses activités. Le directeur et chef de la direction exécute les politiques et les directives du conseil; il assiste aux réunions du conseil d'administration et à celles de ses comités; et il représente le Conseil des Arts, en personne ou par l'entremise d'un délégué, auprès des ministères et des agences gouvernementales et d'autres organismes. Le directeur et chef de la direction tient le conseil d'administration au courant des facteurs importants ayant une incidence sur la réalisation des objectifs stratégiques du Conseil.

Le conseil d'administration évalue annuellement le rendement du directeur et chef de la direction, conformément au Programme de gestion du rendement des premiers dirigeants de sociétés d'État du Bureau du Conseil privé. Le conseil d'administration communique ensuite les résultats de l'évaluation du rendement du directeur et chef de la direction au ministre du Patrimoine canadien.

Communications avec le ministre du Patrimoine canadien, les parlementaires et les autres intervenants clés

Une saine gouvernance nécessite transparence et responsabilisation. À titre de société d'État, le Conseil doit communiquer efficacement et en temps opportun avec les parlementaires, le gouvernement et les autres intervenants clés, comme la communauté artistique et le grand public. Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que le Conseil des Arts communique régulièrement et efficacement avec le ministre et les fonctionnaires de Patrimoine canadien.

Parmi les différents documents remis par le Conseil au ministre du Patrimoine canadien, aux parlementaires et aux autres intervenants clés en 2010-2011 figurent le plan stratégique du Conseil des Arts, le rapport annuel ainsi qu'un aperçu des subventions accordées aux artistes et aux organismes artistiques (un survol national et des profils provinciaux et territoriaux) (conseildesarts.ca/aproposdenous).

Assemblée publique annuelle

Le 20 octobre 2010, le Conseil a tenu son assemblée publique annuelle à Toronto, en Ontario. Il a traité de ses récentes activités et de ses plans d'avenir, présenté son nouveau plan stratégique, *Resserrer les liens*, et recueilli les commentaires des participants. Le directeur et chef de la direction, le président, le vice-président, tous les autres membres du conseil d'administration ainsi que les cadres supérieurs étaient présents.

L'assemblée publique annuelle a été diffusée sur le web du Conseil (conseildesarts.ca/aproposdenous).

Registre des présences aux réunions du conseil d'administration et de ses comités : du 1er avril 2010 au 31 mars 2011

	Conseil d'administration	Comité exécutif	Comité de placements	Comité de la vérification et des finances	Comité de gouvernance et de sélection	Groupe de travail sur la stratégie de communication du conseil
Nombre de réunions	**7**	**5**	**4**	**6**	**7**	**5**
J. L. Rotman	5	5				
S. Brault	**7**	**5**		**6**	**7**	
B. Burley	7				7	
T. V. Hill	**6**				**5**	**4**
S. Dyer Knight	7				7	
L. LaRochelle	**6**			**5**		**4**
J. Mazerolle	6			5		
P. Ponting	**6**				**7**	**5**
A. Porter	6		4	6		5
J. Saucier	**7**		**4**	**6**		
R. Vodrey	7	5				5

Comités du conseil d'administration

Les comités du conseil d'administration améliorent l'efficacité générale du conseil parce qu'ils permettent à leurs membres une concentration, une surveillance et un encadrement accrus de certains secteurs d'activités précis. Le conseil d'administration compte quatre comités permanents : le comité exécutif, le comité de la vérification et des finances, le comité de gouvernance et de sélection, et le comité de placements. Les règlements administratifs définissent les rôles, les responsabilités et les obligations en matière de responsabilisation de ces comités. Le Groupe de travail sur la stratégie de communication du conseil d'administration a obtenu un mandat de juin 2010 à octobre 2011.

Comité exécutif

Le comité exécutif agit au nom du conseil d'administration entre les réunions du conseil (sauf en ce qui a trait à l'approbation ou aux modifications des règlements administratifs, des politiques, des budgets, des états financiers, des subventions ou du rapport annuel).

Composition : Joseph L. Rotman (président), Simon Brault et Rosemary Vodrey.

Points saillants

En 2010-2011, le comité exécutif a :

examiné et recommandé pour approbation l'évaluation du rendement du directeur et chef de la direction;

supervisé le travail entrepris par le groupe de travail sur la stratégie de communication du conseil d'administration.

Groupe de travail sur la stratégie de communication du conseil d'administration (*ad hoc*)

Sous la direction du comité exécutif, le groupe de travail sur la stratégie de communication du conseil d'administration est chargé d'examiner l'ensemble des méthodes de communication du conseil d'administration et de fournir des conseils pour la planification et l'élaboration d'un cadre de communications et d'une stratégie d'image de marque.

Composition : Rosemary Vodrey (présidente), Thomas V. Hill, Luc LaRochelle, Philip Ponting et Anna Porter.

Comité de la vérification et des finances

Le comité de la vérification et des finances suit de près les rendements financiers obtenus par le Conseil et veille à l'intégrité, à l'efficacité et à l'exactitude des rapports financiers, des systèmes de contrôle, des processus intégrés de gestion des risques et des fonctions de vérification du Conseil.

Composition : Simon Brault (président), Luc LaRochelle, Jerry Mazerolle, Anna Porter et Jean Saucier.

Points saillants

En 2010-2011, le comité de la vérification et des finances a examiné :

les états financiers trimestriels et annuels ainsi que les mises à jour des normes en matière de rapports financiers et les normes de vérification canadiennes;

la proposition de budget annuel ainsi que le plan des contraintes financières du Conseil;

le plan de vérification interne axé sur le risque et les rapports de vérification interne;

le plan de vérification financière annuelle du Bureau du vérificateur général du Canada;

les mesures pour répondre aux recommandations de l'examen spécial;

le profil de risque de l'organisme et les stratégies d'atténuation des risques.

Comité de gouvernance et de sélection

Le comité de gouvernance et de sélection voit à la mise en place de structures et de processus appropriés à la supervision et à la direction des activités du Conseil, incluant l'établissement d'un processus d'évaluation du rendement du conseil d'administration, l'orientation des nouveaux membres, la révision régulière des règlements administratifs et du cadre de gouvernance de l'organisme, et la mise à jour des critères de sélection pour les postes vacants du conseil d'administration.

Composition : Barbara Burley (présidente), Simon Brault, Thomas V. Hill, Susan Knight et Philip Ponting.

Points saillants

En 2010-2011, le comité de gouvernance et de sélection a :

- géré et examiné le processus d'évaluation du conseil d'administration;
- entrepris un examen complet des processus du conseil d'administration et de ses comités;
- examiné le processus de nomination au comités;
- élaboré un plan de perfectionnement professionnel pour les membres du conseil d'administration;
- examiné le programme d'orientation du conseil d'administration;
- supervisé la planification de l'assemblée publique annuelle du Conseil;
- examiné le profil de compétences et d'expertise requis pour doter les prochains postes vacants au sein du conseil d'administration.

Comité de placements

Le comité de placements est chargé de surveiller le portefeuille de placements du Conseil et de fournir des conseils d'expert en la matière, dont la recommandation de politiques du conseil d'administration concernant les placements, l'embauche des gestionnaires de fonds professionnel et la gestion des activités de ces gestionnaires.

Composition : Anna Porter, Jean Saucier et les experts externes suivants : Tania Willumsen (présidente), Henry W.C. Gibbs, Susan Luke Hill, Ann Marshall, John H. Matthews et William J. Smith.

Points saillants

En 2010-2011, le comité de placements a :

- suivi de près les placements du Conseil des Arts en cette période de fluctuation des marchés et a régulièrement tenu des réunions avec les gestionnaires pour examiner le rendement des placements;
- retenu les services d'un nouveau gestionnaire des placements pour conseiller le comité et travailler avec lui;
- commencé l'examen de la structure et de la gouvernance du comité;
- proposé de nommer de nouveau les membres externes Tania Willumsen (présidente) et John H. Matthews, jusqu'au 1er juin 2013, et William J. Smith et Susan Luke Hill, jusqu'au 1er juillet 2013.

Autres comités

Certains membres du conseil d'administration participent aussi à d'autres comités : Susan Dyer Knight est membre du comité exécutif de la Commission canadienne pour l'UNESCO; Luc LaRochelle est membre de la Commission du droit de prêt public; Thomas V. Hill est membre du Comité consultatif des arts autochtones (Kakaekwewin); et Rosemary Vodrey est membre du Comité consultatif sur l'équité raciale dans les arts (CCERA).

Rémunération des membres du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration reçoivent une indemnité annuelle et des honoraires calculés selon les barèmes de rémunération établis par le gouverneur en conseil. Pour 2010-2011, le total des paiements versés aux membres du conseil d'administration s'établissait à 127 719 $.

Rémunération du groupe exécutif de gestion

En ce qui concerne la rémunération des membres du groupe exécutif de gestion, le Conseil des Arts a adopté des échelles salariales équivalant à celles établies par le gouvernement pour tous les postes de niveau EX de la fonction publique fédérale. En 2010-2011, les échelles salariales (établie par le gouverneur en conseil) était de 203 800 à 239 800 $ pour le poste de directeur et chef de la direction du Conseil et de 101 100 $ à 149 300 $ pour les cadres supérieurs.

Au 31 mars 2011, le groupe exécutif de gestion comprenait Robert Sirman, directeur et chef de la direction; Michelle Chawla, secrétaire du Conseil et directrice des Initiatives stratégiques; Robin Ghosh, directeur des Finances et de l'Administration; John Goldsmith, directeur des Relations avec les partenaires; Denyse Jomphe, directrice des Ressources humaines[1]; Tammy Scott, directrice des Communications et promotion des arts; Anne Valois, directrice de la Division des disciplines artistiques[2]; et David Walden, secrétaire général de la Commission canadienne pour l'UNESCO.

1. Manon Dugal a été directrice des Ressources humaines jusqu'en octobre 2010.
2. Nicole Doucet a été directrice de la Division des disciplines artistiques jusqu'en septembre 2010.

Divulgation proactive

La divulgation de l'information sur les subventions et contributions, les frais de voyage et d'hébergement des cadres supérieurs, les contrats d'une valeur de plus de 10 000 $ et la reclassification des postes sont affichés sur le site web du Conseil.

Divulgation d'actes fautifs

Le Conseil des Arts applique la *Politique sur la divulgation interne d'information concernant des actes fautifs au travail*, basée sur les exigences de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, qui s'applique à toute personne employée dans le secteur public, incluant les employés du Conseil des Arts et des autres sociétés d'État.

En 2010-2011, aucun acte fautif en milieu de travail n'a été rapporté.

Biographies du conseil d'administration et du directeur du Conseil des Arts

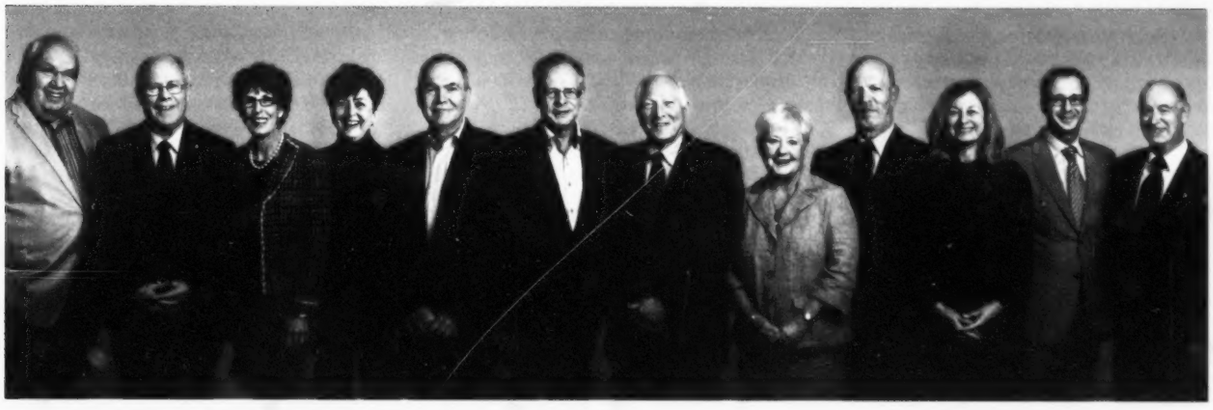

De gauche à droite : Thomas Hill, Philip Ponting, Barbara Burley, Susan Knight, Robert Sirman, Simon Brault, Joseph Rotman, Rosemary Vodrey, Luc LaRochelle, Anna Porter, Jean Saucier et Jerry Mazerolle. Photo : Martin Lipman et Ned Pratt

Joseph L. Rotman, président, Ontario

Joseph L. Rotman est président de Roy L Capital, une société privée et familiale d'investissement. Au cours de sa carrière dans le monde des affaires, il a mis sur pied de nombreuses entreprises privées et publiques dans les secteurs du commerce et de la distribution de pétrole, de l'exploration gazière et pétrolière, des banques d'investissement, de l'immobilier et de la gestion de capital de risque. Il a fondé la banque d'investissement canadienne Clairvest Group Inc. et siège toujours à son conseil d'administration. Il a siégé à de nombreux autres conseils d'administration, dont ceux de la Banque de Montréal, de la Barrick Gold Corporation et de la Canada Northwest Energy Ltd.

M. Rotman a été nommé Officier de l'Ordre du Canada pour son apport aux domaines de l'éducation, de la culture, de l'économie, des soins de la santé et de la recherche. De nombreux organismes ont bénéficié de son généreux leadership et de son soutien financier, dont le Musée des beaux-arts de l'Ontario, le Baycrest Centre for Geriatric Care, CIHR, MaRs, le Toronto Hospital et l'Université de Toronto. M. Rotman a étudié à l'Université de Western Ontario, à l'Université de Toronto et à l'Université Columbia. [Nommé le 30 juillet 2008]

Simon Brault, vice-président, Québec

Originaire de Montréal, Simon Brault est directeur général de l'École nationale de théâtre du Canada depuis 1997. Avant d'accéder à ce poste, il a occupé le poste de directeur administratif de l'École de 1992 à 1997 et, au cours de ce mandat, a dirigé le grand projet de restauration et de revitalisation du Monument-National.

Convaincu que le milieu culturel doit multiplier ses alliances avec toutes les forces vives de la société, il a activement participé au Forum d'action des milieux culturels de la Métropole de 1994 à 1999 et a été membre du comité d'orientation du Chantier de l'économie sociale de 1996 à 1997. Simon Brault a aussi été l'instigateur des Journées de la culture, un vaste mouvement de démocratisation culturelle à la grandeur du Québec, dont la première édition annuelle a eu lieu en 1997. À l'occasion du Sommet de Montréal, en juin 2002, il a agi comme chef de la délégation regroupant une vingtaine de chefs de file de la communauté culturelle. En 2007, il a présidé le comité de pilotage et a été le maître d'œuvre de RV07 – Montréal, métropole culturelle. Membre fondateur de Culture Montréal, il devient, en 2002, le premier président élu de cet organisme. En 2008, M. Brault a reçu le Prix Keith-Kelly pour le leadership culturel de la Conférence canadienne des arts. Cette même année, il a été nommé membre de l'Association des comptables généraux accrédités du Canada. M. Brault est officier de l'Ordre du Canada et de l'Ordre national du Québec. En septembre 2009, il a publié *Le facteur C : l'avenir passe par la culture*, aux Éditions Voix parallèles (publié en anglais sous le titre *No Culture, No Future* chez Cormorant Books).

Défenseur de longue date des communautés culturelles, Simon Brault se décrit lui-même comme un « activitiste du développement culturel ». [Nommé de nouveau le 31 mars 2009]

Thomas V. Hill, Ontario

Thomas V. Hill a occupé des postes importants dans le domaine artistique au Canada pendant plus de 30 ans. À titre de conservateur, d'écrivain, d'historien de l'art, de bénévole et d'artiste, il a joué un rôle déterminant dans le développement des arts visuels chez les autochtones. M. Hill, qui est un Konadaha Seneca, a étudié au Ontario College of Art (aujourd'hui l'Université de l'École d'art et de design de l'Ontario); il détient aussi un certificat en études muséales de l'Association des musées de l'Ontario. Depuis sa participation au Pavillon des Indiens du Canada à l'Expo 67, il est devenu le premier conservateur d'art autochtone au pays.

Membre infatigable d'innombrables comités et conseils d'administration, il a en outre beaucoup enseigné et écrit. En 2004, il a remporté l'un des Prix du Gouverneur général en arts visuels et médiatiques pour ses nombreuses contributions au milieu culturel canadien. Parmi les autres récompenses qu'il a reçues figurent un doctorat honorifique de l'Université Wilfrid-Laurier. Depuis plus de 20 ans, il dirige le musée du Woodland Cultural Centre, près de Brantford. Thomas V. Hill vit à Ohsweken, en Ontario. [Nommé de nouveau le 29 janvier 2008]

Susan Dyer Knight,
Terre-Neuve-et-Labrador

Susan Knight est une entrepreneure sociale qui œuvre dans le secteur de l'éducation musicale. Chef d'orchestre, professeure et productrice de renommée internationale, elle a recours aux arts pour célébrer le patrimoine et susciter le changement. Sa pratique novatrice a incité des jeunes à créer une communauté empathique grâce au pouvoir transformateur de la musique, et ce, tout en faisant la promotion des importants agents de changement que sont l'autonomie, le leadership et la conscience sociale.

Susan Knight est directrice artistique émérite de la chorale Shallaway – Newfoundland and Labrador Youth in Chorus, et du Festival 500 consacré à l'art de la musique chorale, qu'elle a respectivement fondés en 1992 et 1994. Chercheuse invitée au Centre internaional de recherche pour l'éducation musicale de l'Institut d'éducation de l'Université de Londres, elle est également consultante, conférencière et auteure. Madame Knight est membre des conseils d'administration des organismes Chorus America, Irish Business Partnerships, World's End Theatre Company, Opera on the Avalon, International Federation of Choral Music et la Commission canadienne pour l'UNESCO. Elle détient un doctorat de l'Université de Londres et un doctorat honorifique en droit de l'Université Memorial. Elle est également récipiendaire de l'Ordre du Canada et de l'Ordre de Terre-Neuve-et-Labrador. [Nommée de nouveau le 15 septembre 2009]

Barbara Burley, Nouveau-Brunswick

Barbara Burley possède une expérience vaste et diversifiée en gestion dans les secteurs public et bénévole, principalement au niveau de la haute direction. Elle a été sous-ministre adjointe au ministère des Services communautaires du gouvernement de la Nouvelle-Écosse jusqu'à sa retraite, en 2004. Depuis sa retraite, elle est activement engagée dans le secteur des arts, où elle est devenue vice-présidente du conseil d'administration du Sunbury Shores Art and Nature Centre, et bénévole auprès du Musée mémorial Ross de St. Andrews, au Nouveau-Brunswick.

Présidente et mécène du Centre JMC de St. Andrews, elle a favorisé la présentation des séries de concerts des Jeunesses musicales du Canada dans sa communauté, en mettant l'accent sur la présence des jeunes à ces événements. Elle est aussi membre de la chorale Shiretown Singers de St. Andrews. [Nommée le 3 décembre 2007]

Jean Saucier, Québec

Jean Saucier est conseiller en placements chez BMO Nesbitt Burns depuis 12 ans. Titulaire d'un baccalauréat en finance et d'une maîtrise en relations internationales, il a auparavant travaillé à titre de consultant en financement et évaluation d'entreprises chez Isak International Inc.

Sa contribution au secteur des arts remonte à 1995, alors qu'il devient membre du conseil d'administration de la revue *Vie des Arts* de 1995 à 2007. Il a siégé au conseil d'administration du Musée d'art contemporain (Montréal) de 1999 à 2007, après avoir été président de celui de sa Fondation de 1999 à 2006, et vice-président du conseil d'administration du Festival international des films sur l'art de 2002 à 2007. [Nommé le 3 décembre 2007]

Anna Porter, Ontario

Anna Porter possède une vaste expérience en tant qu'éditrice et auteure. Elle a œuvré comme gestionnaire au sein de plusieurs maisons d'édition réputées, dont Key Porter Books, qu'elle a fondée avec Key Publishers. Elle a quitté cette société en 2006 après avoir vendu ses intérêts à HB Fenn. Elle est l'auteure de deux essais primés à deux reprises et de trois romans, qui ont tous été publiés en plusieurs langues de par le monde. Ses écrits sur la culture, l'histoire, des personnalités marquantes et la politique ont été publiés dans diverses publications, y compris *Macleans* et *The Globe and Mail*.

Officier de l'Ordre du Canada, Anna Porter a été honorée de l'Ordre de l'Ontario en 2003, en reconnaissance de sa contribution à la mise en valeur des auteurs canadiens sur le marché international. Elle est membre de plusieurs conseils d'administration, dont ceux du PEN Canada et de CODE. [Nommée le 29 janvier 2008]

Jerry Mazerolle, Nouveau-Brunswick

Jerry Mazerolle a occupé différents postes au sein de la Fédération des caisses populaires acadiennes Ltée, depuis 1982, après avoir été directeur général de la Caisse populaire de Caraquet de 1970 à 1979. Il a également exercé les fonctions de conseiller au sein du Conseil de la magistrature du Nouveau-Brunswick, de 1999 à 2006, et été membre de l'Association du Barreau canadien de 1982 à 2001.

Ancien membre du conseil d'administration des Jeunesses musicales du Canada, M. Mazerolle est actuellement trésorier des Jeunesses musicales du Nouveau Brunswick. Depuis 2003, il siège au conseil d'administration de la station de radio communautaire Radio Péninsule (CKRO). [Nommé le 26 février 2008]

Luc LaRochelle, Québec

Luc LaRochelle est avocat-conseil au sein du cabinet Borden Ladner Gervais et siège au conseil d'administration du groupe d'ingénieurs Dessau. Il est un avide collectionneur et possède de nombreuses œuvres d'artistes québécois, canadiens et étrangers. Il a été membre du conseil d'administration de *Vie des Arts* et de l'Association des collections d'entreprises. M. LaRochelle a donné des conférences et des ateliers dans le domaine juridique, et dans les domaines des arts visuels et de la littérature. À titre d'écrivain, il a publié quatre livres, et ses nouvelles et sa poésie sont parues dans des revues littéraires au Québec, en Ontario et en France. M. LaRochelle a été admis au Barreau du Québec en 1971 et est diplômé de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Il a également obtenu un baccalauréat en arts, une maîtrise en administration des affaires ainsi qu'une maîtrise en études littéraires. [Nommé le 18 juin 2008]

Philip G. Ponting, Alberta

Philip Ponting est associé principal au bureau de Calgary du cabinet McLennan Ross. Il y pratique le droit administratif et est spécialisé dans le droit du travail. Sa carrière juridique de plus de 35 ans l'a mené devant plusieurs tribunaux canadiens dont la Cour suprême du Canada, la Cour d'appel de l'Alberta, le Conseil canadien des relations de travail et le Conseil des relations de travail de l'Alberta.

Le dévouement de M. Ponting envers le secteur des arts est exemplaire. Il a siégé aux conseils d'administration de nombreux organismes dont ceux du Banff Centre, du Edmonton Concert Hall Foundation, du Alberta Performing Arts Stabilization Fund et de la Edmonton Aviation Historical Society. De plus, M. Ponting a œuvré pour la Edmonton Symphony Society de 1986 à 1996. Monsieur Ponting a obtenu son baccalauréat en commerce de l'Université de l'Alberta et sa maîtrise en droit de l'Université Queen's. [Nommé le 12 février 2009].

Rosemary L. Vodrey, Manitoba

Rosemary L. Vodrey possède une vaste expérience de travail au sein de la communauté culturelle du Manitoba. Elle a été représentante à l'Assemblée législative du Manitoba de 1990 à 1999, où elle a occupé divers postes au cabinet, notamment celui de ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle, de ministre de la Justice et de Receveur général, et de ministre de la Culture, du Patrimoine et de la Citoyenneté. À ce titre, elle a été responsable du Conseil des arts du Manitoba de 1997 à 1999. Elle a étudié en psychologie et en droit. Madame Vodrey est actuellement membre du conseil d'administration du Western Canada Aviation Museum; elle a siégé à de nombreux conseils d'administration, dont ceux du Royal Winnipeg Ballet, du Manitoba Theatre Centre et du Manitoba Theatre for Young People. [Nommée le 23 avril 2009]

Robert Sirman, directeur et chef de la direction

Robert Sirman a été nommé directeur du Conseil des Arts du Canada pour un mandat de quatre ans débutant le 26 juin 2006. En avril 2010, son mandat a été renouvelé jusqu'en juin 2014.

Après avoir obtenu une maîtrise ès arts en sociologie de l'Université de Toronto, Robert Sirman a travaillé au gouvernement de l'Ontario pendant plus de dix ans, dont cinq au ministère de la Culture. En 1980, il s'est joint au Conseil des arts de l'Ontario où il a été directeur des opérations et directeur de la recherche et de la politique pendant 10 ans.

En 1991, Robert Sirman a été nommé directeur administratif de l'École nationale de Ballet. Pendant ses 15 années en poste, il a stabilisé les finances de l'École et dirigé un programme primé de développement du capital de 100 millions de dollars afin de tripler les installations de l'École et de redonner vie à North Jarvis, communauté où l'École est établie depuis 1959.

Depuis son arrivée au Conseil, M. Sirman a obtenu une augmentation continue du crédit parlementaire du Conseil de 20 %; entrepris le processus de planification stratégique le plus exhaustif de l'histoire de l'organisme; mené une réorganisation interne importante à la suite d'un examen de la structure organisationnelle; et soumis avec succès le Conseil au premier examen spécial du Bureau du vérificateur général.

M. Sirman a été membre, à titre bénévole, de nombreux conseils d'administration tout au long de sa carrière. En 2002, il a créé le livret du ballet de James Kudelka, *The Contract*. En décembre 2004, le *Toronto Star* le présentait comme l'une des dix « personnes les plus influentes » des arts et de la culture. En novembre 2005, on lui a rendu hommage en donnant son nom à une rue de Toronto – Sirman Lane. M. Sirman fait partie du conseil d'administration de la George Cedric Metcalf Charitable Foundation de Toronto et est le trésorier de la Fédération internationale des conseils des arts et agences culturelles (FICAAC) établie à Sydney, en Australie.

La direction du Conseil des Arts (au 31 mars 2011)

Bureau du directeur et chef de la direction

Robert Sirman, directeur et chef de la direction*

Michelle Chawla, secrétaire du Conseil et directrice des Initiatives stratégiques*

John Goldsmith, directeur* Relations avec les partenaires

David Walden, secrétaire général* Commission canadienne pour l'UNESCO

Initiatives stratégiques

Sheila James, coordonnatrice Équité

Claire McCaughey, chef Recherche et évaluation, secrétariat de CADAC

Louise Profeit-LeBlanc, coordonnatrice Arts autochtones

Claude Schryer, coordonnateur par intérim Partenariat et réseaux

Disciplines artistiques

Anne Valois, directrice*

Stacey Atkinson, coordonnatrice par intérim Promotion de la diffusion

Lolita Boudreault, secrétaire générale par intérim Commission du droit de prêt public

Ellen Busby, chef par intérim Danse

Youssef El-Jaï, chef Arts médiatiques

Roger Gaudet, chef Théâtre

Donna Gazale, chef Services aux arts

Russell Kelley, chef Musique

Arash Mohtashami-Maali, chef Lettres et éditions

Doug Sigurdson, chef Arts visuels

Gerri Trimble, coordonnatrice par intérim Inter-arts

Communications et promotion des arts

Tammy Scott, directrice*

Victoria Henry, directrice Banque d'œuvres d'art

Joanne Larocque-Poirier, chef Prix et dotations

Vacant, chef Communication et marketing

Finances et administration

Robin Ghosh, directeur*

Carole Boileau, chef Finances

Luc Charlebois, chef Planification financière

André Cléroux, gestionnaire Services administratifs

Daniel Plouffe, chef Service de gestion de l'information

Ressources humaines

Denyse Jomphe, directrice*

*Membres du groupe exécutif de gestion

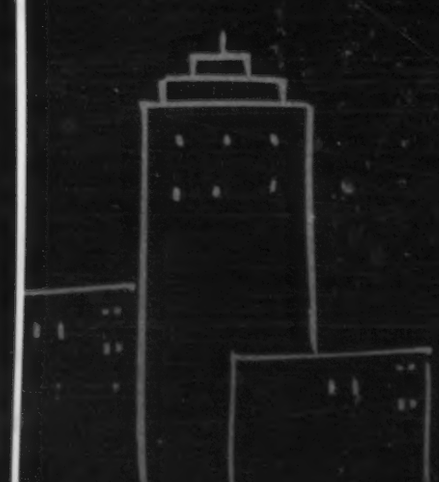

États financiers

SI L'APPUI FINANCIER DU CONSEIL EST ALLOUÉ AUX ARTISTES ET AUX ORGANISMES ARTISTIQUES, LE RENDEMENT DE CES INVESTISSEMENTS PROCURE, LUI, UNE VIE CRÉATIVE ET DYNAMIQUE À TOUTES LES CANADIENNES ET À TOUS LES CANADIENS.

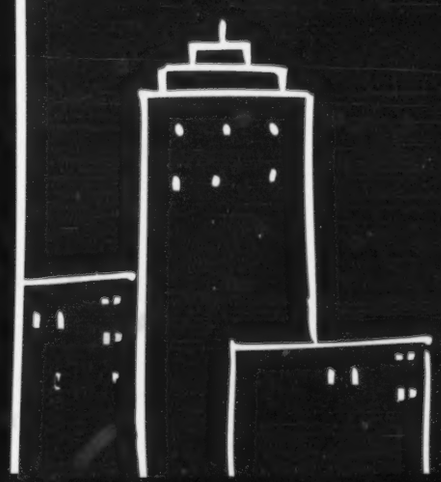

États financiers

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers ci-joints du Conseil des Arts du Canada et toute l'information comprise dans le rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Lorsque plusieurs méthodes comptables s'appliquaient, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées vu les circonstances. Les états financiers contiennent des montants fondés sur des estimations effectuées par la direction basées sur l'expérience et le jugement. La direction a déterminé ces montants de façon raisonnable pour que les états financiers donnent une image fidèle, à tous les égards importants. La direction a préparé l'information financière présentée dans le reste du rapport annuel et s'est assurée que cette information concorde avec celle que contiennent les états financiers.

Le Conseil des Arts du Canada s'est doté de systèmes de contrôle interne comptable et administratif de qualité supérieure et dont le coût est raisonnable. Ces systèmes ont pour but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière fournie est pertinente, fiable et exacte, et que les actifs de l'organisme sont comptabilisés et protégés adéquatement.

Les membres du conseil d'administration sont responsables de la gestion des opérations et des activités du Conseil des Arts du Canada et doivent notamment veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait aux rapports financiers et aux contrôles internes. Ils confient cette tâche au comité de la vérification et des finances, composé de membres qui ne sont pas des employés du Conseil des Arts du Canada. Le comité de la vérification et des finances rencontre régulièrement les membres de la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur général du Canada. Le comité soumet ses constatations à l'examen du conseil d'administration lorsque celui-ci approuve les états financiers.

L'auditeur indépendant, soit le vérificateur général du Canada, vérifie les états financiers du Conseil des Arts du Canada, sur lesquels il émet un rapport.

Le 21 juin 2011

Le directeur et chef de la direction

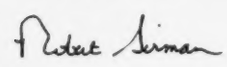

Robert Sirman

Le directeur général des finances

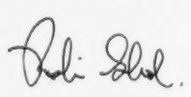

Robin Ghosh, CA, CPA

Auditor General of Canada
Vérificateur général du Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil des Arts du Canada et au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des Arts du Canada, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, et l'état des résultats, l'état du résultat étendu, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des Arts du Canada au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables généralement reconnus du Canada ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Conseil des Arts du Canada dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions pertinentes de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* ainsi qu'aux règlements administratifs du Conseil des Arts du Canada.

Pour le vérificateur général du Canada par intérim,

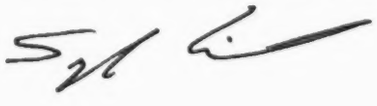

Sylvain Ricard, CA
vérificateur général adjoint

Le 21 juin 2011
Ottawa, Canada

Bilan

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2011		2010	
ACTIF				
À court terme				
Équivalents de trésorerie (note 5)	340	$	4 501	$
Créances	2 395		1 669	
Frais payés d'avance	272		217	
Instruments financiers dérivés (note 6)	300		3 761	
	3 307		10 148	
Placements (note 7)	279 232		265 554	
Œuvres d'art et instruments de musique (note 9)	20 729		20 710	
Autres immobilisations (note 10)	2 767		2 651	
Total de l'actif	**306 035**	**$**	**299 063**	**$**
PASSIF				
À court terme				
Découvert bancaire	2 574	$	3 475	$
Subventions à payer	25 927		26 452	
Créditeurs et charges à payer	4 900		2 971	
Instruments financiers dérivés (note 6)	187		13	
Crédits parlementaires reportés	-		37	
	33 588		32 948	
Produits reportés	2 108		2 452	
Avantages sociaux futurs (note 11)	2 291		2 192	
Total du passif	37 987		37 592	
CAPITAUX PROPRES				
Surplus d'apport (note 12)	50 000		50 000	
Bénéfices non répartis	11 423		12 715	
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 13)	64 451		11 301	
	75 874		24 016	
Réserve découlant de la capitalisation des produits financiers	121 445		166 745	
Réserve pour l'investissement dans des œuvres d'art et des instruments de musique	20 729		20 710	
	142 174		187 455	
Total des capitaux propres	268 048		261 471	
Total du passif et des capitaux propres	**306 035**	**$**	**299 063**	**$**

Obligations et engagements contractuels (note 17) (Les notes afférentes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers)

Pour le conseil d'administration :

Joseph Rotman
Le président

Simon Brault
Le vice-président

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2011		2010	
PRODUITS				
Produits financiers (pertes) nets (note 14)	(36 942)	$	7 825	$
Produits nets de la Banque d'œuvres d'art (note 15)	158		404	
Autres produits	1 821		2 855	
Total des produits	**(34 963)**		**11 084**	
CHARGES				
Programmes				
Subventions (tableau 1)	154 532		158 390	
Administration (tableau 2)	13 244		12 512	
Services	6 657		5 726	
	174 433		176 628	
Commission canadienne pour l'UNESCO (note 15)	2 168		2 005	
Administration générale (tableau 2)	16 237		15 592	
Total des charges	**192 838**		**194 225**	
Coût d'exploitation net avant le crédit parlementaire	227 801		183 141	
Crédit parlementaire	181 277		183 122	
Résultats nets de l'exercice	**(46 524)**	**$**	**(19)**	**$**

État du résultat étendu

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2011		2010	
Résultats nets de l'exercice	(46 524)	$	(19)	$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU				
Actifs financiers disponibles à la vente				
Gains latents sur les actifs financiers non affectés disponibles à la vente au cours de l'exercice	5 751		17 598	
Reclassement à l'état des résultats des pertes réalisées au cours de l'exercice	45 749		8 525	
Variation nette des revenus latents liés aux actifs financiers disponibles à la vente	51 500		26 123	
APPORTS AFFECTÉS PROVENANT DE NON-PROPRIÉTAIRES				
Gains latents sur les apports de non-propriétaires au cours de l'exercice	2 116		6 518	
Reclassement à l'état des résultats des pertes réalisées au cours de l'exercice	18 319		3 450	
Dons de non-propriétaires reçus au cours de l'exercice	-		1 287	
Produits financiers (pertes) nets attribués aux non-propriétaires	(15 961)		1 621	
Utilisation des fonds attribués aux non-propriétaires	(2 824)		(2 851)	
Variation nette des revenus latents liés aux apports provenant de non-propriétaires	1 650		10 025	
Résultat étendu de l'exercice	**6 626**	**$**	**36 129**	**$**

(Les notes afférentes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers)

État des variations des capitaux propres

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2011	2010
CAPITAUX PROPRES		
Surplus d'apport (note 12)	**50 000 $**	**50 000 $**
Bénéfices non répartis		
Solde au début de l'exercice	12 715	13 317
Résultats nets de l'exercice	(46 524)	(19)
Somme affectée de la réserve découlant de la capitalisation des produits financiers au cours de l'exercice	45 300	-
Somme affectée à la réserve pour l'investissement dans des œuvres d'art et des instruments de musique au cours de l'exercice	(68)	(583)
Solde à la fin de l'exercice	11 423	12 715
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 13)		
Gains (pertes) latents nets sur les actifs financiers disponibles à la vente		
Solde au début de l'exercice	(50 967)	(77 090)
Autres éléments du résultat étendu de l'exercice	51 500	26 123
Solde à la fin de l'exercice	533	(50 967)
Apports affectés provenant de non-propriétaires		
Solde au début de l'exercice	62 268	52 243
Autres éléments du résultat étendu de l'exercice	1 650	10 025
Solde à la fin de l'exercice	63 918	62 268
Total du cumul des autres éléments du résultat étendu	64 451	11 301
Total des bénéfices non répartis et du cumul des autres éléments du résultat étendu	**75 874**	**24 016**
Réserves		
Réserve découlant de la capitalisation des produits financiers		
Solde au début de l'exercice	166 745	166 745
Somme affectée aux bénéfices non répartis au cours de l'exercice	(45 300)	-
Solde à la fin de l'exercice	121 445	166 745
Réserve pour l'investissement dans des œuvres d'art et des instruments de musique		
Solde au début de l'exercice	20 710	20 165
Cessions nettes au cours de l'exercice	(49)	(38)
Somme affectée des bénéfices non répartis au cours de l'exercice	68	583
Solde à la fin de l'exercice	20 729	20 710
Total des réserves	**142 174**	**187 455**
Solde des capitaux propres à la fin de l'exercice	**268 048 $**	**261 471 $**

(Les notes afférentes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers)

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2011		2010	
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Résultats nets de l'exercice	(46 524)	$	(19)	$
Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie				
Produits tirés des apports de non-propriétaires capitalisées	(18 785)		(1 230)	
Pertes sur cession d'actifs financiers classés comme étant disponible à la vente	4 207		4 903	
Dépréciation d'actifs financiers classés comme étant disponible à la vente	58 925		6 549	
Pertes de change sur cession d'actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente	73		13	
Amortissement - autres immobilisations	1 060		968	
Avantages sociaux futurs	99		68	
	(945)		11 252	
Variation des éléments hors trésorerie de l'actif et du passif liés à l'exploitation (note 16)	3 877		(8 356)	
Rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation	**2 932**		**2 896**	
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Apports reçus de non-propriétaires	**-**		**1 287**	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Achat de placements	(52 693)		(43 917)	
Vente de placements	47 747		32 061	
Acquisition d'autres immobilisations, d'œuvres d'art et d'instruments de musique	(1 246)		(1 130)	
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement	**(6 192)**		**(12 986)**	
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(3 260)		(8 803)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 026		9 829	
(Découvert bancaire) trésorerie nette à la fin de l'exercice	**(2 234)**	**$**	**1 026**	**$**
REPRÉSENTÉS PAR :				
Équivalents de trésorerie (note 5)	340	$	4 501	$
Découvert bancaire	(2 574)		(3 475)	
	(2 234)	**$**	**1 026**	**$**

(Les notes afférentes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers)

Notes afférentes aux états financiers

31 mars, 2011

1. Pouvoirs, activités et objectifs

Le Conseil des Arts du Canada (le « Conseil »), constitué en 1957 par la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada*, qui a été modifiée en 2001 par le projet de loi C-40, n'est pas mandataire de Sa Majesté et est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En vertu de l'article 85(1.1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Conseil n'est pas assujetti aux sections I à IV de la partie X de cette loi, sauf pour le sous-article 105(2) et les articles 113.1 et 119 de la section II, les articles 131 à 148 de la section III et l'article 154.01 de la section IV. Le Conseil est une société d'État qui a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art.

Le Conseil réalise ses objectifs principalement par l'entremise des programmes de subventions qui s'adressent aux artistes professionnels et organismes artistiques canadiens. Le Conseil encourt des charges d'administration et de services dans la prestation de ses programmes. Les charges d'administration, qui sont détaillées au tableau 2, représentent les coûts directs de la prestation des programmes. Les charges de services relatifs aux programmes représentent principalement les coûts liés à l'attribution des subventions du Conseil. Les charges d'administration générale représentent les coûts liés à la gestion d'entreprise, aux communications, aux ressources humaines, à la gestion de l'information, aux finances, aux locaux et à l'amortissement.

La *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* assigne au Conseil les fonctions et tâches relatives à la Commission canadienne pour l'UNESCO (la « Commission »). La Commission conseille le gouvernement canadien sur ses relations avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). La Commission favorise aussi la coopération entre les organismes canadiens de la société civile et l'UNESCO.

2. Conventions comptables importantes

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Voici les principales conventions comptables suivies par le Conseil :

[A] Incertitude relative à la mesure

Pour préparer des états financiers conformément aux PCGR du Canada, le Conseil doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges de l'exercice. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les passifs liés au personnel, la durée de vie utile estimative des immobilisations et la juste valeur des instruments financiers. Les montants réels pourraient différer des estimations.

[B] Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Le tableau suivant identifie les actifs et les passifs financiers du Conseil et précise comment ils sont classés et évalués subséquemment.

Actif ou passif financier	Classement	Évaluation
Équivalents de trésorerie	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Créances	Prêts et créances	Coût après amortissement
Placements	Disponibles à la vente	Juste valeur
Instruments financiers dérivés	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Découvert bancaire	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Subventions à payer	Autres passifs	Coût après amortissement
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs	Coût après amortissement

[C] Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme hautement liquides prêts à être convertis en des montants d'espèces connus, qui sont assujettis à un faible risque de variation de la juste valeur. Les équivalents de trésorerie au bilan du Conseil sont composés de parts détenues dans un fonds commun à court terme. Les produits financiers distribués sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice et sont constatés dans l'état des résultats sous la rubrique des produits financiers nets dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

[D] Instruments financiers dérivés

Le Conseil n'applique pas la comptabilité de couverture pour ses dérivés. Chaque dérivé est comptabilisé au bilan à sa juste valeur. Les dérivés avec une valeur positive (négative) sont inscrits comme un élément d'actif (de passif). Toutes les variations de la juste valeur des dérivés sont constatées à l'état des résultats dans les produits financiers nets au cours de l'exercice où elles surviennent.

[E] Placements

La variation de la juste valeur des placements est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que le placement soit décomptabilisé, ou bien jusqu'à ce qu'une perte soit considérée comme durable, auquel moment la perte ou le gain cumulatif déjà constaté dans le cumul des autres éléments du résultat étendu est comptabilisé dans les produits financiers nets de l'excercice selon la méthode du coût moyen. Les placements peuvent être vendus par suite de changements des besoins de trésorerie du Conseil et pour rééquilibrer la composition de l'actif en regard des indices de référence énoncés dans la politique de placement de l'organisme. Les achats de placements sont inscrits à la date de règlement. Tous les produits financiers sont comptabilisés dans l'état des résultats sous produits financiers nets. Tous les frais de gestion payés durant l'exercice sont passés en charges.

[F] Autres immobilisations, œuvres d'art et instruments de musique

Le matériel et les améliorations locatives sont inscrits au prix coûtant, net de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, pendant la durée utile estimative de l'actif comme suit :

Matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

Les acquisitions d'œuvres d'art et d'instruments de musique sont inscrites à l'actif au prix coûtant. Les dons d'œuvres d'art et d'instruments de musique sont inscrits à leur juste valeur lors de leur réception. Aucun amortissement n'est enregistré pour ces actifs.

G Avantages sociaux futurs

1 Indemnités de départ

Les employés ont droit à des indemnités de départ tel que le prévoient les conditions d'emploi et la convention collective. Le coût de ces indemnités est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés. Le passif est fondé sur les meilleures estimations et hypothèses de la direction et il est calculé en fonction des salaires des employés et le nombre d'années de service au 31 mars. Dans le cas d'employés âgés de 50 ans ou plus, qui ont au moins une année de service, une semaine de salaire est calculée par année de service continu jusqu'à un maximum de 28 semaines. Dans le cas d'employés âgés de moins de 50 ans, qui ont au moins une année de service, une demi-semaine de salaire est calculée par année de service continu jusqu'à un maximum de 26 semaines. Les employés nommés pour une période déterminée, qui ont douze mois consécutifs de service continu, sont admissibles à soit deux jours de paie pour chaque année de service continu ou cinq jours de paie, à savoir le plus grand des deux. Ces indemnités constituent pour le Conseil la seule obligation de cette nature dont le règlement entraînera des paiements futurs.

2 Prestations de retraite

Tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations versées à titre d'employeur représentent le coût complet pour le Conseil. Ce montant est équivalent à un multiple des cotisations versées par les employés et pourrait changer au fil du temps selon la situation financière du Régime. Les cotisations sont imputées à l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'ensemble des obligations en matière de prestations de retraite du Conseil. Le Conseil n'est pas tenu à l'heure actuelle de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

H Réserves

1 Réserve découlant de la capitalisation des produits financiers

Cette réserve correspond à la somme des produits financiers excédentaires depuis la fondation du Conseil en 1957. Lorsque les produits financiers sont supérieurs à ceux prévus au budget au cours d'un exercice, l'excédent peut être viré des bénéfices non répartis à la réserve découlant de la capitalisation des produits financiers. Dans les exercices au cours desquels les produits financiers sont moindres que ceux prévus au budget, le manque à gagner peut être viré de la réserve découlant de la capitalisation des produits financiers aux bénéfices non répartis. Ces virements sont approuvés par le conseil d'administration.

2 Réserve pour l'investissement dans les œuvres d'art et des instruments de musique

Cette réserve correspond à un virement des bénéfices non répartis à la réserve d'un montant équivalent au coût des œuvres d'art ou des instruments de musique acquis ou vendus ou à la valeur d'expertise des œuvres d'arts ou des instruments de musique qui ont été donnés au Conseil, ou disposés par le Conseil, au cours de l'exercice.

I Constatation des produits

1 Crédit parlementaire

Le crédit parlementaire est constaté à titre de produit de l'exercice pour lequel il est approuvé par le Parlement. Les crédits parlementaires reçus pour des projets précis sont reportés et enregistrés dans l'exercice au cours duquel les charges sont engagées. Les crédits parlementaires sont principalement utilisés pour l'exploitation.

2 Apports

Le Conseil reçoit des apports de non-propriétaires qui sont grevés d'affectations d'origine externe à des fins précises par les donateurs.

Les apports de non-propriétaires et les produits financiers connexes grevés d'affectations d'origine externe, y compris les gains et pertes latents et réalisés, sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu. Le cumul des apports affectés provenant des non-propriétaires est réduit et un montant est inscrit à titre de produit à l'état des résultats une fois que les charges connexes sont engagées.

Les apports non-affectés provenant de non-propriétaires sont constatés à titre d'autres produits dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou dans l'exercice au cours duquel les fonds sont engagés pour le Conseil, si le montant peut être raisonnablement estimé et si leur perception est raisonnablement assurée.

Les apports en nature sont inscrits à leur juste valeur lorsqu'ils sont reçus.

3 Produits de location de la Banque d'œuvres d'art

Les produits de location d'œuvres d'art sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et sont inclus dans les produits nets de la Banque d'œuvres d'art.

4 Autres produits

Les autres produits sont principalement composés de subventions annulées durant l'exercice courant et qui avaient été approuvées dans les exercices antérieurs.

J Subventions

Les subventions sont passées en charges de l'exercice pour lequel elles ont été approuvées par le conseil d'administration.

K Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises et les actifs non-monétaires enregistrés à la valeur de marché sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens en vigueur au cours de l'exercice. Tous les gains et les pertes de change sont pris en compte dans le calcul des résultats nets de l'exercice, à l'exception des placements disponibles à la vente pour lesquels les gains et pertes de change latents sont inscrits dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'actif soit vendu ou subisse une perte considérée durable.

L Contrats de location-exploitation

Le Conseil s'engage dans des contrats de location-exploitation pour ses locaux. Les incitatifs à la location sont enregistrés en réduction de la charge pour locaux selon la méthode linéaire pendant la durée du bail.

M Modifications comptables à venir

En décembre 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a modifié la Préface des normes comptables pour le secteur public du Manuel de comptabilité pour le secteur public. Cette modification a eu pour effet d'éliminer la catégorie « organisme public de type commercial » dans laquelle était classée le Conseil et, donc, les entités ont dû revoir leur classement. Par conséquent, le Conseil s'est reclassé comme « autre organisme public » et a déterminé que le référentiel comptable qui répondait le mieux aux besoins des utilisateurs de ses états financiers sont les normes publiées par le CCSP. Le Conseil adoptera les normes comptables pour le secteur public pour son exercice ouvert à compter du 1er avril 2011.

Le Conseil a terminé l'examen diagnostic et a préparé des prises de position afin de déterminer l'impact de la transition aux normes du CCSP. L'impact de la transition sur les états financiers, à la date de transition, n'est pas finalisée.

3. Gestion du capital

Le capital du Conseil englobe les apports affectés provenant de non-propriétaires, le surplus d'apport (voir note 12), la réserve découlant de la capitalisation des produits financiers (voir note 2 (h)i), la réserve pour l'investissement dans des œuvres d'art et des instruments de musique (voir note 2 (h)ii) et les bénéfices non répartis.

L'objectif du Conseil en matière de gestion du capital est de préserver la capacité du Conseil à continuer de remplir son mandat (comme le décrit la note 1). Dans le but de respecter ses objectifs de gestion du capital, le Conseil investit dans un portefeuille diversifié.

Le Conseil n'a fait aucun changement dans sa gestion de capital par rapport à l'exercice précédent.

A Apports affectés provenant de non-propriétaires

Les apports de non-propriétaires englobent les apports reçus ou à recevoir sous forme de legs et de dons qui ont été grevés d'affectations à des fins déterminées par les donateurs, la quote-part des gains et pertes latents ou constatés sur les placements connexes et les produits grevés d'affectations non dépensés touchés sur les placements connexes.

Le capital initial des apports de non-propriétaires reçus jusqu'au 31 mars 2011 est de 38 758 000 $ (2010 – 38 758 000 $). Chaque apport reçu est compris dans le portefeuille du Conseil, et une quote-part de l'apport est calculée selon la juste valeur du portefeuille au moment où l'apport a été reçu. Le Conseil gère les fonds comme il est stipulé dans l'acte de fiducie. Le Conseil a respecté les exigences de ces apports externes.

4. Instruments financiers

A Sommaire des instruments financiers

Au 31 mars, le classement des instruments financiers du Conseil, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur, se présentaient comme suit :

(en milliers de dollars)		2011	2010
Actifs et passifs financiers	**Classement**	**Valeur comptable et juste valeur**	**Valeur comptable et juste valeur**
Équivalents de trésorerie	Détenus à des fins de transaction	340	4 501
Créances	Prêts et créances	2 395	1 669
Instruments financiers dérivés nets	Détenus à des fins de transaction	113	3 748
Placements[1]	Disponibles à la vente	279 232	265 554
Découvert bancaire	Détenus à des fins de transaction	2 574	3 475
Subventions à payer	Autres passifs	25 927	26 452
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs	4 900	2 971

1 La juste valeur des placements présentée à la note 7.

B Gestion des risques

Le Conseil est exposé à une variété de risques financiers en raison de ses activités. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (risque de prix, risque de taux d'intérêt et risque de change). L'objectif à long terme de la politique de placement du Conseil consiste à générer des rendements réels sur le long terme, afin d'apporter un complément pour couvrir les coûts de l'administration des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de dotation. Cette politique permet le recours à certains instruments financiers dérivés.

Afin de gérer les risques, le Conseil investit dans un portefeuille diversifié qui est administré par des gestionnaires de placements professionnels. Les placements sont orientés par un « Énoncé de la Politique de placement et des objectifs de rendement », qui est approuvé par le conseil d'administration et passé en revue chaque année. Pour la gestion et le suivi de son portefeuille, le Conseil est assisté d'un comité de placements formé d'experts indépendants possédant une expérience du domaine des placements et des catégories d'actifs dans lesquelles les placements sont effectués. En outre, le Conseil a recours aux services d'un conseiller en placements indépendant ayant pour fonction d'épauler le comité de placements dans ses activités. Au fil de l'évolution des marchés, le comité de placements recommande des rajustements à la composition de l'actif afin de réduire le risque global du portefeuille au minimum.

1 Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Conseil.

À la date du bilan, les actifs financiers exposés au risque de crédit comprennent les placements, les créances et les instruments financiers dérivés. La valeur comptable de ces actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date du bilan.

Par l'entremise de ses placements dans des parts de fonds communs d'actions, de fonds d'obligations et de fonds alternatifs, et dans des parts de sociétés en commandite de quatre fonds immobiliers et d'un fonds d'infrastructure, le Conseil est exposé indirectement au risque de crédit des placements sous-jacents de ces fonds. Ces risques sont gérés par les gestionnaires de placements. Leurs objectifs consistent à investir dans des instruments financiers de haute qualité émis par des contreparties solvables, en limitant le montant pouvant être placé auprès d'une seule contrepartie et en respectant les plafonds établis par la politique de placement du Conseil.

La majorité des créances du Conseil sont exigibles du gouvernement du Canada et, à ce titre, comportent un risque de crédit faible. Le Conseil atténue le risque de crédit au moyen d'un suivi des soldes non remboursés. Au 31 mars 2011, il n'y avait pas de montants en souffrance importants, (aucun en 2010).

Le Conseil gère son risque de crédit sur les instruments financiers dérivés en ne traitant qu'avec des contreparties solvables qui ont obtenu, auprès d'agences de notation externes, deux des trois cotes de crédit suivantes : A3 de Moody's, A- de Standard & Poor's ou A- de Fitch/IBCA.

2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance.

Le Conseil tire principalement ses revenus des crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Ces produits sont investis temporairement dans le fonds commun à court terme jusqu'à ce que l'on en ait besoin.

Les objectifs du Conseil par rapport à sa gestion des liquidités sont de s'assurer que la valeur en capital de ses fonds communs à court terme est conservée, que les placements sont suffisamment liquides et que les produits financiers sont distribués en espèces lorsque cela est possible.

Les liquidités disponibles à partir des fonds à court terme et des placements assurent que le Conseil est en mesure d'honorer ses obligations et ses engagements. La majorité du portefeuille peut être racheté dans un délai de trois jours. De plus, les catégories de placement autorisées sont régies par des politiques de placement à court terme et à long terme approuvées par le conseil d'administration, de manière à faire en sorte que le risque de liquidité soit réduit au minimum.

Le tableau suivant présente l'analyse des échéances des actifs et passifs financiers du Conseil :

Au 31 mars	2011			2010		
(en milliers de dollars)	Total	Sans échange fixe	Moins de 3 ans	Total	Sans échange fixe	Moins de 3 ans
Actifs financiers						
Équivalents de trésorerie	340	-	340	4 501	-	4 501
Créances	2 395	-	2 395	1 669	-	1 669
Instruments financiers dérivés	300	-	300	3 761	-	3 761
Placements	279 232	279 232	-	265 554	265 554	-
	282 267	**279 232**	**3 035**	**275 485**	**265 554**	**9 931**
Passifs financiers						
Découvert bancaire	2 574	-	2 574	3 475	-	3 475
Subventions à payer	25 927	-	25 927	26 452	-	26 452
Créditeurs et charges à payer	4 900	-	4 900	2 971	-	2 971
Instruments financiers dérivés	187	-	187	13	-	13
	33 588	**-**	**33 588**	**32 911**	**-**	**32 911**

Dans le tableau ci-dessus, les placements sont des actifs financiers sans échéance fixe. Le Conseil peut selon son « Énoncé de la Politique de placement et des objectifs de rendement » peut retirer du portefeuille de placement, si nécessaire, des sommes allant jusqu'à 4,5 % de la moyenne de la valeur marchande du portefeuille pour les trois années précédentes, en fonction des soldes constatés le 30 septembre.

3 Risques de marché

Les activités du Conseil sont principalement exposées au risque de prix, au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Les gestionnaires de placements ont comme directives de gérer au quotidien les risques de marché du Conseil conformément aux politiques du Conseil. Le positionnement global du Conseil sur les marchés fait l'objet d'un suivi trimestriel par le conseil d'administration et le comité des placements.

Risque de prix
Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des fluctuations des prix du marché (autres que celles résultant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces fluctuations soient causées par des facteurs propres à cet instrument financier ou à son émetteur, ou des facteurs qui influent sur des instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Le Conseil est exposé au risque de prix du marché en raison de ses placements dans des parts de fonds communs d'actions et de fonds alternatifs, et dans des parts de sociétés en commandite de quatre fonds immobiliers et d'un fonds d'infrastructure.

Sensibilité aux prix
On décrit ci-après la sensibilité du portefeuille du Conseil à une diminution ou à une augmentation de 10 % (2010 - 10 %) dans les prix du marché, où 10 % (2010 - 10 %) correspond au taux de sensibilité utilisé pour communiquer un risque de prix au personnel de gestion clé à l'échelle interne et représente l'évaluation de la direction d'une fluctuation des prix du marché raisonnablement probable. Le taux de sensibilité est établi au moyen d'un écart-type de référence historique du fonds total, tel qu'il est déterminé par le conseiller en placements.

Au 31 mars 2011, si les prix du marché avaient connu une augmentation ou une diminution de 10 % (2010 - 10 %) alors que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'augmentation ou la diminution du cumul des autres éléments du résultat étendu pour l'exercice aurait été de 27 670 000 $ (2010 - 26 750 000 $) en raison de l'augmentation ou de la diminution de la juste valeur des actifs disponibles à la vente.

Risque de taux d'intérêt
Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au taux d'intérêt du Conseil découle de ses actifs portant intérêt. Les liquidités du Conseil comprennent les montants en dépôt auprès d'une institution financière qui rapportent de l'intérêt aux taux du marché. L'objectif du Conseil est de gérer l'exposition de sa trésorerie au risque de taux d'intérêt en maximisant les produits d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes. Les fluctuations de taux d'intérêt du marché s'appliquant aux liquidités n'ont pas d'effet important sur les résultats d'exploitation du Conseil.

Les placements du Conseil dans les fonds communs à court terme, le fonds commun d'obligations et les fonds alternatifs sont indirectement touchés par les fluctuations de leur juste valeur attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'incidence des fluctuations ne peut pas être évaluée étant donné que le Conseil détient des parts des fonds communs et non les actifs sous-jacents.

Risque de change
Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison des fluctuations des taux de change.

À la date du bilan, le seul instrument financier monétaire détenu par le Conseil et étant exposé à la monnaie étrangère sont les dérivés au passif d'un montant de 187 000 $ (2010 - passif de 13 000$) et aucun solde (2010 - aucun solde) dans les quasi-espèces. Étant donné la valeur de l'exposition à la monnaie étrangère en comparaison avec les actifs totaux du Conseil, le risque de change n'est pas considéré important.

5. Équivalents de trésorerie

Le Conseil investit dans un fonds commun à court terme géré par State Street Global Advisors. Tous les instruments détenus dans ces fonds communs ont obtenu une cote de crédit de R1 (faible) ou de A (faible) ou supérieure

selon les cotes de crédit établies par une agence de notation des obligations reconnue. Ces fonds sont composés de titres émis par différents ordres de gouvernement, des banques à charte et des émetteurs privés. À l'exception des instruments garantis par tous les ordres de gouvernement, pas plus de 10 % du portefeuille à court terme est investi auprès d'un seul émetteur.

Ce fonds commun sert à placer à court terme les excédents de flux monétaires quotidiens du Conseil. Celui-ci avait un solde au 31 mars de 340 000 $ (2010 – 4 501 000 $). Le rendement de ce fonds s'est établi à 1,4 % (2010 – 0,25%) pour l'excercice terminé le 31 mars 2011 et la durée moyenne pondérée était de 32 jours (2010 – 19 jours).

6. Instruments financiers dérivés

L'utilisation d'instruments financiers dérivés s'est limitée à des contrats de change à terme. Le Conseil utilise actuellement des contrats de change à terme, qui représentent des engagements d'achat ou de vente de devises dont le règlement doit se faire à une date ultérieure précise et à un taux fixe, pour gérer son risque de change. Ces contrats sont normalement pour une durée d'un mois.

Au cours de l'exercice, le Conseil a conclu des contrats de change à terme afin de gérer son risque de change sur la tranche non libellée en dollars canadiens de son portefeuille, à l'exception de la composante marchés émergents, laquelle n'a pas été couverte et représente environ 3,3 % (2010 – 2,7 %) du portefeuille. La statégie de couverture permet de couvrir entre 30 à 70 % de l'exposition aux devises étrangères pour les actifs désignés.

Les contrats de change à terme ont des montants nominaux qui servent de points de référence pour le calcul des paiements et ne représentent pas les montants échangés. Ces montants ne sont pas inscrits au bilan puisqu'ils ne représentent pas leur juste valeur. Au 31 mars 2011, le Conseil détenait des contrats de change à terme avec un montant nominal de 53 719 000 $ (2010 – 63 909 000 $) et une date de règlement du 3 mai 2011.

(en milliers de dollars)

Devises	Taux de change de change à terme	Montant nominal[1]
Dollar américain	1,027	28 758
Euro	0,724	11 401
Livre sterling	0,641	4 764
Yen japonais	85,124	3 657
Autres	4,115	5 139

1 Tel que stipulé dans la stratégie de couverture dynamique du Conseil, le montant nominal représente l'exposition du Conseil à ces devises.

La juste valeur des contrats de change à terme en vigueur représente un passif de 187 000 $ (2010 – passif de 13 000 $) et reflète la juste valeur de la perte potentielle si leur règlement prenait place 31 mars 2011. Les dérivés classés l'actif représentent un gain de change latente de 300 000 $ (2010 – gain de change latente de 3 761 000 $) sur les contrats de change à terme échus au 31 mars 2011, mais dont la date de règlement est le 4 avril 2011. Le tout résulte en un gain de change net de l'exercice de 757 000 $ (2010 – gain de change de 12 614 000 $).

7. Placements

	2011					2010		
(en milliers de dollars)	Prix coûtant $	Pertes latentes $	Gains latents $	Juste valeur $	%	Prix coûtant $	Juste valeur $	%
Fonds du Conseil des Arts du Canada et fonds spéciaux								
Fonds communs :								
Actions	107 242	-	2 113	109 355	49,3	149 358	96 339	45,5
Obligations	73 309	2 575	-	70 734	31,8	52 181	50 198	23,7
Alternatifs	20 017	47	1 619	21 589	9,7	26 622	26 838	12,7
Marché monétaire	5 788	-	-	5 788	2,6	26 135	26 135	12,4
Immobilier	7 769	163	443	8 049	3,6	6 027	5 764	2,7
Infrastructure	7 208	514	-	6 694	3,0	6 525	6 325	3,0
	221 333	3 299	4 175	222 209	100,0	266 848	211 599	100,0
Fonds Killam								
Fonds communs :								
Actions	27 692	-	539	28 231	49,4	39 930	24 896	46,1
Obligations	18 605	671	-	17 934	31,5	13 183	12 666	23,5
Alternatifs	5 150	12	412	5 550	9,7	6 831	6 884	12,8
Marché monétaire	1 071	-	-	1 071	1,9	6 049	6 049	11,2
Immobilier	2 079	42	117	2 154	3,8	1 561	1 492	2,8
Infrastructure	2 243	160	-	2 083	3,7	2 030	1 968	3,6
	56840	885	1 068	57 023	100,0	69 584	53 955	100,0
Total des placements	**278 173 $**	**4 184 $**	**5 243 $**	**279 232 $**		**336 432 $**	**265 554 $**	

Les pertes latentes sur les placements sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché, aux variations de change ou aux premières années de la phase de démarrage dans le cas de certains placements.

Le Conseil évalue annuellement chaque placement contre des facteurs spécifiques afin de déterminer s'il existe une indication objective que le coût ajusté ne sera pas recouvert et, donc, que le placement a subi une dépréciation. La juste valeur des placements du Conseil dans les deux fonds communs mondiaux, qui est déterminée selon les prix de clôture des marchés à la date du bilan, a subi une baisse importante lors de la crise financière en 2008. Au cours des trois dernières années, la juste valeur de ces placements ne s'est pas complètement rétablie et la récupération complète n'est pas prévue au cours du prochain exercice. Le Conseil considère donc cette dépréciation de valeur comme durable et a enregistré une perte de valeur de 58 900 000 $ en 2011 pour ces deux placements. Ce montant représente la différence entre le coût ajusté des placements et leur juste valeur à la date du bilan. Par conséquent, ce montant a été retiré du cumul des autres éléments du résultat étendu et reporté dans les résultats nets de l'exercice.

Les objectifs à long terme de la dotation du Conseil et des fonds spéciaux et des fonds Killam consistent à générer des rendements réels sur le long terme afin de soutenir les coûts liés à l'administration des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de la dotation.

Le Conseil investit dans des parts de fonds communs d'actions, d'obligations et de fonds alternatifs, et dans des parts de sociétés en commandite dans quatre fonds de placements immobiliers et un fonds d'infrastructure. Les catégories de placement autorisées ainsi que la composition du portefeuille sont régies par une politique de placement approuvée par le conseil

d'administration. Tous les placements sont gérés par des gestionnaires de placements professionnels.

Le Conseil administre son portefeuille selon les indices de référence approuvés par le conseil d'administration, en octobre 2010. Ce faisant, la composition des catégories d'actif peut varier selon un minimum et un maximum.

Catégories d'actif	Valeur marchande actuelle	Minimum	Indice de référence	Maximum
Actions – titres canadiens	6 %	0 %	5 %	7 %
Actions – titres internationaux	43 %	30 %	40 %	50 %
Obligations	31 %	25 %	35 %	40 %
Alternatifs	10 %	5 %	10 %	15 %
Immobilier	4 %	0 %	5 %	7 %
Infrastructure	3 %	0 %	5 %	7 %
Marché monétaire	3 %	0 %	0 %	15 %

Le marché monétaire inclut des fonds communs à court terme utilisés pour financer les engagements futurs du Conseil dans les unités de fonds commun d'immobilier et d'infrastructure ainsi que pour la répartition de la catégorie d'actif obligation. Ce fonds avait un solde au 31 mars 2011 de 6 860 000 $ (2010 – 32 184 000 $). Le rendement pour ce fonds s'est établi à 1,4 % (2010 – 0,25 %) et, au 31 mars 2011, la durée moyenne pondérée était de 32 jours (2010 – 19 jours).

Les placements dans les fonds communs d'actions comprennent des parts dans un fonds commun canadien et deux fonds communs globaux. Les titres canadiens sont évalués en regard des rendements de l'indice Standard and Poor's de la Bourse de Toronto. Les titres internationaux sont évalués en regard des rendements de l'indice Morgan Stanley Capital International World Hedge. Les placements dans le fonds commun d'obligations comportent des obligations du gouvernement canadien et de sociétés qui ont une cote de crédit minimum de BBB ou l'équivalent établie par une agence reconnue de notation. Le fonds d'obligations a pour objectif de reproduire les rendements de l'indice obligataire universel DEX. Les placements dans les fonds communs alternatifs comprennent des parts dans deux fonds alternatifs avec un éventail varié de diverses catégories d'actif sur le marché international. Ces placements sont évalués en regard des rendements de l'indice des bons du Trésor à 91 jours Scotia Capitaux majoré de 20 %. Les actifs inclus dans les fonds immobiliers sont des immeubles commerciaux au Canada et aux États-Unis. Ces placements sont évalués en regard des rendements de l'indice Investment Property Databank pour les gestionnaires canadiens et le National Council of Real Estate Investment Fiduciaries (NCREIF) pour le gestionnaire américain. Le fonds d'infrastructure comprend un portefeuille de placements diversifiés dans les infrastructures. Ces placements sont évalués en regard de l'indice des prix à la consommation majoré de 4,5 %.

8. Juste valeur

[A] Établissement de la juste valeur

La valeur comptable des espèces, des créances, du découvert bancaire, des subventions à payer, des créditeurs et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est calculée à partir d'intrants observables et justifiables sur le marché, y compris le cours du change au comptant et le cours du change à terme en vigueur à la clôture de l'exercice (voir note 6).

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- Les placements dans le fonds commun sont évalués à la valeur unitaire fournie par les gestionnaires du fonds commun, laquelle correspond à la quote-part du Conseil des actifs nets sous-jacents évalués à leur juste valeur, établie au moyen des cours de clôture du marché (niveau 2).
- La juste valeur des placements immobiliers est fournie par les gestionnaires de fonds et est établie au moyen d'évaluations sujet à des vérifications indépendantes, qui sont fondées sur un modèle d'évaluation et des données non observables. On obtient ces évaluations vérifiées chaque année (niveau 3).
- La juste valeur des placements dans les infrastructures est fournie par les gestionnaires de fonds et est établie au moyen d'évaluations vérifiées à l'interne qui sont revues annuellement par les vérificateurs du fonds dans le cadre de la vérification du fonds à la fin de l'exercice financier. Ces évaluations sont fondées sur un modèle d'évaluation et des données non observables (niveau 3).

[B] Hiérarchie de la juste valeur

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers qui sont évalués, suite à leur comptabilisation initiale, à la juste valeur et regroupés par niveau en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- les évaluations de la juste valeur du niveau 1 sont tirées de prix cotés (nonrajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- les évaluations de la juste valeur du niveau 2 sont tirées de données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif directement (à savoir des prix), ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- les évaluations de la juste valeur du niveau 3 sont tirées de techniques d'évaluation qui comprennent des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché lorsque de telles données existent. On classe un instrument financier au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel on a pris en compte une donnée importante non observable lors de l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur au bilan et classés en fonction de la hiérarchie de la juste valeur décrite précédemment:

Actifs financiers à leur juste valeur

(en milliers de dollars)	2011				2010			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers détenus à des fins de transactions								
Découvert bancaire	(2 574)	-	-	(2 574)	(3 475)	-	-	(3 475)
Équivalents de trésorerie	-	340	-	340	-	4 501	-	4 501
Instruments financiers dérivés	300	-	-	300	3 761	-	-	3 761
	(2 274)	340	-	(1 934)	286	4 501	-	4 787
Actifs financiers disponibles à la vente								
Dotation du Conseil des Arts du Canada et fonds spéciaux								
Fonds Communs								
Actions	-	109 355	-	109 355	-	96 339	-	96 339
Obligations	-	70 734	-	70 734	-	50 198	-	50 198
Alternatifs	-	-	21 589	21 589	-	-	26 838	26 838
Marché monétaire	-	5 788	-	5 788	-	26 135	-	26 135
Immobilier	-	-	8 049	8 049	-	-	5 764	5 764
Infrastructure	-	-	6 694	6 694	-	-	6 325	6 325
Fonds Killam								
Fonds Communs								
Actions	-	28 230	-	28 230	-	24 896	-	24 896
Obligations	-	17 935	-	17 935	-	12 666	-	12 666
Alternatifs	-	-	5 550	5 550	-	-	6 884	6 884
Marché monétaire	-	1 072	-	1 072	-	6 049	-	6 049
Immobilier	-	-	2 154	2 154	-	-	1 492	1 492
Infrastructure	-	-	2 082	2 082	-	-	1 968	1 968
	-	233 114	46 118	279 232	-	216 283	49 271	265 554
Total	**(2 274)**	**233 454**	**46 118**	**277 298**	**286**	**220 784**	**49 271**	**270 341**

Passifs financiers à leur juste valeur

(en milliers de dollars)	2011				2010			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers détenus à des fins de transaction								
Instruments financiers dérivés	187	-	-	187	13	-	-	13
Total	**187**	**-**	**-**	**187**	**13**	**-**	**-**	**13**

Au cours de l'exercice financier, il n'y a eu aucun transfert de montants important entre les niveaux 1 et 2 (aucun en 2010). Le tableau suivant présentent le rapprochement des changements relatifs à la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au cours de l'exercice financier:

(en milliers de dollars)	2011				2010			
Disponibles à la vente	**Fonds alternatifs**	**Fonds immobiliers**	**Fonds Infrastructure**	**Total**	**Fonds alternatifs**	**Fonds immobiliers**	**Fonds Infrastructure**	**Total**
Dotation du Conseil des Arts du Canada et fonds spéciaux								
Solde d'ouverture	26 838	5 764	6 325	38 927	26 012	8 985	3 329	38 326
Total des gains et pertes								
- reconnus dans les autres éléments du résultat étendu	1 356	544	(314)	1 586	826	1 063	(273)	1 616
Achats	-	1 930	683	2 613	-	926	3 273	4 199
Émissions	(6 605)	(189)	-	(6 794)	-	-	-	-
Règlements	-	-	-	-	-	-	(4)	(4)
Baisse de valeur	-	-	-	-	-	(5 210)	-	(5 210)
Transferts vers ou depuis le niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de fermeture	21 589	8 049	6 694	36 332	26 838	5 764	6 325	38 927
Fonds Killam								
Solde d'ouverture	6 884	1 492	1 968	10 344	6 676	2 300	1 036	10 012
Total des gains et pertes								
- reconnus dans les autres éléments du résultat étendu	347	144	(98)	393	208	278	(85)	401
Achats	-	565	212	777	-	253	1 018	1 271
Émissions	(1 681)	(47)	-	(1 728)	-	-	-	-
Règlements	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)
Baisse de valeur	-	-	-	-	-	(1 339)	-	(1 339)
Transferts vers ou depuis le niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de fermeture	5 550	2 154	2 082	9 786	6 884	1 492	1 968	10 344

Le Conseil a établi la valeur des actifs classés au niveau 3 selon une évaluation des conditions existantes au 31 mars 2011, ces conditions pourraient varier significativement dans les périodes futures. Le risque le plus important qui pourrait avoir un impact sur la valeur future de ces actifs est le prix du marché. Si les prix du marché avaient connu une augmentation ou une diminution de 6 % alors que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'augmentation ou la diminution du cumul des autres éléments du résultat étendu pour l'exercice serait d'environ 2 734 000 $ en raison de l'augmentation ou de la diminution de la juste valeur future de ces actifs.

9. Œuvres d'art et instruments de musique

(en milliers de dollars)	2011		2010	
Œuvres d'art	19 181	$	19 162	$
Instruments de musique	1 548	$	1 548	$
	20 729	**$**	**20 710**	**$**

La Banque d'œuvres d'art du Conseil possède le plus grand nombre d'œuvres d'art contemporain canadiennes au Canada, soit près de 17 500 peintures, sculptures, dessins, photographies et estampes, réalisés par plus de 3 116 artistes. La Banque loue ces œuvres d'art à des parties intéressées; actuellement, environ 5 140 (2010 - 5 900) œuvres sont louées à des ministères et organismes fédéraux, des associations, des hôpitaux, des écoles, des municipalités et des entreprises privées.

Le Conseil a créé la Banque d'instruments de musique en 1985; celle-ci possède actuellement un archet de violoncelle et cinq instruments de qualité. Le Conseil gère en outre le prêt de dix instruments de musique, neuf prêtés par un bienfaiteur anonyme et un prêté par un autre bienfaiteur.

Des ententes sont signées avec les organisations qui louent les œuvres d'art et avec les personnes auxquelles les instruments sont prêtés. Ces ententes comprennent des clauses qui stipulent de quelle façon les œuvres d'art et les instruments doivent être manipulés afin d'assurer leur protection. Le Conseil assure les œuvres d'art et les instruments de musique à leur juste valeur.

10. Autres immobilisations

(en milliers de dollars)			2011	2010
	Prix Coutant	Amortissement Cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel de bureau	6 680 $	5 106 $	1 574 $	1 010 $
Améliorations locatives	5 365 $	4 172 $	1 193 $	1 641 $
	12 045 $	**9 278 $**	**2 767 $**	**2 651 $**

11. Avantages sociaux futurs

Indemnités de départ

Le Conseil verse des indemnités de départ à ses employés, fondées sur les années de service et le salaire en fin d'emploi. Étant un régime sans capitalisation, il ne détient aucun actif et présente un déficit du régime égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Ces indemnités seront payées à même les crédits parlementaires futurs ou autres sources de produits. L'information sur ce régime se détaille comme suit au 31 mars :

(en milliers de dollars)	2011		2010	
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	2 192	$	2 124	$
Coût de l'exercice	254		286	
Indemnités versées au cours de l'exercice	(155)		(218)	
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	**2 291**	**$**	**2 192**	**$**

Prestations de retraite

Le Conseil et tous les employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique. Ce régime offre des prestations fondées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière. Ces prestations sont entièrement indexées selon la hausse de l'indice des prix à la consommation. Le Conseil et ses employés ont versé les cotisations suivantes au Régime de retraite de la fonction publique :

(en milliers de dollars)	2011		2010	
Cotisations patronales	2 044	$	2 063	$
Cotisations salariales	1 064		1 029	

12. Surplus d'apport

Le surplus d'apport correspond à l'apport initial du gouvernement canadien de 50 millions de dollars, qui constituait un fonds de dotation lorsque le Conseil a été fondé en 1957.

13. Cumul des autres éléments du résultat étendu

Le cumul des autres éléments du résultat étendu se compose des gains ou pertes latentes sur les placements disponibles à la vente et des apports affectés provenant de non-propriétaires.

Les apports affectés de non-propriétaires sont compris dans le portefeuille du Conseil, et une quote-part pour chaque apport est calculé selon la juste valeur du portefeuille au moment où l'apport a été reçu. La quote-part pour chaque apport affecté des gains et pertes latents découlant de la réévaluation à la juste valeur du portefeuille du Conseil au 31 mars, au net du reclassement dans les résultats des gains et des pertes réalisés au cours de l'exercice, est constaté dans les autres éléments du résultat étendu comme apports de non-propriétaires.

14. Produits financiers (pertes) nets

(en milliers de dollars)	2011		2010	
Pertes sur cession d'actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente	(4 207)	$	(4 903)	$
Dépréciation d'actifs financiers classés comme étant disponible à la vente[1]	(58 925)		(6 549)	
Pertes de change sur cession d'actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente	(73)		(13)	
Gain de change nette sur actifs financiers détenus à des fins de transaction	757		12 614	
Produit d'intérêts et de dividendes d'actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente	8 169		6 859	
Produit d'intérêts d'actifs financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction	21		12	
Produits attribuables aux apports de non-propriétaires	18 785		1 230	
Frais de gestion du portefeuille	(1 469)		(1 425)	
	(36 942)	**$**	**7 825**	**$**

1 Durant l'exercice, le Conseil a comptabilisé une dépréciation pour ses deux fonds communs mondiaux de 58,9 million de dollars puisque que cette baisse de valeur était considérée comme durable (voir note 7).

Le Conseil investit dans des marchés financiers très diversifiés et les produits financiers peuvent fluctuer d'un exercice à l'autre. Lorsque les produits de placement dépassent les attentes au cours d'un exercice, le Conseil réinvestit les produits non prévus, afin de maintenir le pouvoir d'achat du fonds et d'en assurer la croissance continue. Cette démarche assure une certaine stabilité et une croissance à long terme; lorsque les résultats obtenus au cours d'un exercice sont moins favorables, les produits des exercices antérieurs, c'est-à-dire la réserve découlant de la capitalisation des produits financiers, qui est d'ailleurs une composante des capitaux propres du Conseil, peuvent alors être utilisés.

15. Produits nets de la Banque d'œuvres d'art et Commission canadienne pour l'UNESCO

(en milliers de dollars)	2011		2010	
Produits nets de la Banque d'œuvres d'art				
Produits de location	1 916	$	2 106	$
Autres produits	289		267	
Administration	(2 025)		(1 949)	
Amortissement des autres immobilisations	(22)		(20)	
Produits nets de la Banque d'œuvres d'art	**158**	**$**	**404**	**$**
Commission canadienne pour l'UNESCO				
Charges de programme	826	$	608	$
Programme – apports reçus	(4)		(40)	
Charges d'administration	1 346		1 437	
Charges de la Commission Canadienne pour l'UNESCO	**2 168**	**$**	**2 005**	**$**

Les charges de programme représentent principalement les coûts associés aux activités de la Commission dans le cadre de réunions nationales et internationales portant sur l'éducation, la science et la culture. Ces frais sont compensés par les apports reçus de divers organismes en partenariat avec la Commission pour ces activités. Les charges d'administration représentent les coûts directs de la prestation des programmes de la Commission.

16. Variation des éléments hors trésorerie de l'actif et du passif liés à l'exploitation

(en milliers de dollars)	2011	2010
Augmentation des créances	(726)	(373)
Diminution (augmentation) des instruments financiers dérivés - actif	3 461	(3 751)
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	(55)	388
Diminution des subventions à payer	(525)	(3 935)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	1 929	(256)
Augmentation (diminution) des instruments financiers dérivés - passif	174	(83)
Diminution des produits reportés	(344)	(340)
Diminution des crédits parlementaires reportés	(37)	(6)
Rentrées (sorties) nettes de fonds attribuables aux éléments hors trésorerie de l'actif et du passif liés à l'exploitation	**3 877 $**	**(8 356) $**

17. Obligations et engagements contractuels

a) Les paiements de subventions se prolongeant pendant les exercices à venir sont sujets à l'obtention de fonds du Parlement. Les subventions de cette catégorie qui ont été approuvées avant le 31 mars 2011 sont payables comme suit :

(en milliers de dollars)	
2012	79 813 $
2013	53 451
2014	10 110

b) Le Conseil est signataire de contrats de location-exploitation à long terme pour des locaux. Voici le loyer annuel minimal net :

(en milliers de dollars)	
2012	4 586
2013	4 586
2014	3 541
2015	361
2016	419
2017-2020	1 431
Total	**14 924 $**

c) Le Conseil a signé des ententes avec des gestionnaires de placement dans le secteur de l'immobilier et de l'infrastructure qui engage le Conseil à verser des sommes dans des sociétés en commandites. À cause du temps requis à investir ces fonds, le Conseil avait au 31 mars 2011 une balance de 9,28 millions de dollars. Ces sommes sont présentement investies dans un fonds commun à court terme.

18. Opérations entre apparentés

Le Conseil est apparenté, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien. Le Conseil conclut des opérations avec des apparentés dans le cours normal de ses activités aux mêmes conditions que celles conclues avec toute personne et société non apparentée, et ces dernières sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la valeur de la contrepartie établie et consentie par les apparentés. Au cours de l'exercice, le Conseil a engagé des charges relatives aux subventions totalisant 399 000 $ (2010 – 145 000 $) et a inscrit des produits tirés de la location d'œuvres d'art, des apports et d'autres produits provenant des apparentés d'un montant de 1 701 000 $ (2010 – 1 871 000 $).

Au 31 mars, le Conseil avait inscrit, à son bilan, les montants suivants pour des opérations entre apparentés :

(en milliers de dollars)	2011		2010	
Créances	471	$	627	$
Subventions à payer	77		60	
Créditeurs et charges à payer	4		7	
Produits reportés	677		774	

19. Chiffres correspondants

Certains chiffres de 2010 ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée en 2011.

Tableau 1 : Charges de subventions par service

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2011	2010
Programmes des arts		
Musique	28 156 $	29 474 $
Théâtre	26 824	26 540
Lettres et édition	24 261	24 597
Arts visuels	21 255	21 273
Danse	18 650	18 308
Arts médiatiques	13 441	14 304
Inter-arts	2 564	2 522
Promotion de la diffusion	2 035	2 189
Équité	1 605	1 417
Arts autochtones	1 395	1 747
Initiative de développement créatif de l'Alberta	1 116	2 163
Autres	1 075	1 595
Droit de prêt public	9 908	9 963
Programme Killam		
Bourses de recherche Killam	1 120	1 190
Prix Killam	500	500
Autres prix et bourses		
Prix Victor-Martyn-Lynch-Staunton	105	105
Prix Molson	100	100
Bourse John-G.-Diefenbaker	95	75
Prix Walter-Carsen	50	50
Autres prix et bourses < 50 000 $	277	278
	154 532 $	**158 390 $**

Tableau 2 : Charges d'administration

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)			2011	2010
	Programmes	**Administration générale**	**Total**	**Total**
Traitements	9 070 $	6 324 $	15 394 $	14 728 $
Avantages sociaux	2 476	1 665	4 141	3 905
Locaux	33	3 833	3 866	3 823
Services professionnels et spéciaux	619	1 390	2 009	1 888
Amortissement	-	1 038	1 038	948
Déplacements du personnel	756	228	984	902
Impression, publication et reprographie	24	480	504	463
Gestion de l'information	5	475	480	399
Communications	145	239	384	437
Frais des réunions, y compris honoraires des membres	95	224	319	301
Frais et matériel de bureau	5	309	314	268
Charges diverses	16	32	48	42
	13 244 $	**16 237 $**	**29 481 $**	**28 104 $**

Le Conseil des Arts du Canada a imprimé séparément les versions anglaises et françaises de son Rapport annuel 2010-2011 afin d'économiser une quantité importante de papier et de réduire son incidence sur l'environnement. Il est possible de consulter les deux versions du rapport au :

www.conseildesarts.ca

The Canada Council for the Arts has printed separate English- and French-language versions of its 2010-11 Annual Report in order to save paper and reduce our impact on the environment. Both language versions are available at:

www.canadacouncil.ca

Professeure

CRÉATIVITÉ. COMMUNAUTÉ. VITALITÉ.

« Le projet vidéo a permis l'étude "vivante" d'un livre. La vidéoconférence avec l'auteure et l'idée d'une capsule vidéo plutôt qu'une dissertation ont certainement motivé les élèves. »

Nancy Proulx-Kissick

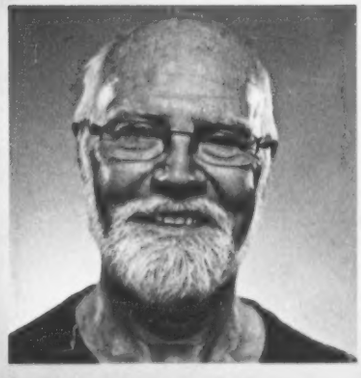

Travailleur social

Animat

Entrepreneur

« Je trouve précieux les rapports ouverts, expressifs, émotionnels et spirituels existant au sein d'un groupe d'hommes qui tentent, sans aucune rivalité et sans prétention, d'explorer le mouvement et de s'exprimer par celui-ci. »

Peter Hewett

« Les entreprises locales sont toujours fières de participer au Powell Street Festival. Le festival est une remarquable occasion de célébrer ce qui rend notre communauté si unique : la richesse de sa culture canado-japonaise. »

Joji Kumagai

« Je quitte l'atelier de Stage Left avec de nombreux outils pour m'affranchir des comportements oppressifs si souvent rencontrés dans mon travail. Je me suis vraiment ressourcé, et ce que j'ai appris m'a ouvert les yeux et l'esprit de bien des façons. »

Max Jacobs

Conseil des Arts du Canada | Canada Council for the Arts